

# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE TERRITOIRE DE LORIENT AGGLOMERATION

ENTRE

Lorient Agglomération, représentée par

Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération, Maire de Lorient

ET

L'État, représenté par

Monsieur Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient

La banque des Territoires, représentée par

Monsieur Philippe BESSON, Directeur Territorial

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Dans cette démarche partenariale, le président de Lorient Agglomération et le préfet du Morbihan ont signé le 09 juillet dernier un protocole d'intention vers l'élaboration du CRTE précisant les grandes orientations, la gouvernance, la méthodologie, le calendrier en lien avec le projet de territoire alors en cours d'élaboration.

Avant même la signature du présent CRTE, des dotations de l'Etat et de ses agences ont soutenu des projets du territoire de L-A, notamment dans le cadre du plan de relance. L'ensemble de ces financements viennent illustrer le partenariat construit entre les services de l'Etat du Morbihan et Lorient Agglomération au cours de l'année 2021.

Ainsi, ce sont 22 projets portés par l'EPCI et les communes qui ont bénéficié d'un soutien au titre de l'enveloppe « relance » de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour un montant total de plus de 3 millions d'euros.

EPCI-Communes	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Montant DSIL relance
Lorient	Services dématérialisés, e-administration collaborative et simplifiée, modernisation et sécurisation du système d'information	1 235 000,00 €	417 500,00 €
Lorient agglomération	Renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées – secteur Le Vallon à Guidel	100 000,00 €	30 000,00 €
Lorient agglomération	Transfert de la station d'épuration de Gâvres en vue de traitement des effluentS sur la station de Riantec	1 421 000,00 €	433 500,00 €
Lorient agglomération	Renouvellement des postes de relevage Geoffroy (déplacement et renforcement) et Saint-Guénal (réhabilitation) à Lanester	175 000,00 €	52 500,00 €
Lorient agglomération	Renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées, avenue de la Libération/F.Thomas et suppression de regards mixtes EU/EP à Hennebont	395 000,00 €	118 500,00 €
Lorient agglomération	Renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées, rue République à Locmiquélic	125 000,00 €	37 500,00 €
Lorient agglomération	Mise aux normes du système d'assainissement du port de pêche de Lorient Keroman	3 884 058,00 €	388 406,00 €
Lorient agglomération	Optimisation industrielle des équipements de traitement de l'eau et de l'assainissement	560 000,00 €	168 000,00 €
Cléguer	Aménagement d'une zone multimodale à Kerchopine	295 339,00 €	115 651,00 €

Groix	Sécuriser et promouvoir les déplacements vélo bourg-Locmaria	1 533 732,00 € Montant subventionnable : 836 410,37 €	100 000,00 €
Hennebont	Aménagement d'espaces vélos sur voirie	254 540,00 €	50 908,00 €
Lanester	Aménagement cyclables et chaussée à voie centrale banalisée sur les voies communales 3, 8 et 10	50 000,00 €	10 000,00 €
Lanester	Aménagement d'une voie verte avenue François Mitterand	208 000,00 €	41 600,00 €
			<b>Montant DSIL relance/ renov</b>
Pont-Scorff	Rénovation thermique des écoles maternelle et élémentaire	337 579,00 €	183 541,00 €
Bubry	Programme 2021 de rénovation énergétique des bâtiments communaux	608 300,00 €	130 420,00 €
Groix	Restauration-réhabilitation de la Maison des Douanes à Port-Tudy	186 691,46 €	105 079,56 €
Ploemeur	Programme de rénovation de 5 écoles municipales	436 000,00 €	234 720,00 €
Lorient agglomération	Développement de centrales photovoltaïques en autoconsommation et travaux d'optimisation énergétique sur le patrimoine de Lorient Agglomération	1 360 000,00 €	299 400,00 €
Gâvres	Remplacement des chaudières et rénovation énergétique du camping municipal de La Lande	30 000,00 €	18 000,00 €
Gâvres	Remise en état des bâtiments de l'école Anita Conti	37 500,00 €	22 500,00 €
Caudan	Programme de rénovation thermique écoles Publiques de la commune	875 000,00 €	280 000,00 €
Lanvaudan	Rénovation thermique de 2 logements communaux	39 260,00 €	25 378,00 €

### Article 1 - Objet du contrat

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Lorient Agglomération autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels préexistants seront intégrées et articulées.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE s'inscrit dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire et dans le plus long terme en s'appuyant sur le projet de territoire, en ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale en lien avec le grand plan d'investissement d'avenir, « France 2030 ».

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'est enrichi de la participation des forces vives du territoire via les contributions qui ont permis l'élaboration du projet de territoire.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Les mises à jour du CRTE permettront de traduire la manière dont le volet territorial du CPER pourra se décliner par la suite dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel sur la durée des mandats municipaux et communautaires. Il fera l'objet d'une communication appropriée et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux définis ci-dessous.

## Article 2 - Présentation des enjeux du territoire de Lorient Agglomération

3<sup>ème</sup> Agglomération de Bretagne, Lorient Agglomération est à la fois une intercommunalité de projets structurants pour l'avenir de ses 25 communes et de services pour les 207 000 habitants. Le potentiel du territoire lorientais est considérable grâce à une diversification des secteurs économiques qui forme un bassin de 85 000 emplois. L'économie autour de la mer est « le fil bleu » de l'agglomération et bon nombre des projets contribueront à lui donner de l'avenir.

Sur le territoire communautaire, le marqueur différenciant « mer/terre » génère une grande attractivité et bénéficie à l'ensemble des autres secteurs d'activité. Ainsi, le poids de l'agriculture dans l'économie locale est déterminant. Elle soutient une industrie agroalimentaire et génère également une activité induite importante puisqu'une part de la logistique agricole s'appuie sur le port de commerce de Lorient.

Sa géographie singulière - Océan, littoral, vallées et rivières - en fait un territoire avec un cadre de vie de qualité pour ses habitants qui attire 850 000 touristes à l'année. Territoire moteur, Lorient Agglomération, idéalement située sur un axe Bretagne sud, bénéficie d'une connexion croissante avec les réseaux nationaux : RN 165 et RN 24, gare TGV et aéroport de Lorient Bretagne sud.

Son attractivité repose aussi sur la qualité de son offre de formations, par la présence de l'Université de Bretagne Sud, de lycées techniques et professionnels, d'une école d'ingénieurs, de centres de formation des apprentis et d'organismes de formation continue. Les laboratoires de recherches contribuent à la performance de son tissu économique.

Elle mise aussi sur l'innovation et développe une stratégie offensive qui consiste à monter en gamme en permanence, à se positionner sur le haut de la chaîne de valeur technologique et sur les filières innovantes. C'est l'objet de « Handicap Innovation Territoire (HIT) » qui agrège près de 70 partenaires, et qui encourage à percevoir les handicaps comme source d'innovation.

Lorient Agglomération s'investit en permanence pour que la transition écologique et énergétique soit au cœur de son action. Cet engagement s'est renforcé avec l'arrêt du Plan climat air énergie territorial (PCAET), moteur de l'action du territoire et facteur d'attractivité, de progrès social et environnemental. Ce changement de modèle repose sur la priorité accordée au développement des énergies renouvelables pour couvrir 19 % des besoins du territoire de l'agglomération en 2030. La future filière hydrogène viendra intensifier cette ambition avec les mesures en direction des mobilités durables.

Lorient Agglomération est engagée depuis de nombreuses années dans des actions de protection, de réhabilitation et de gestion du littoral et de son trait de côte. Dans le cadre des enjeux de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique, Lorient Agglomération a défini son système d'endiguement, au travers de 9 ouvrages contribuant à la protection des biens et des personnes sur des secteurs sensibles aux inondations.

Le territoire mène depuis plus de 30 ans une politique ambitieuse en matière d'environnement et de préservation de la biodiversité. Forte de ce savoir-faire Lorient Agglomération élabore un plan d'actions stratégiques en faveur de la biodiversité (2021/2026).

A l'instar de la transformation écologique, la transformation numérique encourage Lorient Agglomération à se réinterroger sur la mise en œuvre de ses politiques publiques. Une volonté qui se traduit dans la poursuite des actions du Schéma territorial du Numérique et l'ambition de tendre vers un smart territoire dont la première brique est la mise en place des déchèteries connectées.



### Article 3 – Les ambitions du territoire de Lorient Agglomération – le projet de territoire

Avec la mise en œuvre de son projet de territoire et avec le soutien de ses partenaires du monde économique, institutionnel et associatif, Lorient Agglomération entend jouer la carte d'une stratégie de développement équilibré et au bénéfice de tous. Voteé au conseil communautaire du 7 décembre 2021, le projet de territoire de Lorient Agglomération est construit comme ci-dessous précisé :

## UN PROJET FEDERATEUR

## Une stratégie politique coconstruite et partagée

L'élaboration du projet de territoire est née de la volonté de la nouvelle majorité d'établir une « feuille de route » partagée avec les 25 communes, les acteurs socio-économiques et les habitants pour les années à venir.

Le « vivre ensemble » à l'échelle de l'agglomération de Lorient ne résulte pas seulement d'une volonté technocratique, appuyée par l'Etat, de regrouper les compétences administratives des communes pour être plus efficaces à 25. Il est l'expression d'un véritable choix, issu de l'Histoire, de la géographie, de la sociologie aussi, de partager la fierté d'appartenir au « Pays de Lorient ».

Plus qu'un document de référence, le projet de territoire trace un cap pour les années à venir et fixe un cadre de référence des politiques publiques à mettre en œuvre.

Volontairement fondé sur une réflexion commune, construite à partir d'un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire, ce projet tient largement compte des multiples contributions collectées. Preuve, s'il en était besoin, de l'attachement très fort des habitants à notre territoire commun.

## Une approche collective et participative

Si l'implication du Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) s'imposait d'emblée comme une évidence, l'intention a été de constituer un plus large panel de contributeurs, pour assurer une représentativité de la diversité des forces vives du territoire.

Au final, près d'un millier d'acteurs du territoire, dans toute leur diversité, et autant de propositions, ont contribué à la co-construction du projet de territoire de Lorient Agglomération.

En contribuant d'avril à juillet 2021, ils ont exprimé leurs perceptions et partagé un diagnostic du territoire, échangé sur leurs visions de celui-ci en 2030, et suggéré des actions pour répondre aux enjeux et défis à venir.

Ce parti pris méthodologique a permis d'assurer une concertation entre les différents types de publics, de croiser les regards, de dessiner un fil rouge entre les différentes contributions. Les grands enjeux et objectifs du projet de territoire ont ainsi émergé.

### Un panel de contributeurs riche et varié :

- Conseil de Développement du Pays de Lorient
- Elus municipaux des 25 communes de l'agglomération : 100 élus, 45 h de réunions
- Acteurs socio-économiques : 35 contributions
- Témoins privilégiés du territoire : 26 entretiens
- Citoyens : 600 sondages et 169 entretiens de terrain ; plus de 1 000 propositions recueillies
- Services communaux et intercommunaux : une cinquantaine de directions impliquées

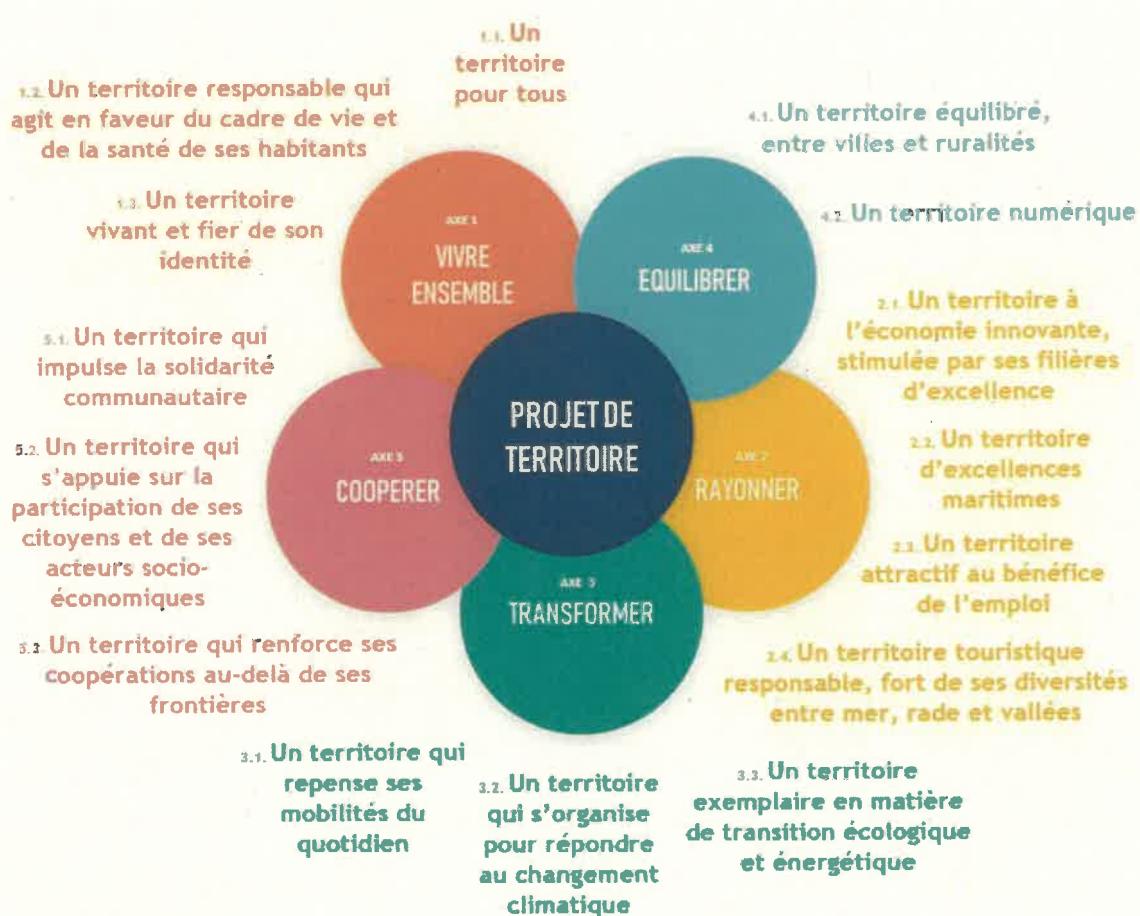
# UN TERRITOIRE DE VIE ET DE PROJETS

## 5 axes et 15 enjeux stratégiques pour guider l'intervention publique à l'horizon 2030

Tout au long du processus d'élaboration du projet de territoire, les 5 axes qui le structurent se sont enrichis des contributions issues des consultations, pour finalement se stabiliser comme suit :

- **Vivre ensemble : un territoire solidaire, accueillant et cultivant un art de vivre « à la lorientaise »**
- **Rayonner : un territoire d'emplois et d'opportunités**
- **Transformer : un territoire engagé dans sa transition écologique**
- **Equilibrer : un territoire aménagé pour la qualité de vie de tous**
- **Coopérer : un territoire acteur du rééquilibrage de la Bretagne**

**15 enjeux stratégiques** majeurs viennent, à l'issue des phases de co-construction et de consolidation de son contenu, définir les ambitions portées par le projet de territoire de Lorient Agglomération à l'horizon 2030. Ils fixent les objectifs à atteindre ensemble, pour faire de cette aventure une **réussite collective** :



VIVRE ENSEMBLE

Un territoire solidaire et accueillant,

## 1.1. UN TERRITOIRE POUR TOUS

**Le cadre de vie et la diversité du territoire sont les atouts les plus fortement mis en avant lors des consultations. C'est cette qualité de vie qu'il faut pouvoir préserver pour les années à venir. Le projet de territoire a pour première ambition de permettre aux habitants de l'agglomération de construire leur projet de vie sur le territoire et de favoriser les conditions du bien-vivre ensemble, avec une attention particulière portée sur l'accès au logement, les services et les solidarités intergénérationnelles.**

### CHIFFRES CLEFS

#### Démographie

- 209 360 habitants.
- + 0,3% de croissance de la population par an.
- Diminution de 1% par an du nombre de 15-29 ans.
- Augmentation de 2,42% par an des 60 ans et plus.

#### Logements

- 115 200 logements, 2<sup>e</sup> EPCI breton.
- Logements collectifs : près de 4 logements sur 10.
- 78 % du parc social de l'agglomération concentré sur Lorient, Lanester et Hennebont.
- 85% des logements en résidences principales, 8% en résidences secondaires ou occasionnelles, 7% vacants.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- La solidarité entre les habitants, la bienveillance et la qualité des relations humaines.
- L'offre de service jugée globalement satisfaisante.

#### Faiblesses

- Un déficit de places en EHPAD à l'échelle du territoire.

#### Menaces

- La tension sur le logement.
- L'accentuation de la fracture entre le "Nord" et le "Sud" de la RN165.
- Un vieillissement de la population : en 2037, 30% de la population aura plus de 65 ans.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Maitriser la tension immobilière, offrir la possibilité à tous d'accéder à un logement de qualité

Favoriser l'insertion et améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou de précarité

## OBJECTIFS

### Promouvoir un habitat pour tous, partout dans nos communes

Le parc de logements doit être diversifié pour assurer à la fois l'accueil des jeunes actifs, l'adaptation à l'évolution des ménages et l'hébergement des personnes âgées et des personnes dépendantes.

Il convient d'offrir une variété de logements adaptés et accessibles à tous en termes de coût, de taille et de localisation. Pour, *in fine*, garantir une répartition équilibrée et équitable de l'offre de logements sur le territoire.

Dans cette logique, des outils de régulation des prix de l'immobilier et d'accompagnement du parcours résidentiel doivent être mis en œuvre, en s'appuyant, par exemple, sur un office foncier solidaire (OFS) et les dispositifs de loyers abordables et de prix encadrés.

Les formes d'habitat sont à repenser, plus décloisonnées et inclusives, pour favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, et garantir un accès aux logements pour les étudiants et les jeunes actifs.

Le prochain Plan Local de l'Habitat (PLH) traduira et renforcera ces intentions.

## Accroître la mixité sociale et intergénérationnelle

La qualité du vivre ensemble repose sur le maintien des liens entre générations et la mixité sociale.

Ainsi, des espaces devront faciliter les rencontres et les échanges intergénérationnels, dans des cantines ou des lieux communs d'activités, sur l'espace public ou en salles dédiées, tiers-lieux notamment.

La mixité sociale, créatrice de liens, nouveaux ou à retisser, entre les habitants et les générations, est à favoriser à l'échelle des quartiers urbains et des centralités rurales.

Les contrats entre les communes et Lorient Agglomération encourageront ce type d'actions.

En lien avec :

Equilibrer

Coopérer

## Développer l'offre de services à la population

L'évolution des structures familiales et l'allongement de la durée de vie sont autant de mutations qui engendrent de nouveaux besoins.

La question du bien-vieillir constitue un enjeu important du territoire :

- le maintien à domicile doit être facilité en intégrant une réflexion sur l'accès aux services de proximité ;
- de nouvelles formes de résidences séniors sont à imaginer ;
- des places en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont à ouvrir.

Cela nécessite un accompagnement de qualité qui requiert nécessairement la valorisation des métiers d'aide à la personne et les formations adéquates.

Par ailleurs, la création de crèches et de maisons d'assistantes maternelles proposant des formules adaptées d'accueil, et le développement de nouvelles activités destinées aux plus petits, permettront de répondre au besoin d'accroissement et de diversification de l'offre de services à la petite enfance.

En lien avec :

Agir ensemble

Equilibrer

## Faire de Lorient Agglomération un territoire inclusif

La notion d'inclusion vise tous les publics, et doit être abordée sous tous ses aspects, notamment :

- l'intégration sociale et professionnelle de tous et à tous les âges de la vie, pour rapprocher de l'emploi les publics qui en sont aujourd'hui éloignés grâce, par exemple, aux chantiers d'insertion ou aux passerelles primo-job ;
- l'accessibilité à tous les services des personnes en situation de handicap ou de précarité.

Sur ce dernier point, le programme Handicap Innovation Territoire (HIT) constitue une action majeure à poursuivre.

La démarche vise à faciliter la participation et la coopération des acteurs du territoire dans l'accompagnement des parcours de vie des habitants, afin de permettre un accès équitable aux services de soins, au logement, à l'emploi, à l'éducation, au droit.

En lien avec :

Agir ensemble

Transformer

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

### Agir sur les coûts d'accès au logement

### Renforcer les outils d'insertion sociale et professionnelle

## 1.2. UN TERRITOIRE RESPONSABLE QUI AGIT EN FAVEUR DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTE DE SES HABITANTS

La santé n'est pas une compétence de l'Agglomération. Pour autant, de multiples causes agissent sur la santé de chacun : qualité de l'alimentation, de l'eau, de l'air, addictions, accès à l'offre de soins, sur lesquelles Lorient Agglomération peut agir directement ou en relais d'autres acteurs : c'est aussi cela contribuer à la qualité de vie !

### CHIFFRES CLEFS

#### Géographie

- 48% de la surface du territoire constituant la trame verte et bleue.
- 465 ha d'espaces naturels, constituant 70 réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques favorisant le déplacement de la faune à travers le territoire.

#### Santé

- Densité de médecins généralistes libéraux du territoire : 9,9 pour 10 000 habitants (moyenne bretonne : 9,2 ; moyenne française : 8,6).
- Indice de qualité de l'air (ATMO) : « bon » à « très bon » sur plus de 88% des jours de l'année.
- 4 installations classées SEVESO prioritaires.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- Le cadre de vie et la diversité des paysages et milieux.
- La sécurité et la tranquillité ressentie de manière générale sur l'ensemble du territoire.
- L'authenticité du territoire.
- La richesse du patrimoine naturel.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

- Préserver l'environnement et le cadre de vie
- Faciliter l'accès au système de soins

## OBJECTIFS

### Promouvoir la santé et développer la prévention

Les interventions publiques doivent s'appuyer sur le plan « santé-environnement » en préparation, axé avant tout sur la prévention des risques sanitaires et la réduction des nuisances environnementales : bruit, pollution de l'air, de l'eau, lumière..., sans oublier la prévention des risques technologiques.

L'accès aux soins, notamment aux spécialistes, et la prévention-santé, doivent être au cœur des réflexions des services apportés à la population.

Une attention particulière sera portée à la question de la santé mentale, aujourd'hui première cause de santé publique.

L'élaboration d'un contrat local de santé (CLS), porté conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les partenaires concernés (GHBS, EPSM Charcot, professions libérales de santé, etc.), constituera une réponse opérationnelle, pour équilibrer l'offre de santé de proximité sur le territoire.

En lien avec :

Transformer

Équilibrer

Coopérer

### Renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale de qualité

Le territoire bénéficie d'un secteur agricole dynamique et central sur lequel s'appuyer pour renforcer l'accès de tous à une alimentation locale de qualité.

La restauration collective et les procédures d'achat public apparaissent comme des leviers efficaces et essentiels pour valoriser les productions locales.

L'installation en proximité de boutiques de producteurs, de marchés locaux, la création de maisons de l'alimentation participeront pleinement à la satisfaction de cet objectif.

La démarche globale doit être accompagnée par l'éducation à l'alimentation à destination de tous les publics, notamment les plus jeunes.

En ce sens, la charte de l'agriculture et de l'alimentation et le plan alimentaire territorial conforteront l'ambition de participer à la transition agricole.

En lien avec :

Transformer

Équilibrer

### Protéger nos ressources et reconquérir la qualité des milieux pour préserver le cadre de vie et la santé

Les paysages naturels, maritimes, agricoles et urbains constituent le cadre de vie quotidien, si apprécié, des habitants.

Il s'agira de préserver la qualité des milieux naturels et des écosystèmes associés, y compris dans les zones urbanisées, de protéger la biodiversité et de reconquérir la qualité des ressources en eau (douce et marine) en luttant contre les pollutions (bactériologiques, chimiques, algues vertes...).

Chaque politique publique devra veiller à assurer la disponibilité et la durabilité de nos richesses naturelles, au premier rang desquelles la gestion des ressources en eau qui pourra s'appuyer, par exemple, sur le schéma directeur d'assainissement du territoire.

En lien avec :

Transformer

### Agir pour un territoire apaisé

Si, globalement, le cadre de vie est ressenti comme apaisé, les habitants du territoire doivent pouvoir profiter sereinement et en sécurité des espaces publics.

Le soin et la qualité apportés à leur aménagement devra inciter à moins de dégradations.

Des coopérations entre communes peuvent également être mises en œuvre pour faciliter la prévention des incivilités.

En lien avec :

Transformer

Cooperer

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

Valoriser les productions alimentaires locales

Prévenir la santé en luttant contre les nuisances et pollutions environnementales (eau, air, etc.)

## 1.3. UN TERRITOIRE VIVANT ET FIER DE SON IDENTITE

La solidarité et le goût de la vie collective sont dans notre ADN : le projet de l'Agglomération doit contribuer à préserver ce trait marquant de l'identité de notre territoire, notamment en favorisant l'accès au sport et à la culture pour tous !

### CHIFFRES CLEFS

- 10 événements culturels annuels majeurs.
- 883 000 festivaliers aux événements culturels, dont 800 000 au festival interceltique.
- Plus de 5 000 associations sur le territoire, dont 700 associations sportives et 1 200 associations culturelles.
- 120 associations de promotion de la culture bretonne.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- Le patrimoine architectural et culturel.
- La richesse historique.
- La richesse du tissu associatif.
- Sentiment d'appartenance et d'attachement : 90 % des citoyens se disent attachés au territoire.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Valoriser le tissu associatif du territoire

Faciliter l'accès au sport et à la culture sur tout le territoire

## OBJECTIFS

### Favoriser l'accès à la pratique des sports pour tous sur l'ensemble du territoire

L'agglomération est une terre de sports dont les pratiques sont essentielles dans le quotidien et pour la santé des habitants.

La diversité des lieux et équipements sportifs doit être valorisée, communiquée et renforcée, notamment par la mutualisation et la création d'équipements adaptés aux pratiques, pertinemment répartis sur le territoire.

Cela pourra passer par la diffusion et la promotion des offres sportives, notamment au moyen de portails numériques dédiés et de publications centralisant l'information.

Le soutien aux pratiques émergentes, comme les sports urbains ou de glisse, constitue un axe important de développement.

Enfin, l'accompagnement des sports de haut niveau (foot, tennis de table, voile, vélo, hand, basket, sports de glisse et urbains...) s'affirme comme un vecteur de valorisation de la dynamique et du rayonnement du territoire.

En lien avec :

Équilibrer

Équilibrer

Coopérer

### Diffuser l'offre culturelle sur tout le territoire

L'agglomération est aussi terre d'inspiration et de création culturelle dont les habitants sont acteurs et fiers.

Cette richesse extraordinaire doit être valorisée en continuant de soutenir la création artistique (résidences d'artistes, valorisation de

l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, etc.) et en fédérant davantage les acteurs de la culture.

L'accès à la culture pour tous doit également être facilité en déplaçant l'offre culturelle vers les habitants et en permettant l'accès à l'éducation artistique, notamment pour les plus jeunes.

Le développement des spectacles itinérants et un meilleur partage des offres culturelles entre communes sont des actions à privilégier.

En lien avec :

Équilibrer

Coopérer

### Valoriser le dynamisme et les initiatives associatives

Le tissu associatif local joue un rôle fondamental dans la vitalité et la solidarité du territoire.

Il s'agit de faire connaître la richesse et la diversité des initiatives associatives et d'en faciliter l'animation pour en garantir la pérennité et le développement.

En lien avec :

Équilibrer

Coopérer

### Faire l'agglomération un territoire phare de la culture bretonne et celtique

Fort du rayonnement majeur du Festival Interceltique de Lorient (FIL), l'agglomération souhaite s'affirmer comme le territoire phare de la culture celtique.

Ce rayonnement doit également profiter aux communes du territoire, vers lesquelles le FIL a vocation à se déployer.

Cette ambition doit s'accompagner par le soutien et la promotion de la langue bretonne, la création de lieux vivants dédiés, comme une maison de la culture bretonne.

En partenariat avec

Partenaires

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

Améliorer l'accessibilité à l'offre sportive et culturelle pour tous les habitants

Implanter une maison de la culture bretonne en un lieu du territoire

## 2.1. UN TERRITOIRE A L'ECONOMIE INNOVANTE, STIMULEE PAR SES FILIERES D'EXCELLENCE

Le territoire se donne pour ambition de renforcer sa place d'acteur économique majeur en Bretagne, en s'appuyant sur ses filières stratégiques et en encourageant l'innovation.

### CHIFFRES CLEFS

#### Emploi

- 80 000 emplois.
- 4<sup>e</sup> rang régional.
- 11 000 emplois industriels.
- 3 400 emplois dans le domaine de la pêche et des produits alimentaires issus de la mer.

#### Formation & recherche

- 7 000 étudiants sur le campus de Lorient.
- 430 enseignants chercheurs.
- 11 laboratoires et centres de transferts.
- 390 emplois dans les labos et centres d'innovation.

#### Agriculture

- 288km<sup>2</sup> de surface agricole utile.
- 460 exploitations agricoles.
- 900 emplois.
- 11% des surfaces utiles cultivées en agriculture bio.
- 25% des exploitations commercialisant régulièrement en circuit court.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- Capacité du territoire à s'adapter au changement tout en conservant son héritage historique.
- Nombreuses entreprises de pointe.
- 62% des citoyens jugeant le territoire jeune, dynamique et innovant.

#### Faiblesses

- Déficit de foncier économique disponible : 20 ha soit 1,5% des zones d'activités

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Rapprocher l'offre de formation des besoins des entreprises du territoire.

Pouvoir vivre et travailler « au pays »

## OBJECTIFS

### Accompagner et dynamiser le développement économique du territoire

Valoriser les productions et savoir-faire locaux, accompagner le développement d'activités innovantes mais également faciliter l'installation, la reprise et la transmission d'entreprises (artisanales, industrielles, agricoles, tertiaires...), accompagner les restructurations industrielles : tels sont les objectifs des acteurs publics et privés qui sont concernés par ces missions et qui doivent se coordonner et s'organiser ensemble pour faciliter le développement économique et la création d'emplois sur le territoire.

Chef de file avec la Région en matière de développement économique, Lorient Agglomération veillera à structurer une

organisation territoriale plus simple et plus efficiente à destination des chefs d'entreprises et des porteurs de projets.

Il s'agit de faciliter et de centraliser l'accès à l'information et aux services dont ils ont besoin : une maison de l'entreprise pourra en être la concrétisation.

La création d'espaces de travail « agiles », tels que les espaces de co-working, fab labs, tiers-lieux... déployés sur tout le territoire sont des atouts à consolider, tout comme les réserves foncières nécessaires pour anticiper les besoins à venir.

La démarche globale s'appuiera également sur l'économie sociale et solidaire, très dynamique sur le territoire, innovante par nature et vectrice d'inclusion.

## Mettre en cohérence les filières de formation avec les besoins du territoire

L'offre de formation, initiale et professionnelle, doit être en adéquation avec l'économie du territoire, pour que les opportunités d'emplois profitent avant tout aux habitants.

Les liens entre les pôles d'enseignement, à tous les niveaux de qualification (enseignement professionnel et supérieur), et les filières économiques qui bénéficient d'un fort potentiel de développement (énergies renouvelables, nautisme, pêche, agriculture, santé, tourisme, matériaux composites ...) sont à renforcer et valoriser.

Dans cette logique, il convient d'accompagner et de soutenir les centres de formation, de recherche et l'université de Bretagne Sud.

En lien avec :

Vivre ensemble

Transformer

## Garantir le maintien d'une agriculture productive qui sait se réinventer

### 2 actions phares pour illustrer les intentions

Dynamiser l'installation, la reprise, le développement d'entreprises et la création d'emplois

L'agriculture est une filière économique importante du territoire qui doit pouvoir évoluer de manière durable et économiquement viable.

L'innovation doit permettre de répondre à l'enjeu concernant la préservation des capacités et des surfaces de production.

Il convient d'accompagner la profession afin de faciliter sa transition écologique : l'évolution des pratiques et le renouvellement générationnel des agriculteurs sont autant d'opportunités pour l'ancrer dans de nouvelles dynamiques économiques.

Si le développement de filières de proximité est en phase avec l'émergence d'une nouvelle demande sociétale, il faut pouvoir accompagner la transformation de cette profession vers des modes de production diversifiée, raisonnée et biologique.

Cette diversification devra permettre de s'adapter aux effets du changement climatique, en s'appuyant sur des expérimentations actives (viticulture par exemple).

En lien avec :

Vivre ensemble

Transformer

Déployer une stratégie sur le foncier économique

## 2.2. UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE MARITIMES

Le territoire de Lorient Agglomération s'est en grande partie construit et développé autour de ses activités maritimes, lesquelles constituent aujourd'hui une facette incontournable de son identité. Depuis la Compagnie des Indes, le territoire a tiré de son ouverture sur le monde sa capacité d'innovations et sa notoriété, ainsi que sa grande résilience face aux crises subies tout au long de son histoire.

### CHIFFRES CLEFS

#### Économie

- 2<sup>ème</sup> pôle maritime breton avec 19% des emplois régionaux.
- Port de pêche de Lorient Keroman : 1<sup>ère</sup> criée française en valeur en 2020.
- 3 400 emplois dans le domaine de la pêche et des produits alimentaires issus de la mer.
- 2<sup>e</sup> port breton de commerce.
- 3 600 emplois dans la Marine nationale.
- 3 400 emplois dans la filière de la construction et réparation navale.
- 1 100 emplois dans le nautisme (dont 680 au pôle course au large).

#### Géographie

- 100 km de linéaire côtier.
- Une rade de 1200 hectares.
- 10 ports de plaisance sur le littoral du territoire, avec 3 800 places, un port passager et un pôle course au large.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- La grande diversité des activités maritimes.
- Les principaux employeurs du territoire : Naval Group, Marine Nationale.

#### Menaces

- Les répercussions du BREXIT sur l'économie de la pêche.
- L'adéquation des infrastructures portuaires aux besoins futurs (Energies marines renouvelables, développement de l'hydrogène, plaisance/pôle course).
- Concurrences territoriales.
- Conflits d'usages.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

- Définir une stratégie maritime impliquant tous les acteurs concernés
- Moderniser les infrastructures et équipements portuaires
- Faire connaître et valoriser nos savoir-faire

## OBJECTIFS

### Conforter les activités maritimes en modernisant les infrastructures

Au regard du poids économique et social des filières maritimes, il est nécessaire de :

- conforter leur place de 1<sup>er</sup> rang national ou international pour la pêche, la course au large, la défense et la construction/réparation navale ;
- renforcer les activités du port de commerce, avec le développement d'une base logistique pour les énergies marines renouvelables et l'hydrogène, ainsi que la diversification des trafics, agro-alimentaires notamment ;
- pérenniser l'activité de réparation navale.

En lien avec la Région Bretagne, il faut soutenir et accélérer l'investissement dans les infrastructures et équipements portuaires (augmentation des capacités d'accueil des ports, à terre et à flot), pour les moderniser et les adapter à l'évolution des besoins d'exploitation et aux exigences environnementales.

En lien avec :

transformer

coopérer

### Construire le port de demain

La modernisation des ports de la rade doit leur permettre de réaliser leur transition écologique et leur révolution numérique, pour en faire de véritables ports durables connectés sur le monde.

Cela passe avant tout par le soutien à la formation, la recherche et l'innovation.

Il convient ainsi d'investir dans l'innovation en matière d'outils de production et de conception des navires :

- décarbonation des navires (pêche, transport passager et marchandise...) ;
- transformation et valorisation des produits de la mer ;

- sélectivité des engins de pêche pour préserver les ressources halieutiques ;
- développement des matériaux de construction.

Dans cette logique, la mise en œuvre de l’Inno Campus et la labellisation « Campus des Métiers et des Qualifications », autour des excellences maritimes du territoire, constituent des premières réponses structurantes.

En lien avec :

Transformer

Coopérer

En lien avec :

Vivre ensemble

## Fédérer les acteurs maritimes du territoire

Le rayonnement maritime du territoire doit s’appuyer sur la promotion et la diffusion de ses savoir-faire, pour inspirer les vocations professionnelles et générer de l’activité.

Il convient de définir une stratégie maritime capable de fédérer l’ensemble des acteurs concernés, pour favoriser et valoriser les synergies, et consolider les relations entre toutes les forces en présence (Marine Nationale, pêche, nautisme, construction/réparation navale).

Il en va de la pérennité de la filière maritime du territoire qui, forte de sa diversité, doit consolider sa cohésion pour faire face aux fortes concurrences entre territoires maritimes, nationaux et internationaux.

Lorient Port Center doit porter cette démarche et l’ambition de faire valoir les intérêts du territoire vers l’extérieur.

Il s’agit aussi d’engager la filière dans les démarches prospectives, telles que celle portée par l’association internationale des villes portuaires (AIVP) par exemple.

En lien avec :

Coopérer

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

Moderniser et développer les infrastructures maritimes du territoire

Favoriser l'accès de tous les habitants aux activités nautiques

## 2.3. UN TERRITOIRE ATTRACTIF AU BÉNÉFICE DE L'EMPLOI

Le territoire ambitionne de réunir les conditions favorables pour maintenir et développer les emplois, en attirant de nouvelles activités créatrices d'opportunités.

### CHIFFRES CLEFS

#### Emploi - Formation

- 10 000 demandeurs d'emploi de catégorie A au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.
- 3 500 jeunes accompagnés par la Mission locale en 2020, dont 50% avec un niveau bac et plus.

#### Entreprises

- 5 622 établissements privés dont 40% localisés sur Lorient.
- 229 établissements de plus de 50 salariés - 3<sup>ème</sup> rang régional.

#### Foncier économique

- 1 300 ha de zones d'activités, dont 20 ha (1,5%) disponibles.
- Taux moyen de vacance commerciale dans les centralités de 11% en 2018.

## OBJECTIFS

### Valoriser et promouvoir l'image du territoire

La fédération des acteurs du territoire autour d'une identité commune doit contribuer à la valorisation de son image : il s'agit de communiquer et de rendre visible cette identité auprès d'investisseurs et de porteurs de projets, pour faire valoir l'économie et l'emploi local.

La création d'une marque territoriale et sa promotion participeront de cette démarche d'attractivité.

En lien avec :

Coopérer

### Soutenir et attirer les porteurs de projets et les talents

Afin de faciliter l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire, d'encourager l'émergence de projets, notamment innovants, il est nécessaire de mettre en place une véritable politique d'accueil, fondée sur la simplification des démarches.

Cela va de l'accompagnement des porteurs de projet, aux propositions foncières ou immobilières adaptées, en passant par l'aide à l'intégration de la cellule familiale des salariés, ou l'assistance aux démarches d'installation.

Le portail « Entreprendre Lorient-Bretagne Sud » est une première réponse qu'il conviendra de compléter avec d'autres outils.

En lien avec :

Vivre ensemble

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- Fort potentiel de rayonnement et d'attractivité.
- Dynamisme économique.
- Tissu économique et associatif riche.
- Soutien et accompagnement institutionnel des entreprises et associations du territoire.

#### Faiblesse

- Manque d'attractivité des commerces de centres-villes et de centres-bourgs.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Trouver le bon équilibre entre la nécessaire transition de l'économie de proximité (circuit courts, commerces, artisanat, économie sociale et solidaire) et le soutien aux pôles économiques majeurs

### Construire la nouvelle offre aéroportuaire de Bretagne Sud

La future concession aéroportuaire de Lann-Bihoué est un vecteur majeur d'attractivité, avec le développement d'un fret aéroportuaire et la prise en compte des nouvelles modalités de transport aérien (transport à la demande, transport décarboné).

Cette ambition doit être portée en coopération avec les intercommunalités voisines et les partenaires socio-économiques.

En lien avec :

Coopérer

### S'ouvrir sur le monde

L'ouverture sur le monde est ancrée dans l'identité du territoire, historiquement tourné vers l'océan et tissant des liens vers l'extérieur grâce à ses excellences industrielles, maritimes, militaires ou encore agro-alimentaires.

Ces liens doivent être sans cesse entretenus et développés, et servir la valorisation et l'enrichissement de nos savoir-faire.

Il convient aussi de créer, d'intégrer, d'entretenir et d'animer des réseaux thématiques, institutionnels et professionnels, d'échanges et de partage d'expériences.

Les jumelages avec d'autres territoires, aux échelles nationale et internationale, l'accueil sur le territoire et la participation à des

salons et congrès nationaux et internationaux sont également des actions utiles pour valoriser et diffuser notre marque territoriale.

Un nouveau centre de congrès et une réflexion autour du stade du Moustoir permettront de renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire.

En lien avec :

Vivre ensemble

Coopérer

### Renforcer l'attractivité des métiers du territoire

L'ambition pour le territoire est à la fois de garantir l'épanouissement et l'émancipation des jeunes et de favoriser leur accès au monde du travail.

Les liens entre la formation et le monde professionnel doivent être facilités et renforcés : le développement d'une offre locale de formations, de l'apprentissage à l'enseignement supérieur,

### 2 actions phares pour illustrer les intentions

Adapter l'offre de formations en lien avec les besoins du territoire et créer des passerelles entre les jeunes et le monde professionnel

adaptée aux besoins des entreprises et activités locales, trouve ici toute sa pertinence.

L'alternance, l'apprentissage, les parrainages, les passerelles avec le monde du travail sont autant de dispositifs à valoriser et à faire connaître à la fois aux employeurs et aux jeunes, et à toutes les personnes en reconversions professionnelles.

L'enjeu est d'autant plus prégnant pour certains secteurs importants ou en tension de l'économie du territoire, comme la pêche, l'agriculture ou la réparation navale, pour lesquels il s'agit de valoriser l'attractivité des métiers du territoire.

Le renforcement du travail en réseau des acteurs de l'emploi et de la formation est une nécessité pour répondre à l'objectif fixé.

En lien avec :

Coopérer

Fédérer les acteurs économiques du territoire autour d'une identité commune

## 2.4. UN TERRITOIRE TOURISTIQUE RESPONSABLE, FORT DE SES DIVERSITES ENTRE MER, RADE ET VALLEES

**Fort de la diversité de ses richesses naturelles, patrimoniales, culturelles, le territoire doit accroître son attractivité touristique au bénéfice de toutes ses communes, dans le respect des ressources et du cadre de vie.**

### CHIFFRES CLEFS

- 7% du Produit Intérieur Brut (PIB) du Pays de Lorient (Lorient Agglomération, Communauté de Communes Blavet-Bellevue-Océan et Quimperlé Communauté) générés par le tourisme.
- 2 400 emplois en moyenne à l'année ; 3 800 emplois en haute saison.
- 1 million de touristes chaque année sur la destination Lorient-Quimperlé.
- 38 hôtels et 27 campings.
- 430 000 entrées totalisées sur 6 équipements majeurs
- Lorient La Base : site le plus attractif de la région de Lorient-Quimperlé.
- 270 000 participants aux évènements professionnels.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- La diversité de l'offre, entre mer, rade et vallées.
- La richesse du patrimoine naturel, culturel, architectural.

#### Faiblesses

- Un déficit d'offres d'hébergements
- Un déficit de produits touristiques.

#### Opportunités

- Un potentiel inexploité.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Privilégier un tourisme durable sur l'ensemble du territoire

Soutenir les communes dans le développement du tourisme

## OBJECTIFS

### Définir une stratégie de développement de l'économie touristique

Les richesses environnementales du territoire et le cadre de vie qui en découle sont autant d'atouts pour développer une économie touristique des 4 saisons.

L'évolution des attentes des touristes nécessite une stratégie claire et partagée, portée par l'Agglomération avec les acteurs privés.

L'enjeu est double et consiste à :

- concilier le nécessaire développement économique avec la préservation de l'environnement et du cadre de vie ;
- dépasser le cadre du tourisme balnéaire estival, et s'orienter vers un tourisme qui essaime à l'année sur l'ensemble du territoire.

Cette stratégie s'appuiera sur le développement de pôles touristiques au sein du territoire, en coopération renforcée avec Quimperlé Communauté, et en regard du schéma de développement touristique de la destination Golfe du Morbihan-Bretagne Sud.

Il s'agira d'améliorer les conditions d'accueil en diversifiant l'offre d'hébergements touristiques, avec une vigilance particulière sur la concurrence des offres de location de courte durée.

### Diversifier et valoriser les offres de découverte du territoire

La diversification de l'offre touristique doit s'appuyer sur la valorisation de toutes les richesses patrimoniales du territoire : naturelles, maritimes, architecturales et culturelles.

Ainsi l'offre reposera sur :

- le tourisme maritime, autour des activités littorales et nautiques ;
- le tourisme vert, avec les circuits de découverte en espaces naturels (randonnée, cyclos...), les vallées du Scorff et du Blavet devant s'affirmer comme les traits d'union entre littoral et campagne, et entre les communes ;
- le tourisme culturel, appuyé par les équipements muséographiques qu'il convient de conforter et valoriser, grâce à un projet scientifique autour de la rade (musée de la Compagnie des Indes, musée national de la Marine) et un parcours muséographique mémoriel en lien avec la Marine Nationale, ou encore la découverte de l'architecture militaire et de reconstruction ;
- le tourisme événementiel, avec comme fer de lance le FIL et la valorisation de la culture celtique.

D'autres formes thématiques sont aussi à développer : le tourisme d'affaire ; le tourisme sportif axé sur les spécificités du territoire

(voile, sports de glisse et urbains, vélo, kayak, cheval...). ; le tourisme de santé et de bien-être ; voire d'autres formes émergentes en lien avec les produits du terroir.

Enfin, une orientation sociale et solidaire est attendue, avec l'ambition de permettre à tous de bénéficier de l'offre touristique du territoire, notamment aux personnes en situation de fragilité ou de handicap.

En lien avec :

vivre ensemble

équilibrer

La valorisation de nos offres touristiques passe par le développement de portails numériques et d'offres servicielles permettant de les faire connaître.

Un travail de labellisation est à poursuivre pour qualifier qualitativement l'offre touristique : le label Ville d'Art et d'Histoire de Lorient pourrait s'élargir à tout le territoire.

Le label « Tourisme et Handicap » contribuerait à renforcer les ambitions affirmées du territoire en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

En lien avec :

équilibrer

## Conforter la promotion touristique du territoire

### 2 actions phares pour illustrer les intentions

Elaborer le nouveau schéma de développement touristique du territoire

Valoriser les patrimoines naturels, culturels, architecturaux et industriels sur l'ensemble des communes

## 3.1. UN TERRITOIRE QUI REPENSE SES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN

Mieux se déplacer, en tous points du territoire, est une attente très forte des habitants, pour le travail comme pour les loisirs, ceci dans le respect de la nécessaire transition énergétique et écologique. Le projet de territoire engage ainsi une véritable « révolution » des mobilités du quotidien.

## CHIFFRES CLEFS

- 58% des déplacements quotidiens effectués en voiture.
- 82 500 véhicules par jour sur le pont du Sac'h (RN 165), comparable au trafic des axes périphériques des métropoles de Rennes ou de Nantes.
- +1,2%/an d'augmentation du trafic sur la RN165 en 20 ans.
- 51 000 navetteurs - actifs travaillant dans une autre commune que celle où ils résident.
- 3 habitants sur 4 résidant à moins de 300 m d'un arrêt de bus.
- 35% des déplacements actifs (marche à pied et vélo).
- 4 gares ou haltes TER.

## DIAGNOSTIC PARTAGÉ

## Forces

- Bonne accessibilité du territoire via la route et les voies ferrées (ligne à grande vitesse et transport express régional (TER)).

## Faiblesses

- Offre de transport en commun jugée insuffisante.
- Manque de développement des modes doux.
- Nombreux embouteillages liés à la dépendance à la voiture.

## Opportunités

- Réduire les tensions liées aux déplacements en agissant sur les déséquilibres territoriaux.
- Tendre vers une mobilité apaisée, sécurisée et plus respectueuse de l'environnement.

## PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Fluidifier les déplacements en voiture

Limiter la place des voitures au profit des mobilités douces et des transports en commun

## OBJECTIFS

## Améliorer les transports en commun et l'intermodalité

L'amélioration des transports collectifs et des déplacements multimodaux est une priorité majeure du projet de territoire, avec un engagement fort vers la décarbonation des mobilités.

La densification de la desserte TER du territoire est la réponse la plus structurante à l'engorgement du réseau routier (RN135, RD465 et 769) : elle doit être accentuée en coopération avec la Région Bretagne.

A l'échelle du bassin de mobilités, les interconnections multimodales sont à améliorer par la création de pôles d'échanges,

facilitant l'accès aux transports en commun (train, lignes express de bus, autre type de transport en site propre, bateaux transrade) et le report vers les mobilités actives.

Le réseau de transport collectif du territoire doit être mis à niveau pour s'adapter aux évolutions des besoins, notamment pour la desserte des zones d'emplois et d'enseignement.

L'optimisation des cadences, une meilleure coordination avec les établissements scolaires, la qualité d'accueil des usagers sont autant d'actions qui amélioreront l'offre de transport collectif et faciliteront son accès.

La tarification est aussi à repenser, à l'échelle du bassin de mobilité jusqu'à l'échelle régionale.

L'information aux usagers doit être améliorée via des offres servicielles intégrées et compatibles aux dispositifs régionaux, KORRIGO par exemple.

En outre, une réflexion spécifique est à poursuivre pour l'île de Groix afin de proposer des solutions adaptées aux îliens.

D'autres propositions alternatives doivent également être étudiées et expérimentées pour accompagner l'évolution des pratiques : transports à la demande, « surfbus » sur la côte, partage de véhicules propres...

En lien avec :

Vivre ensemble

Équilibrer

Coopérer

## Mettre à niveau le réseau routier

La voiture restant un des principaux moyens de transport, il est important d'agir pour résorber les points de congestion des RN165, RD465 (Pénétrante de Lorient) et 769 (Plouay-Lanester), avec la réalisation d'aménagements qui restent nécessaires : échangeur de Toul Douar à Hennebont, mise à 2x2 voies entre Plouay et Lanester, 4<sup>ème</sup> branche de l'échangeur du Porzo.

Pour faciliter les intermodalités vers les transports collectifs et les mobilités actives, les entrées de villes doivent être aménagées et équipées en priorité avec des parking-relais et aires de co-voiturage.

Les réflexions et expérimentations sont aussi à mener sur les aménagements et les évolutions d'usages du réseau routier : utilisation de voies réservées aux covoitureurs ou bande d'arrêt d'urgence aux transports collectifs.

En lien avec :

Vivre ensemble

Équilibrer

Coopérer

## Accompagner les usagers au changement de pratiques

Les changements de pratiques en matière de mobilités doivent être accompagnés par la mise en œuvre de :

- nouvelles formes de déplacements et d'aménagements des espaces publics ;
- temps d'expérimentations de ces nouvelles formes, pour les ajuster au mieux aux besoins ;
- services d'information des usagers, via des outils numériques permettant de diffuser facilement les possibilités offertes d'intermodalité et les temps de trajets (« Mobility As a Service »).

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

Rendre attractifs les transports collectifs pour le plus grand nombre

Une réflexion particulière sera engagée sur les coûts d'accès aux transports en commun pour les usagers, afin de favoriser les reports intermodaux vers le collectif.

L'accompagnement des entreprises et des établissements scolaires dans l'élaboration de leurs plans mobilité constitue un objectif prioritaire.

Enfin, une réflexion plus globale mérite d'être engagée sur la synchronisation des temps du quotidien : horaires d'écoles et d'embauches des salariés pourraient être réinterrogées pour fluidifier les circulations.

En lien avec :

Vivre ensemble

Coopérer

## Donner aux mobilités douces leur place dans l'espace public

Témoignant de l'aspiration des habitants à adapter leurs modes de vie aux enjeux de transition écologique, le développement des mobilités douces doit être encouragé et facilité, et l'aménagement des espaces publics repensé pour permettre des déplacements confortables et sécurisés.

Une des actions phares est la définition et surtout la mise en œuvre d'un plan vélo ambitieux à l'échelle du territoire, en lien avec le schéma structurant du Département : lisibilité, sécurisation et continuité des itinéraires cyclables intercommunaux, aménagement de liaisons urbaines adaptées et végétalisées, lieux sécurisés de stationnement.

Le schéma cyclable du territoire s'appuiera sur un réseau structuré facilitant l'usage du vélo, notamment dans les déplacements transrade et entre communes.

Il s'agit aussi de favoriser les déplacements piétons par la création de zones dédiées dans les centralités, et d'expérimenter et promouvoir d'autres alternatives de mobilités.

Enfin l'étude en cours relative au développement de la logistique urbaine, ou logistique du dernier kilomètre, doit permettre d'aboutir à des solutions opérationnelles à l'échelle de l'agglomération.

En lien avec :

Vivre ensemble

Équilibrer

Mettre en œuvre un plan vélo ambitieux à l'échelle du territoire.

## 3.2. UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE POUR RÉPONDRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Chacun doit contribuer à la lutte contre le changement climatique, et ceci passe par une modification des comportements et de certaines politiques publiques. Ce doit être la priorité de tous au bénéfice des générations futures !

### CHIFFRES CLEFS

- 6 355 hectares d'espaces artificialisés (espaces urbains, voies de communication, etc.), soit 8,6% de la superficie totale de Lorient Agglomération
- 10% de la surface agricole utile protégée dans le SCoT, sous l'appellation espaces agro-naturels protégés (EANP)

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- Des politiques de protection déjà mises en œuvre

#### Menaces

- Impacts des dérèglements climatiques sur les atouts et forces du territoire : submersion du littoral, érosion de la biodiversité, augmentation des températures.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Promouvoir de nouvelles formes urbaines

Permettre aux habitants d'utiliser l'espace public comme un jardin commun

Favoriser la rénovation thermique des bâtiments

## OBJECTIFS

### Faire évoluer les pratiques en matière d'urbanisme

Il apparaît aujourd'hui essentiel de mettre en œuvre de nouvelles formes d'aménagement du territoire, rapprochant lieux de vie et zones d'emplois, et préservant les espaces naturels et agricoles.

Les documents de planification doivent pérenniser ces intentions et renforcer les principes de sobriété foncière et de densification, fondées sur :

- la reconstruction de la ville sur la ville ;
- la réhabilitation des friches ;
- le « bimby » (built in my back yard, littéralement construire dans mon jardin), comme alternative à l'étalement urbain ;
- l'action contre la vacance des logements.

L'objectif national de « zéro artificialisation nette » des sols doit être une opportunité de repenser nos centralités pour accompagner l'équilibre territorial, et agir pour la préservation de notre cadre de vie et de notre environnement.

Les démarches de planification territoriale, tels que les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), doivent permettre de satisfaire cet objectif, en recherchant les points et dénominateurs communs entre communes ou groupes de communes, dans le respect de leurs compétences et de leurs spécificités.

### Permettre aux citoyens de se réapproprier et de réinvestir l'espace public

Avec la densification des villes et des centralités, la qualité des espaces publics va devenir un enjeu majeur pour préserver la qualité du cadre de vie et le bien-être des habitants.

La nature en ville doit devenir un élément central de la planification urbaine.

L'implication des usagers dans les choix d'aménagement des espaces publics favorisera leur appropriation et leur utilisation : ils constitueront des espaces de vie complémentaires, dans le prolongement de l'espace privé des logements.

En outre, les jardins publics créent également des îlots de fraîcheur, améliorant les conditions de vie en été, lors des épisodes de forte chaleur, et concourant à la préservation de la biodiversité.

En lien avec :

Vivre ensemble

Coopérer

### Améliorer les performances écologiques et énergétiques des bâtiments

La réduction de l'empreinte écologique et énergétique des bâtiments est un objectif tant pour l'habitat que pour l'activité économique, dans le neuf comme dans l'ancien.

Le recours aux énergies renouvelables, réutilisables et mutualisables (réseaux de chaleur, installations partagées, portages associatifs) doit être privilégié.

Le projet de territoire ambitionne ainsi de promouvoir des modes constructifs innovants, dans le respect des nouvelles exigences environnementales et énergétiques.

L'écoconstruction est un levier de premier ordre : il s'agit d'encourager l'utilisation de matériaux biosourcés et à faible impact écologique, de mobiliser les acteurs du territoire en ce sens, et de s'appuyer sur les réseaux locaux d'innovation et de Recherche et Développement (Université et laboratoires).

L'accompagnement de la rénovation thermique de l'ancien est également une action à encourager.

En lien avec :

Agir ensemble

Agir pour

Coopérer

## Agir pour prévenir les risques naturels

Le changement climatique accentue les risques naturels, notamment de submersion marine sur le littoral ou d'inondations urbaines : leur prévention est primordiale, par le renforcement des politiques en matière de planification territoriale, de gestion des eaux pluviales, d'anticipation et de culture du risque.

Les sécheresses constituent également une menace sur les ressources disponibles pour l'approvisionnement en eau : leur préservation passe par l'incitation aux économies d'eau et la sécurisation des approvisionnements en eau potable, en lien avec les autres bassins hydriques du Morbihan.

En lien avec :

Agir ensemble

Coopérer

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

Rénover énergétiquement le bâti existant

Intégrer « la nature en ville » comme élément central des politiques d'aménagement

### 3.3. UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Déjà précurseur dans la gestion de ses déchets, le territoire veut renforcer ses ambitions en s'engageant dans une démarche volontariste de transitions écologique et énergétique, fondée sur une décarbonation de son énergie et l'accompagnement des filières agricoles et halieutiques.

#### CHIFFRES CLEFS

- 50% de la consommation énergétique du territoire issus des produits pétroliers.
- Depuis 2015 : hausse des consommations annuelles de plus de 5%.
- 581 kg/an par habitant de déchets produits (idem moyenne française).
- 2 recycleries sur le territoire, dont une à Groix.
- 1 matériauthèque située sur la déchèterie de Caudan.

#### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

##### Forces

- Richesse et diversité des ressources pour assurer les transformations énergétique et agricoles : terre, mer, soleil, vent.
- Potentiels pour la transition.

##### Menaces

- L'impact du réchauffement climatique : submersion du littoral, érosion de la biodiversité, sécheresses.

#### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Partager et développer les bonnes pratiques

## OBJECTIFS

### Contribuer à l'autonomie énergétique décarbonée

Pour satisfaire l'enjeu stratégique de transition énergétique, le territoire doit s'engager pleinement dans la promotion de la sobriété énergétique et dans la production d'énergie décarbonée.

En premier lieu, il convient d'accompagner les citoyens et acteurs socio-économiques vers l'optimisation et la rationalisation de leurs consommations d'énergie.

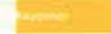
Le territoire doit être un acteur engagé dans la filière économique des énergies renouvelables.

Aussi Lorient Agglomération, avec les communes, souhaite poursuivre et développer la production d'énergies renouvelables et réutilisables (énergies marines, bois, solaire), avec des retombées écologiques, économiques et fiscales directement bénéfiques pour l'ensemble du territoire.

Cette ambition s'appuie sur une stratégie structurée autour de l'hydrogène vert et du gaz naturel vert (GNV) pour décarboner les transports maritimes et terrestres : la réalisation, en cours, de stations de distribution d'hydrogène vert, en lien avec le renouvellement de la flotte de bus et du bateau transrade à hydrogène et/ou GNV verts, en sont les premières concrétisations.

Dans cette logique, l'appui des filières d'excellence, maritime et agricole, de recherche et de formation professionnelle, doivent être au cœur de cette démarche territoriale.

En lien avec :



### Promouvoir et accompagner la transition des productions primaires, agricoles et halieutiques, en lien avec les besoins du territoire

La décarbonation de l'énergie intéresse directement les filières agricoles et halieutiques, engagées dans la transition écologique de leurs productions.

Le secteur de la pêche doit être accompagné dans la décarbonation de sa flotte de navires et la conservation des ressources halieutiques.

Plusieurs outils seront disponibles à moyen et long termes à travers les projets structurants d'énergies marines renouvelables et de production d'hydrogène vert.

De même, la filière agricole doit être soutenue dans la poursuite de ses objectifs de transition vers une agriculture moins consommatrice d'intrants, et plus orientée vers les productions raisonnées et biologiques : la valorisation des produits passe par le développement d'équipements locaux de transformation (légumeries, cuisines centrales), la facilitation des circuits courts, et une politique d'achat public en leur faveur.

Ainsi l'agriculture et la pêche concourront à l'émergence d'un écosystème alimentaire territorialisé et durable, au bénéfice des habitants et de leur propre attractivité.

En lien avec : [Ouvrir ensemble](#) [Coopérer](#)

## Faire de l'agglomération un territoire vertueux en matière de prévention et valorisation des déchets

Le territoire est précurseur en matière de gestion et de valorisation des déchets ; ses performances de tri se situent parmi les meilleures au niveau national.

La forte augmentation des coûts de traitement et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) oblige à adapter les moyens et fréquence de collecte des déchets ménagers.

Les enjeux concernent désormais la réduction des déchets produits et le développement de la valorisation énergétique.

Il s'agit alors de poursuivre l'ensemble des actions engagées de prévention de production des déchets pour inciter les usagers à une

### 2 actions phares pour illustrer les intentions

Accroître la part des énergies renouvelables pour assurer l'autonomie énergétique

consommation plus responsable, et de valoriser les dynamiques de réemploi et de réutilisation.

En outre, l'amélioration de nos performances en matière de valorisation des déchets passera par la mutualisation des installations avec les territoires voisins afin d'assurer leur optimisation.

En lien avec :

[Coopérer](#)

## Dynamiser l'économie circulaire

Les dynamiques d'économie circulaire du territoire doivent être renforcées en favorisant les circuits courts et les dynamiques de réemploi et de réutilisation (recycleries, matériauthèques...).

En ce sens, la commande publique constitue un levier important pour soutenir et renforcer les dynamiques territoriales.

En lien avec :

[Coopérer](#)

Développer la valorisation énergétique des déchets

## 4.1. UN TERRITOIRE ÉQUILIBRE, ENTRE VILLES ET RURALITÉS

L'équilibre du territoire, du Nord au Sud, de la rive gauche à la rive droite de la rade, entre villes, île et campagnes, est un enjeu central pour sa cohésion : son aménagement et son développement autour de pôles de proximité seront les garants d'un accès pour tous aux fonctions et services essentiels. Face à l'attractivité grandissante du littoral, le maintien du cadre de vie sur l'ensemble du territoire est un gage de réussite pour l'avenir.

## CHIFFRES CLEFS

- 61,4% des habitants de l'agglomération concentrés à Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont et Guidel, dont 28% pour la ville centre.
- Des lycées dans 5 communes : Hennebont, Lanester, Lorient, Ploemeur et Port-Louis.
- 4 structures « Maison France Services » sur le territoire : Riantec, Groix, Lorient, Plouay.
- 60% des 227 magasins de grande distribution sont localisés à Lorient et Lanester
- Aucune grande distribution dans 8 communes

## DIAGNOSTIC PARTAGÉ

## Forces

- Une bonne dynamique de coopération entre communes.

## Faiblesses

- Centralisation des activités autour du cœur d'agglomération.
- Transfert de certains services « à contact humain » vers des plates-formes dématérialisées

## PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Rééquilibrer le territoire entre ville, littoral et campagne

## OBJECTIFS

## Développer les pôles de centralité regroupant les fonctions essentielles

La revitalisation des centralités, rurales plus particulièrement, constitue un levier crucial pour garantir l'équilibre du territoire dans l'accès de ses habitants aux fonctions essentielles : s'éduquer, travailler, se soigner.

Il convient en premier lieu de répartir opportunément les pôles d'emplois sur le territoire (zones d'activités économiques, commerces), tout comme les équipements publics, culturels et sportifs notamment, sur la base d'un schéma structurant partagé et repensé au vu des questions des mobilités du quotidien et de l'habitat.

Le développement d'espaces de co-working et plus largement de tiers-lieux est également une opportunité de dynamisation économique et sociale des centre-bourgs.

Le schéma de cohérence territorial (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les documents de contractualisation entre l'Agglomération et les communes traduiront cet objectif de développement.

En lien avec :



## Assurer la proximité et l'accessibilité des services publics sur l'ensemble du territoire

L'accès équitable aux services publics pour tous les habitants est un autre enjeu majeur du projet : il convient donc de s'assurer d'une répartition équilibrée d'accès de proximité aux services, grâce à une nouvelle organisation autour des pôles de centralités.

Le projet de territoire redéfinit la place de l'Agglomération : celle-ci est une organisation administrative des communes au service des habitants.

Elle doit s'adapter pour être davantage présente sur le territoire, en lien avec les communes qui peuvent, réciproquement, mettre leurs moyens à disposition.

Les maisons de services publics constituent un outil pertinent, complété par la numérisation responsable des démarches, afin de ne pas exclure les personnes éloignées du numérique.

En lien avec :

Agir ensemble

Transformer

Coopérer

## Valoriser les atouts de la ruralité

Les espaces ruraux sont nécessaires à l'équilibre d'un territoire qui s'urbanise de plus en plus.

Les trames vertes, bleues et noires (lutte contre la pollution lumineuse nocturne), les zones humides et les espaces naturels méritent une attention toute particulière : ils contribuent à la

### 2 actions phares pour illustrer les intentions

Développer un maillage d'espaces de co-working et de tiers-lieux sur le territoire

qualité de notre environnement et notre santé, socle de notre cadre de vie.

Si leur préservation est essentielle, ils sont aussi un vecteur de valorisation du tourisme vert.

Les atouts ruraux doivent aussi profiter aux zones urbaines grâce aux complémentarités portées par les dynamiques d'économie circulaire et les circuits courts, entre lieux de productions agricoles et de consommation.

L'intégration de l'agriculture dans les espaces citadins permettra de reconnecter les habitants à la terre, *via* l'implantation de fermes urbaines et péri-urbaines.

En lien avec :

Agir ensemble

Agir ensemble

Transformer

Développer des pôles de proximité pour l'accès aux services publics

## 4.2. UN TERRITOIRE NUMÉRIQUE

L'accès au numérique pour tous, en tout point du territoire, est un enjeu majeur, source de développement économique et de cohésion sociale.

### CHIFFRES CLEFS

- 70 entreprises de technologies en lien avec le numérique sur le territoire.
- 1 600 emplois dans le numérique.
- 1 laboratoire de recherche numérique.
- 1 tiers-lieu sur le numérique – Plusieurs fab-lab.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- Existence d'un tissu économique numérique.
- Plusieurs projets numériques portés par les communes de l'agglomération.

#### Faiblesses

- Plusieurs zones blanches.
- Départ des emplois numériques vers les métropoles.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Assurer une couverture numérique optimale sur tout le territoire

Former les usagers et les accompagner dans l'utilisation du numérique

## OBJECTIFS

### Faire de Lorient Agglomération un territoire 100% connecté

Le déploiement du numérique à l'ensemble du territoire est une condition *sine qua non* de cohésion et d'équité du territoire. Aussi le développement du mix connectif (4G/5G- fibre) est une priorité qui doit s'inscrire dans un calendrier opérationnel plus ambitieux.

Il doit permettre de structurer un véritable « territoire intelligent » (smart city) au service de tous ses habitants, dans les domaines des services publics, mobilités, offres culturelles et touristiques, de la santé...

Le numérique est un vecteur d'inclusion, grâce au développement d'accès gratuits dans les espaces publics ou lieux touristiques, de tiers-lieux numériques, de mise à disposition de logiciels adaptés aux handicaps.

Par ailleurs, l'Agglomération poursuit son objectif de se doter de moyens propres pour assurer sa cybersécurité, avec des data center et des réseaux de fibre mutualisés avec le Groupe Hospitalier Bretagne Sud, l'Université de Bretagne Sud, et les communes volontaires pour y adhérer.

La pérennisation et l'adaptation du Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) pour le numérique seront utiles à l'accompagnement des communes du territoire.

En lien avec : [Vivre ensemble](#) [Innover](#) [Transformer](#)

**Accompagner la transition numérique auprès de tous les usagers**

S'il est essentiel, dans un monde hyperconnecté, de favoriser et promouvoir les innovations numériques, il convient de veiller à la fracture numérique.

Il s'agit donc d'accompagner et former les usagers, notamment en animant et soutenant le tissu associatif, pour vulgariser l'usage du numérique et l'accès aux offres servicielles existantes.

Sur le plan économique, l'usage du numérique dans les entreprises, les commerces et les services publics est à soutenir et faciliter : plates-formes virtuelles d'achats dématérialisés (e-commerce local, dispositifs de click-and-collect), soutien à l'innovation numérique, insertion professionnelle des jeunes (cartographie des offres de formations et de stages en lien avec les métiers du nouveau monde).

En lien avec :

[Innover](#)

[Coopérer](#)

### Agir pour un numérique responsable

La numérisation de nos sociétés et de nos quotidiens peut susciter une certaine défiance : elle doit, de ce fait, s'accompagner d'une responsabilisation sociétale et environnementale.

La gestion et la protection des données personnelles constituent un point crucial, nécessitant une approche mutualisée entre communes et Agglomération.

L'écriture du prochain schéma territorial du numérique intégrera une approche sociale (débat sur la place et l'évolution des usages numériques) et environnementale (décarbonation des équipements, santé, paysages...).

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

Accompagner les associations dans la formation des habitants au numérique

Poursuivre le déploiement responsable des infrastructures numériques sur tout le territoire

## 5.1. UN TERRITOIRE QUI IMPULSE LA SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

**Le devenir du territoire est l'affaire de tous : les politiques publiques doivent associer de plus en plus les acteurs, citoyens, usagers, entreprises, associations, etc. L'Agglomération doit être davantage au service des communes.**

## DIAGNOSTIC PARTAGÉ

## Forces

- Proximité élus-citoyens.
- De nombreuses coopérations entre communes.
- La synergie des réseaux professionnels actifs.

## Opportunité

- La dynamique de coopération créée et renforcée dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

## Faiblesse

- Une instance communautaire éloignée des communes

## PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Soutenir les coopérations actives et innovantes entre les communes du territoire

Construire un esprit communautaire en dépassant les seuls intérêts communaux

Mutualiser plus de moyens et de compétences pour co-construire les projets structurants

## OBJECTIFS

## Renforcer la proximité de l'agglomération auprès de ses communes membres

Les collaborations entre services communautaires et communaux doivent s'intensifier, avec un soutien affirmé de l'ingénierie communautaire aux communes.

Des mutualisations des systèmes d'informations et numériques, de la commande publique, du conseil juridique notamment, seront également à étudier.

Des accompagnements plus spécifiques en matière d'accueil du public et des usagers (guichets uniques, maisons de services...) sont à renforcer, en identifiant clairement les bons interlocuteurs pour faciliter l'information et le conseil.

Les échanges sur les retours d'expérience et les bonnes pratiques entre agents et élus, par la mise en place de groupes de travail et de formations internes thématiques, contribueront à l'enrichissement mutuel des compétences, et, *in fine*, à l'amélioration des services rendus à la population.

En lien avec :

Vivre ensemble

Transformer

Équilibrer

## Faciliter les coopérations entre communes pour améliorer l'offre de services

Les relations entre communes elles-mêmes doivent répondre de la même intention que les relations entre agglomération et communes.

L'intensification de leurs collaborations est à privilégier, pour favoriser les mutualisations de matériels et équipements (sport, culture, restauration collective...), partager les expériences et bases documentaires, créer des liens et synergies entre projets communaux.

La mutualisation des équipements et matériels, déjà opérationnelle entre communes et acteurs associatifs, est à faciliter et renforcer pour, par exemple, favoriser l'accès aux offres sportives et culturelles.

En lien avec :

Transformer

Équilibrer

## Améliorer l'implication des communes au travers d'une gouvernance communautaire partagée

La gouvernance communautaire doit être mieux partagée et lisible pour l'ensemble des élus du territoire, ses acteurs socio-économiques et ses habitants.

Cela passe par le renforcement des outils de communication expliquant les décisions de l'agglomération, par la décentralisation des réunions et par l'organisation de visites d'élus communaux et rendez-vous thématiques sur les projets d'intérêt majeur.

Les modalités de gouvernance et de coopérations seront structurées dans le cadre d'un pacte de gouvernance et de proximité.

En lien avec : Environnement, Engagement, Transformer, Équilibrer

### 2 actions phares pour illustrer les intentions

Conforter l'ingénierie communautaire au service des communes

Développer les services mutualisés entre communes et Lorient Agglomération

## 5.2. UN TERRITOIRE QUI S'APPUIE SUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET ACTEURS SOCIO-ECONONOMIQUES

L'esprit de coopération est l'intention première du projet de territoire et doit s'appuyer sur les relations de confiance et l'engagement de tous les acteurs, à tous les niveaux décisionnels, pour garantir sa réussite collective.

### DIAGNOSTIC PARTAGÉ

#### Forces

- Richesse du tissu associatif.
- Qualité des relations humaines.

#### Menaces

- Eloignement des institutions.

### PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

- Impliquer les citoyens et acteurs socio-économiques dans l'élaboration des politiques publiques

## OBJECTIFS

### Permettre aux citoyens et acteurs socio-économiques de participer à la définition et l'évaluation des politiques publiques

L'implication des usagers et acteurs socio-économiques dans la réflexion, la co-construction et l'évaluation des projets structurants est un préalable à leur acceptation et leur réussite.

La mise en œuvre de parcours usagers et de comités de suivis est une première réponse, complétée par le recours à des méthodes d'évaluations des actions fondées sur des indicateurs objectifs.

La réciprocité est également de mise, et doit se traduire par un engagement des acteurs socio-économiques au côté des institutions publiques : la constitution et l'animation de groupes de travail et de réflexion sont une seconde réponse à cette implication citoyenne dans les choix pour l'avenir du territoire.

En lien avec : Vivre ensemble, Répondre, Transformer, Equilibrer

### Faire connaître et reconnaître l'action de l'agglomération auprès des citoyens et acteurs socio-économiques

#### 2 actions phares pour illustrer les intentions

Développer les enquêtes de satisfaction des politiques publiques auprès des usagers

Les bases de la confiance réciproque entre élus, acteurs socio-économiques et citoyens reposent sur la transparence et la diffusion de l'information : les actions communautaires doivent ainsi être partagées en rendant accessibles les présentations, les indicateurs de mise en œuvre et les bilans des projets.

En lien avec : Vivre ensemble, Répondre, Transformer, Equilibrer

### Conforter le rôle du Conseil de Développement dans les dynamiques participatives

Lorient Agglomération souhaite que le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) joue un rôle central dans l'animation des dynamiques participatives du territoire.

Cette collaboration est d'autant plus opportune qu'elle permettra une ouverture à l'ensemble du bassin de vie du Pays de Lorient.

En lien avec : Vivre ensemble, Répondre, Transformer, Equilibrer

Rendre accessibles les présentations, les indicateurs de mise en œuvre et les bilans des projets

L'Agglomération est le 3<sup>ème</sup> pôle de Bretagne, un pôle d'équilibre face aux métropoles du grand Ouest. Le projet de territoire engage les coopérations nécessaires avec les territoires voisins pour améliorer notre cadre de vie (mobilités, habitat, environnement) et rayonner encore davantage.

## DIAGNOSTIC PARTAGÉ

### Forces

- Une culture de la coopération territoriale.
- Des instances communes de travail avec les EPCI voisins (AUDELOR, SPL Bois, X-Sea).

### Faiblesses

- Concurrence entre territoires.
- Sous-estimation du potentiel du territoire.

### Opportunités

- Ouverture sur le monde.
- Image positive des territoires de Bretagne

## PRINCIPALES ATTENTES DES CONTRIBUTEURS

Coopérer activement avec les communautés et agglomérations voisines pour peser davantage et se créer une véritable place entre les trois métropoles bretonnes (Brest, Rennes et Nantes)

Coopérer activement sur les mobilités avec les intercommunalités voisines

## OBJECTIFS

### S'affirmer comme le 3<sup>ème</sup> pôle breton

Le positionnement du territoire doit lui permettre de se faire reconnaître comme le 3<sup>ème</sup> pôle de la Région Bretagne, avec les métropoles rennaise et brestoise, en valorisant ses singularités : un territoire à taille humaine, de proximité, de solidarité, de spécificités économiques et d'innovations.

L'enjeu consiste à peser dans l'équilibre territorial de la Bretagne afin de pouvoir bénéficier d'un effet d'entrainement pour porter collectivement les projets territoriaux auprès du Département, de la Région et de l'État.

En lien avec :

En lien avec :

Transformer Equilibrer

### Développer nos coopérations et réseaux aux échelles nationale et internationale

L'ambition territoriale doit se porter aux échelles nationale et internationale, fidèle à la tradition d'ouverture sur le monde.

Le territoire cherchera à s'arrimer aux réseaux d'influence européens et internationaux grâce à ses filières d'excellences agro-alimentaires et maritimes, et leurs capacités exportatrices.

La démarche s'appuiera sur le renforcement des partenariats existants et le développement de projets structurants et innovants, en consortium avec d'autres territoires et en lien avec l'université de Bretagne Sud et les structures de recherche.

L'intégration et l'animation de réseaux thématiques et jumelages avec d'autres territoires, compléteront la démarche pour consolider nos savoir-faire en matière d'énergies décarbonées renouvelables, de nautisme, de pêche, d'agro-alimentaire, de handicap, d'urbanisme, de gestion des risques naturels, etc.

En lien avec :

Transformer

### Renforcer les liens avec nos partenaires à l'échelle des bassins de mobilités et d'emplois

Le premier niveau de coopérations du territoire, au-delà de ses frontières géographiques et administratives, se situe à l'échelle du bassin de vie et de mobilités du Pays de Lorient (Quimperlé Communauté, Communauté de Communes Blavet-Bellevue-Océan), élargi aux intercommunalités voisines (Roi Morvan, Pontivy Communauté, Centre Morbihan et Auray-Quiberon).

Ce niveau de coopération devra s'élargir à l'arc Bretagne Sud, de Quimper-Saint-Nazaire.

Il convient de renforcer les coopérations existantes et de les élargir aux enjeux majeurs des mobilités (aéroport, intermodalités, transports scolaires...), du développement économique et des infrastructures publiques (culturelles et sportives notamment).

Elle passe par le partage des projets entre intercommunalités, avec la mise en place d'instances de dialogue à organiser.

## 2 actions phares pour illustrer les intentions

Renforcer les coopérations en matière de mobilités avec les intercommunalités voisines	Adopter une stratégie de planification territoriale partagée avec les intercommunalités voisines
--	--

## 30 actions phares pour illustrer les ambitions du projet de territoire

La réponse aux enjeux stratégiques et leur déclinaison en objectifs opérationnels doit se traduire en un plan d'actions concrètes auquel chaque acteur du territoire, public ou privé, participera.

C'est l'esprit dans lequel ce projet de territoire a été élaboré, et c'est l'esprit dans lequel il sera mis en œuvre. Ainsi, Lorient Agglomération sera tantôt pilote, tantôt coordinatrice et facilitatrice, ou simple partenaire, selon son champ de compétences et sa légitimité à agir.

Elle aura donc un rôle d'ensemblier potentiellement bien plus large que le champ actuel de ses compétences. La définition du plan d'actions communautaires, et ses implications juridiques, techniques, réglementaires et budgétaires, appartient à l'exécutif qui en débattra au sein du conseil pour prioriser et phaser sa mise en œuvre.

Ce travail de choix et d'arbitrages se fera dans l'esprit de concertation qui a animé tout le processus d'élaboration du projet de territoire, et qui continuera d'en être le guide.

Les actions présentées ci-après illustrent, de manière non exhaustive, la diversité des interventions à couvrir, témoignant de l'ambition portée :

AXES	ENJEUX	ACTIONS PHARES
VIVRE ENSEMBLE	1.1	Agir sur les coûts d'accès au logement
	1.1	Renforcer les outils d'insertion sociale et professionnelle
	1.2	Valoriser les productions alimentaires locales
	1.2	Prévenir la santé en luttant contre les nuisances et pollutions environnementales
	1.3	Améliorer l'accessibilité de l'offre sportive et culturelle pour tous les habitants
	1.3	Implanter une maison de la culture bretonne en un lieu du territoire
	2.1	Dynamiser l'installation, la reprise, le développement d'entreprises et la création d'emplois
	2.1	Déployer une stratégie sur le foncier économique
	2.2	Moderniser et développer les infrastructures maritimes du territoire
	2.2	Favoriser l'accès de tous les habitants aux activités nautiques
RAYONNER	2.3	Adapter l'offre de formations en lien avec les besoins du territoire et créer des passerelles entre les jeunes et le monde professionnel
	2.3	Fédérer les acteurs économiques du territoire autour d'une identité commune

- 2.4 **Elaborer le nouveau schéma de développement touristique du territoire**
  - 2.4 **Valoriser les patrimoines naturels, culturels, architecturaux et industriels sur l'ensemble des communes**
- 
- 3.1 **Rendre attractifs les transports collectifs pour le plus grand nombre**
  - 3.1 **Mettre en œuvre un plan vélo ambitieux à l'échelle du territoire**
  - 3.2 **Rénover énergétiquement le bâti existant**
  - 3.2 **Intégrer « la nature en ville » comme élément central des politiques d'aménagement**
  - 3.3 **Accroître la part des énergies renouvelables pour assurer l'autonomie énergétique**
  - 3.3 **Développer la valorisation énergétique des déchets**
  - 4.1 **Développer un maillage d'espaces de co-working et de tiers-lieux sur le territoire**
- 
- 4.1 **Développer des pôles de proximité pour l'accès aux services publics**
  - 4.2 **Accompagner les associations dans la formation des habitants au numérique**
  - 4.2 **Poursuivre le déploiement responsable des infrastructures numériques sur tout le territoire**
  - 5.1 **Conforter l'ingénierie communautaire au service des communes**
- 
- 5.1 **Développer les services mutualisés entre communes et Lorient Agglomération**
  - 5.2 **Développer les enquêtes de satisfaction des politiques publiques auprès des usagers**
  - 5.2 **Rendre accessibles les présentations, les indicateurs de mise en œuvre et les bilans des projets**
  - 5.3 **Renforcer les coopérations en matière de mobilités avec les intercommunalités voisines**
  - 5.3 **Adopter une stratégie de planification territoriale partagée avec les intercommunalités voisines**

## Article 4 – Le plan d'action pour la mise en œuvre du CRTE de Lorient Agglomération

Le plan d'action du CRTE est la traduction des grandes orientations du projet de territoire et se décline au travers du CRTE en actions transversales de l'établissement, de ses communes et des acteurs territoriaux que l'Etat et ses opérateurs viendront accompagner.

### ➤ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Lorient Agglomération pilote des actions économiques en propre et assure un rôle de facilitateur du développement des entreprises sur son territoire, afin de renforcer la dynamique de création d'emplois sur son territoire. Lorient Agglomération souhaite également renforcer l'attractivité territoriale en favorisant la coordination entre tous les acteurs socio-économiques locaux, gage de synergies et de l'émergence de projets à forte valeur ajoutée.

Lorient Agglomération reconnaît la jeunesse comme un véritable vecteur de dynamisme de l'agglomération. Dans cet esprit, l'EPCI apporte son soutien à la Mission Locale Réseau pour l'Emploi du pays de Lorient (contribution en annexe) et à l'Université Bretagne Sud, ses composantes et ses laboratoires de recherche, au travers du volet ESRI du CPER mais aussi d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'UBS. Il s'agit aussi de s'assurer d'une offre de formation à tous les niveaux, lisible, accessible et en adéquation avec l'économie du territoire, pour développer les opportunités d'emplois au profit de notre jeunesse et des habitants, conforter le vivier « local » de talents et notre maillage d'entreprises.

Le développement économique maritime sera enfin renforcé par des projets structurants autour de l'économie Bleue (pêche et aquaculture durable, industrie maritime du futur, énergie marine renouvelable, plaisance et course au large...).

Le développement du territoire se traduit aussi au travers de la politique de l'Habitat, des Mobilités propres et adaptées.

Pour la période 2020-2021, en articulation avec l'Axe 2 du Projet de Territoire **Rayonner : un territoire d'emplois et d'opportunités**, et l'Axe 4 **Equilibrer : un territoire aménagé pour la qualité de vie de tous** et en amont de la signature de ce CRTE, plusieurs projets du territoire ont d'ores et déjà obtenu un soutien de l'Etat dans le cadre des mesures du plan de relance.

Mesure	Bénéficiaire	Subvention attribuée
AAP (appel à projets) Territoire d'Industrie	Bonneterie Le Minor (Guidel)	400 000,00 €
	M.C.T.I (Hennebont)	90 000,00 €
	SNE Société Morbihanaise de Modelage (Lanester)	392 000,00 €
Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	LORIMA ( Lorient)	366 000,00 €
	LANESTER COUTURE (Lanester)	280 000,00 €
Souveraineté technologique	Groix et Nature -(Groix)	95 000,00 €
	CFAI de Bretagne - (Lorient)	700 000,00 €
	SEM Lorient Keroman (entreprise)	352 000,00 €
AAP Résilience	MGD - Brandérion	1 050 000,00 €
Industrie du futur	MGD – Brandérion	181 245,00 €
	REALISATION ALUMINIUM – Hennebont	43 400,00 €
	JPK COMPOSITES – Larmor-Plage	43 200,00 €
	KOHERON – Lorient	128 602,00 €

	LAUDREN ELECTRONIQUE – Lanester	20 000,00 €
	SNE de la LAITERIE de KERGUILLET – Plouay	40 800,00 €
	LABORATOIRE DENTEAL – Lorient	31 503,00 €
	KOHERON- Lorient	128 602,00 €
	BRETAGNE CERAMIQUE INDUSTRIE- Languidic	163 766,00 €
	OBJECTIF NUMERIQUE – Lorient	43 548,00 €
	Pixel sur Mer - Lorient	700,00 €
Rénovation Patrimoniales	Basilique Hennebont	350 000,00 €
Modernisation des libraires	Au vent des mots – Lorient -association	40 000,00 €
AAP Transition écologique et numérique des lieux de création artistique	L'Estran - Guidel	9 000,00 €
	Théâtre à la Coque - Hennebont	18 000,00 €
	EPCC- Le Trio - Hennebont	9 000,00 €
	Mairie de Lanester	10 000,00 €
	Hydrophone - Lorient	118 000,00 €
	Amzer Nevez -Ploemeur	70 000,00 €
	Théâtre de Lorient	201 000,00 €
Projet Eté culturel 2021	Patronage Laïque de Lorient	3 000,00 €
	Centre social et culturel de Keryado	5 000,00 €
	Lanester ("Du monde au balcon")	4 000,00 €
	Idées détournées – Lorient	5 000,00 €
	La Générale électrique – Lorient	8 000,00 €
	Théâtre à la coque – Hennebont	9 000,00 €
	Varma – Riantec (association)	4 000,00 €
	Pont-Scorff (Atelier d'Estienne- L'art chemin faisant)	4 000,00 €
	Quéven ("Retrouvailles")	4 000,00 €
	Capsule artistique en mouvement permanent – camp - Lorient	15 000,00 €

Continuité pédagogique AAP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - 1ère vague	Caudan, Gestel, Groix, Guidel, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Plouay, Pont-Scorff, Quistinic, Riantec.	133 341,00 €
--	--	--------------

Dans la poursuite de cette dynamique, les revues de projets/actions viendront illustrer annuellement, dans le cadre de l'actualisation du CRTE, les engagements à déployer collectivement. D'ores et déjà, les actions suivantes relatives au développement économique ont été identifiées comme à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire :

- ⇒ Agir sur les coûts d'accès au logement
- ⇒ Renforcer les outils d'insertion sociale et professionnelle
- ⇒ Valoriser les productions alimentaires locales
- ⇒ Dynamiser l'installation, la reprise, le développement d'entreprises et la création d'emplois
- ⇒ Déployer une stratégie sur le foncier économique
- ⇒ Moderniser et développer les infrastructures maritimes du territoire
- ⇒ Favoriser l'accès de tous les habitants aux activités nautiques
- ⇒ Adapter l'offre de formations en lien avec les besoins du territoire et créer des passerelles entre les jeunes et le monde professionnel
- ⇒ Fédérer les acteurs économiques du territoire autour d'une identité commune
- ⇒ Elaborer le nouveau schéma de développement touristique du territoire
- ⇒ Rendre attractifs les transports collectifs pour le plus grand nombre
- ⇒ Mettre en œuvre un plan vélo ambitieux à l'échelle du territoire.

➤ **UN TERRITOIRE QUI AGIT CONCRETEMENT POUR LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :**

Lorient Agglomération est engagée sur la voie de la transition écologique. L'accélération de la transformation écologique passera par une stratégie de soutien à une dynamique d'économie circulaire, de reconquête des friches, de développement de la recherche et de l'innovation, encourager les pratiques vertueuses, le tri, les mobilités actives ou collectives, la rénovation thermique des logements, l'accompagnement ou la mise en place de nouvelles filières, mais aussi en travaillant avec les entreprises pour qu'elles intègrent pleinement dans leurs pratiques la responsabilité environnementale. A titre d'exemple, la labellisation du programme CIT'ERGIE renouvelée avec 4 communes du territoire avec des résultats très probants et en nette progression par rapport à 2015 ou encore dans le cadre du fonds chaleur porté par l'ADEME, Lorient Agglomération et ALOEN qui encouragent les collectivités et les entreprises à utiliser les énergies renouvelables pour leurs besoins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire ou liée à leurs activités.

La prise en compte de la biodiversité, la protection du littoral et de son trait de côte contribueront à renforcer et à préserver la qualité de vie sur le territoire tout comme la proximité en agriculture avec le développement des circuits courts.

Cette stratégie verte et vertueuse sera confortée et permettra de poursuivre la mise en œuvre du nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le développement d'un écosystème hydrogène vert sera au cœur de cette transformation, afin de décarboner les mobilités du quotidien tout en engageant durablement les entreprises, la recherche, la formation du territoire dans cette économie verte

Pour la période 2020 et 2021, en articulation avec l'Axe 3 du Projet de Territoire : **Transformer : un territoire engagé dans sa transition écologique** et en amont de la signature de ce CRTE, plusieurs projets du territoire ont d'ores et déjà obtenu un soutien de l'Etat dans le cadre des mesures du plan de relance.

Mesure	Bénéficiaire	Subvention attribuée
Rénovation énergétique et Réhabilitation lourde des logements sociaux	Restructuration lourde des logements locatifs sociaux sur Lorient Agglomération– concerne 92 logements	910 184,00 €
Restauration Ecologique AMI biodiversité	Lorient Agglomération	240 000,00 €
Aides à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateur)	Ploemeur	77 400,00 €
Conservatoire du Littoral	Groix -(Gestion des espaces littoraux – Restauration du phare des Chats )	40 000,00 €
Etudes pour la dépollution dans le cadre de la reconversion de friches	SEM Keroman	46 361,00 €
Recyclage foncier des friches	SEM-XSEA - Lorient	320 000,00 €
	Ploermeur (friche magasin Expert-production de logements sociaux)	165 600,00 €
	SEM Sellor – Lorient (SEM)	349 545,00 €
	Lorient Agglomération – Caudan	290 900,00 €
	SEM Keroman / La Glacière– Lorient	720 000,00 €
	SEM Keroman / Friche Le Béon – Lorient	29 800,00 €
	SEM Keroman / Friche Le Béon – Lorient (2ème vague AAP)	500 000,00 €
	Reconversion ancien hôpital Bodélio – Lorient (2ème vague AAP)	764 525,00 €
Soutien aux structures ESS 2020	Aménagement ancien hôpital – Hennebont (2ème vague AAP)	424 029,00 €
	DEFIS – Lanester	10 000,00 €
	IDEES DETOURNEES – Lorient	11 001,00 €
Mesure 12 B Alimentation locale et Solidaire	REEMPLOI ET COMPAGNIE – Caudan	14 101,00 €
	CCAS de Queven	9 189,00 €
Mesure 11 Agriculture urbaine et Jardins partagés	SARL Les Bocaux d'Abord – Lorient	7 798,00 €
	AGORA services - Les Grands Larges à Lorient	4 500,00 €
	Ô Potagénie – Ploemeur	12 000,00 €
	Mémoire de Soy – Ploemeur	3 743,42 €
	AGORA services – Courbet à Lorient	2 560,00 €

Mesure 13 B Projet Alimentaire Territorial	SCIC Mady & Co – Hennebont	171 000,00 €
AAP Aéronautique Modernisation et diversification de la filière aéronautique (Territoires d'industrie) - Technologies vertes	OROLIA (Guidel)	800 000,00 €
AAP Automobile Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile (Territoires d'industrie) - Technologies vertes	COROLIS (Queven)	501 000,00 €
AAP Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique (EETE)	SODIBOS (Pont-Scorff)	157 000,00 €
	Amzez Nevez CTRE Regional Culture Breton – Ploemeur	10 845,00 €
Guichet pour les entreprises pêche et aquaculture /Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France	INST TECHNI DEVELOP PRODUITS MER – Lorient	6 080,00 €
	MOULIN LORIENT MAREE - Lorient	15 000,00 €

Dans la poursuite de cette dynamique, les revues de projets/actions viendront illustrer annuellement, dans le cadre de l'actualisation du CRTE, les engagements à déployer collectivement. D'ores et déjà, les actions suivantes relatives au transition écologique et énergétique ont été identifiées comme à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire :

- ⇒ Rénover énergétiquement le bâti existant
- ⇒ Intégrer « la nature en ville » comme élément central des politiques d'aménagement
- ⇒ Accroître la part des énergies renouvelables pour assurer l'autonomie énergétique
- ⇒ Développer la valorisation énergétique des déchets
- ⇒ Valoriser les patrimoines naturels, culturels, architecturaux et industriels sur l'ensemble des communes

#### ➤ COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE : UN TERRITOIRE QUI ŒUVRE AU BENEFICE DE TOUS

L'équilibre durable du territoire passera par une volonté collective de répondre aux nombreux défis qui s'annoncent. Cet équilibre à maintenir et à conforter est d'autant plus important dans la période d'après crise Covid 19. Ainsi, dans une logique de solidarité renforcée, l'enjeu est d'œuvrer collectivement pour fournir un accès aux services publics adapté, notamment en matière de santé, aux attentes et spécificités des communes et des habitants. La complémentarité avec les communes sera renforcée pour maintenir ou renforcer les mutualisations et le partage de l'expertise.

Sur cet aspect « fondateur » du territoire de demain, l'agglomération sera « moteur » au côté de l'État, des communes, des habitants et des partenaires locaux par un soutien aux entreprises en développement et fragilisées, en offrant plus de proximité, de réactivité et de qualité de services, en adaptant le service public pour répondre aux spécificités insulaires et rurales. L'ensemble de ces projets et actions auront pour ambition d'apporter plus de lisibilité, d'efficacité et d'équité dans la planification territoriale permettant de développer un sentiment d'appartenance à l'agglomération, des valeurs de solidarité et de vivre-ensemble.

A l'échelle du bassin de vie la question de la contractualisation se pose en d'autres termes, parce qu'elle recouvre une géographie plus large et convoque des institutions différentes. Certaines questions, qu'il s'agisse de la coordination des transports, de la répartition de l'habitat, de l'identité maritime, du tourisme se posent à une échelle plus large. Ainsi par le CRTE, il s'agira donc de créer les conditions d'un dialogue fructueux avec les autres territoires, en premier lieu ceux qui bordent l'agglomération mais aussi le département du Morbihan et la Région Bretagne, notamment dans son pacte de cohérence régional et territorial.

Pour la 2020 et 2021, en articulation avec l'Axe 1 du Projet de Territoire **Vivre ensemble : un territoire solidaire, accueillant et cultivant un art de vivre « à la lorientaise »**, et l'Axe 5 **Coopérer : un territoire acteur du rééquilibrage de la Bretagne et**

en amont de la signature du CRTE, plusieurs projets du territoire ont d'ores et déjà obtenus un soutien de l'Etat dans le cadre des mesures du plan de relance

Mesure	Bénéficiaire	Subvention attribuée
Tourisme Durable	Hôtel de la Marine – Groix (entreprise)	27 950,00 €
Association de lutte contre la pauvreté	Optimism – Riantec	70 000,00 €
Fabrique de territoire	Maison Glaz – Gâvres	50 000,00 € <i>(convention sur 3 ans/ total 150 000,00 €)</i>
	Départ imminent pour l'hôtel de la gare - Hennebont	50 000,00 € <i>(convention sur 3 ans/ total 150 000,00 €)</i>

Dans la poursuite de cette dynamique, les revues de projets/actions viendront illustrer annuellement, dans le cadre de l'actualisation du CRTE, les engagements à déployer collectivement. D'ores et déjà, les actions suivantes relatives à la cohésion territoriale ont été identifiées comme à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire :

- ⇒ Prévenir la santé en luttant contre les nuisances et pollutions environnementales
- ⇒ Conforter l'ingénierie communautaire au service des communes
- ⇒ Développer les services mutualisés entre communes et Lorient Agglomération
- ⇒ Développer les enquêtes de satisfaction des politiques publiques auprès des usagers
- ⇒ Rendre accessibles les présentations, les indicateurs de mise en œuvre et les bilans des projets
- ⇒ Renforcer les coopérations en matière de mobilités avec les intercommunalités voisines
- ⇒ Adopter une stratégie de planification territoriale partagée avec les intercommunalités voisines
- ⇒ Développer un maillage d'espaces de co-working et de tiers-lieux sur le territoire
- ⇒ Développer des pôles de proximité pour l'accès aux services publics
- ⇒ Accompagner les associations dans la formation des habitants au numérique
- ⇒ Poursuivre le déploiement responsable des infrastructures numériques sur tout le territoire
- ⇒ Améliorer l'accessibilité de l'offre sportive et culturelle pour tous les habitants
- ⇒ Implanter une maison de la culture bretonne en un lieu du territoire

L'ensemble des projets soutenus par l'Etat illustrent la dynamique déjà lancée et viennent illustrer concrètement la capacité du territoire à faire de la Relance un levier pour la mise en œuvre de son projet de territoire.

## Article 5- Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Lorient Agglomération et l'Etat conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Dans ce cadre, ont été identifiés les contrats et programmes suivants pour lesquels l'Etat et Lorient agglomération s'entendent assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

### Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Action Cœur de ville initié par l'Etat et ses partenaires (Action Logement, la Banque des Territoires et l'ANAH) en décembre 2017 engagé sur la commune de Lorient par une convention pluriannuelle signée le 25 septembre 2018 ;

- Le contrat de ville et de cohésion urbaine signé le 11 juillet 2015 prolongé par un avenant signé en 2020 visant les objectifs à atteindre pour la programmation de 2021 pour les quartiers prioritaires de Keriou Ker à Hennebont, Centre-Ville / Kerfréhour à Lanester et Bois du Château et de Kervénanec Nord, Bois du château, Kerguillette – Petit Paradis et Polygone-Frébault à Lorient ;
- Les programmes de renouvellement urbain (NPNRU) engagés sur les communes de Lorient (Bois du Château et Kervénanec Nord) et Lanester (Kerfréhour-Châtaigneraie), sur la période 2020-2031 ;
- Le programme Petites Villes de demain sur les communes de Languidic, Hennebont et Plouay couvrant la durée du mandat. Ce programme traduit la volonté de l'État de donner la capacité à ces trois communes de l'agglomération d'investir pleinement leur rôle dans l'armature urbaine du territoire, via le renforcement de leur centralité, au bénéfice de la cohésion du territoire, ces communes étant identifiées comme pôle d'appui territorial ou pôle relais d'agglomération dans le SCoT.
- Le protocole d'accord signé avec la CDC en mars 2021 pour favoriser les partenariats sur différentes actions/projets, dont certains pourront être labellisés « Territoires d'Industrie » ;
- L'engagement de Lorient Agglomération en 2019 et pour une durée de 3 ans dans le programme d'actions « Territoire Économie en Ressources » (TER) en partenariat avec l'ADEME ;
- La convention signée avec la Région Bretagne relative au SRDEII et sa charte de Service Public aux Entreprises SPAE (2017-2021).
- Handicap Innovation Territoire, projet lauréat en 2019 de l'appel à projets national « Territoires d'innovation » dans le cadre du PIA3 qui bénéficie d'une convention de financement avec la CDC pour une durée de 8 ans (2020-2027).
- Les échanges en cours en Lorient Agglomération et l'ADEME concernant un accompagnement dans le cadre d'un contrat d'objectif territoriaux (COT) dont les enjeux seront élargis au thématiques « énergies et déchets »
- La candidature de Lorient Agglomération en septembre 2021 au programme T.E.N. (Territoire Engagé pour la Nature). Le dossier est en cours d'instruction. Les territoires labelisés TEN bénéficient d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration dans un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience).

## Article 6 - Validation des projets (cf annexe projets de LA et des communes)

Dans le cadre de l'élaboration du contrat, la validation des projets et actions à inscrire au CRTE a fait l'objet d'une concertation entre les services de Lorient Agglomération et ceux de l'Etat.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et ne pas dégrader voire améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes seront inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaillera la participation des différents partenaires.

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur

compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches projet seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 7.1. Dispositions générales concernant les financements

L'État s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures de la Relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État-Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité au suivi des autres dispositifs et programmes spécifiques (la Région Bretagne ; les opérateurs nationaux ; le secrétariat général à l'investissement).

Dans le cadre des conventions annuelles financières, l'Etat identifiera les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assurera la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité. Sur la durée du contrat, Lorient Agglomération et l'État s'informent mutuellement sur l'état d'avancement des projets et actions déclinés dans le cadre de cette contractualisation.

### 7.2. Lorient Agglomération, territoire signataire :

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Lorient Agglomération assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Lorient Agglomération s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

De plus, Lorient Agglomération s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du

CRTE, ainsi qu'à son évaluation et à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Lorient Agglomération déclinera les projets issus de la stratégie politique du territoire irriguée par la prise en compte des grandes orientations de l'État et sur la base de l'identification commune des enjeux du territoire et veillera à ce que chaque volet thématique recense les fiches projets/actions.

### 7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'État, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'État compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

### 7.4 Engagement de la Banque des territoires

La Banque des Territoires accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets d'avenir pour des territoires plus durables tout en favorisant les leviers de développement économique, vecteur d'attractivité et de cohésion sociale

et territoriale. Elle accompagne ainsi les acteurs des territoires dans la construction et la réalisation de leurs projets grâce à une large palette d'offres et de solutions opérationnelles :

Un accès gratuit à des contenus destinés aux collectivités, avec notamment :

- Un accès à une large base documentaire via la plateforme numérique « banquedesterritoires.fr » sur de nombreuses thématiques en cohérence avec les compétences des collectivités,
- Un service de renseignement téléphonique sur des questions juridiques et financières et des conférences via Territoires Conseils,

Un soutien à l'ingénierie opérationnelle pour accompagner les projets structurants du territoire, avec notamment :

- L'appui d'experts internes
- Le financement à 100% d'études « flashes » sur des thématiques dédiées,
- Le co-financement à 50% maximum d'études portées par la collectivité.

Le financement des investissements des collectivités territoriales, notamment :

- Les constructions ou réhabilitations de bâtiments publics, y compris éducatifs ou autres bâtiments accueillant des scolaires,
- L'acquisition de matériels roulants propres et les infrastructures de transport (réseaux, ouvrage d'art...),
- Les infrastructures et réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales et de GEMAPI
- Les projets autour de transition écologique et énergétique (biodiversité, production d'énergie renouvelable)
- Les équipements de nature à renforcer l'attractivité touristique du territoire,
- Les investissements immobiliers en matière de santé et d'hébergement médico-social,
- Le portage foncier et requalification de friches, avec ou sans production de logement social.

L'investissement en fonds propres, en direct ou de manière intermédiaire, dans des projets, en partenariat avec les entreprises du territoire notamment dans les domaines suivants :

- L'immobiliers commercial et d'entreprise,
- L'hébergements et équipements touristiques ou de loisirs,
- La production d'énergie renouvelable et avitaillement,
- Les infrastructures et transport, 5/ services et usages numériques,
- Les projets à impact social ou environnemental.

## 7.5. Maquette financière

La maquette financière annexée au contrat récapitulera les engagements prévisionnels des signataires sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière sera revue annuellement.

## Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et Lorient Agglomération mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

### 8.1. La comitologie

#### Un comité de pilotage élargi aux partenaires.

Il est co-présidé par Président de Lorient Agglomération et le Préfet du Morbihan ou son représentant, en présence des services de l'Etat, des opérateurs de l'État, du Conseil de développement du pays de Lorient, des communes et en fonction de l'ordre du jour de l'ensemble des acteurs associés à l'élaboration du projet de territoire. Sur la durée du contrat, d'autres partenaires pourront intégrer cette instance de décision (Région Bretagne ; Département du Morbihan...).

Cette instance de pilotage et de concertation pourra se réunir une fois par an afin de rappeler la vision évolutive du CRTE et du Projet de Territoire en lien avec les transformations en cours avec notamment les objectifs suivants :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE par l'Audélor ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

Un comité technique composé des services de Lorient Agglomération, de la Sous-Préfecture de Lorient, de l'ANCT, de la DDTM, de la DDETS des opérateurs de l'Etat et d'Audélor sera chargé de :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Il se réunira au moins 2 fois par an.

La Conférence des Maires et le Conseil communautaire seront mobilisés à chaque grande évolution du CRTE.

#### 8.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués grâce à des indicateurs choisis localement afin de répondre aux particularités du territoire et aux actions retenus au sein du présent CRTE dans le cadre global des objectifs de la stratégie nationale bas carbone. L'évaluation est menée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, relatif aux items suivants<sup>1</sup> :

### 1/Attractivité économique

	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Axe CRTE</i>	
<b>Démographie/logements</b>			
L'évolution démographique et le solde migratoire			P4
Le poids démographique de Lorient Agglo en Bretagne			P5
La production de logements		1.1	P6
<b>Dynamique économique</b>			
Tissu économique et implantations exogènes		2	P7
L'emploi total et le taux de chômage		2	P8
L'emploi salarié privé		2	P9
L'emploi par secteur d'activité		2	P10
Métiers en tension et formation professionnelle		2.3	P11
Chiffres clés	Indicateurs économie	2.1 / 2.2	P12
<b>Facteurs d'attractivité</b>			
Les prix des logements		1.1	P13
Les prix du foncier		1.1	P14
L'offre haut-débit		1.1 / 2.1 / 4.2	P15
Les surfaces en zone d'activités			P16
Les disponibilités en zone d'activités		2.1 / 2.3	P17
Les 17 sites portuaires		2.2	P18
Les équipements touristiques		2.4	P19

<sup>1</sup> Les pages mentionnées ci-dessous renvoient aux pages du diagnostic annexé au présent contrat

## 2/ Cohésion territoriale

	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Axe CRTE</i>	
<b>Dynamiques sociales</b>			
La population des communes			P21
Les ménages (taille)			P22
Les séniors (60 ans et plus)	Indice de jeunesse	1.1	P23 – 24
Les jeunes (15 – 29 ans)			
Les revenus	Indice de gini	1.1	P25 – 26
Le taux de pauvreté / les bas revenus		2.3	P27
La demande d'emploi			
Les jeunes accompagnés par la Mission Locale		2.1	P28
<b>Le logement</b>			
Le parc de logements		1.1	P29
Le parc social		1.1	P30
La production de logements sociaux	Tension de la demande Taux de vacance du parc social	1.1	P31
Le logement étudiant		1.1	P32
<b>Accès à l'emploi et aux services</b>			
Les flux domicile-travail	Coût financier et environnemental des déplacements domicile – travail	1.1 / 3.1	P33 – 34
Les équipements scolaires	Part de la population dans la zone de la « ville élémentaire » <i>Réalisation en 2022</i>	1.1 / 1.2 / 4.1	P35
Les services publics			P36
L'offre commerciale de + de 300m <sup>2</sup>			P37
L'offre de soin			P38

### 3/ Transition écologique

	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Axe CRTE</i>	
<b>Sobriété foncière</b>			
L'occupation du sol et l'évolution de l'urbanisation		4.1	P41 – 42
L'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Les espaces agricoles, naturels et forestiers artificialisés	1.2	P43
La trame verte et bleue	Fragmentation des milieux (réalisation en 2022)	1.2	P44
La qualité des eaux	Part des cours d'eau en bon état écologique	1.2	P45 – 46
Les espaces agricoles	Taux d'évolution de la SAU Part du bio dans l'agriculture	1.2	P47
Les zones à risque	Part de la population habitant dans une zone à risque naturel	3.2 / 3.3	P48
<b>Mobilité alternative</b>			
La couverture TCU	Part de la population à proximité d'un arrêt de bus du réseau principal CTRL Motorisation des bus CTRL	1.1 / 3.1	P49
Les aménagements cyclables	Indicateurs issus de Linéa 21	3.1	P50
Le parc automobile – évolution	Évolution du parc automobile	3.1	P51 – 52
<b>Transition énergétique</b>			
Consommation d'énergie	Consommation énergétique finale	3.2 / 3.3	P53 – 54
Les émissions de GES	Co2 émis	3.2 / 3.3	P55
Bilan des DPE		3.2	P56
Précarité énergétique des ménages – logement et déplacements	Part des ménages en précarité énergétique	3.1	P57
La production d'énergies renouvelables	Production annuelle d'énergie renouvelable	3.2	P58
Les réseaux d'eau et l'assainissement	Indice linéaire de perte	3.2 / 3.3	P59

## **Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est celle des mandats municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 11 - Résiliation du CRTE et Traitement des litiges**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat. Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

A Lorient, le **30 DEC. 2021**

Le Sous-Préfet de Lorient,



Baptiste ROLLAND

Le Président de Lorient Agglomération,



Fabrice LOHER

La Banque des Territoires,

Philippe BESSON

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – DIAGNOSTIC ET INDICATEURS**

**Annexe 2 – LISTE DES PROJETS DU TERRITOIRE**

**Annexe 3 – CONTRIBUTIONS : CDPL ; Mission Locale Réseau pour l'Emploi du pays le Lorient (en construction début 2022)**

# **Diagnostic de territoire et indicateurs**

Contrat de Relance et de Transition Écologique



## **Préambule**

Ce diagnostic a été réalisé par AudéLor, à la demande de Lorient Agglomération, pour alimenter le Contrat de Relance et de Transition Écologique entre l'EPCI et l'État.

Il s'appuie sur les différents observatoires et études menées par l'agence et a fait l'objet d'échanges techniques avec les services de l'État et de l'agglomération le 11 octobre 2021 et le 9 novembre 2021.

Ce diagnostic se décline en trois axes :

- Attractivité économique – page 3
- Cohésion territoriale – page 20
- Transition écologique – page 40

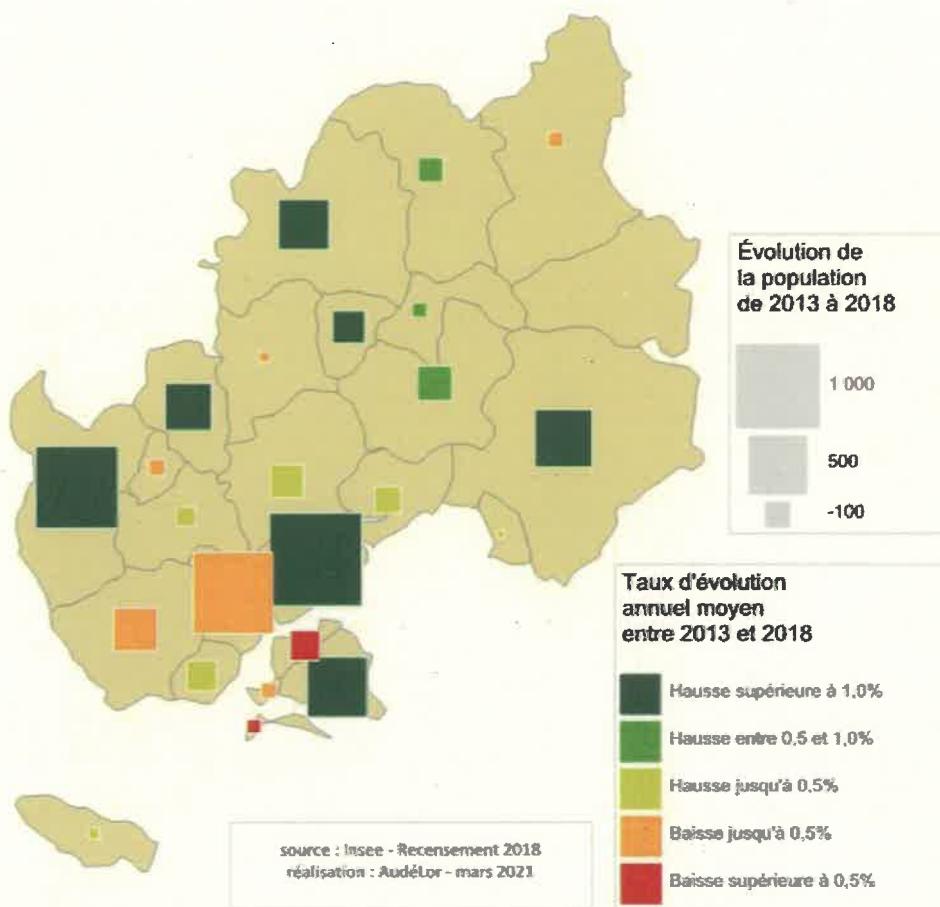
## 1/Attractivité économique

	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Axe CRTE</i>	
<b>Démographie/logements</b>			
L'évolution démographique et le solde migratoire			P4
Le poids démographique de Lorient Agglo en Bretagne			P5
La production de logements	1.1	P6	
<b>Dynamique économique</b>			
Tissu économique et implantations exogènes	2	P7	
L'emploi total et le taux de chômage	2	P8	
L'emploi salarié privé	2	P9	
L'emploi par secteur d'activité	2	P10	
Métiers en tension et formation professionnelle	2.3	P11	
Chiffres clés	Indicateurs économie	2.1 / 2.2	P12
<b>Facteurs d'attractivité</b>			
Les prix des logements	1.1	P13	
Les prix du foncier	1.1	P14	
L'offre haut-débit	1.1 / 2.1 / 4.2	P15	
Les surfaces en zone d'activités		P16	
Les disponibilités en zone d'activités	2.1 / 2.3	P17	
Les 17 sites portuaires	2.2	P18	
Les équipements touristiques	2.4	P19	

## Démographie / logement

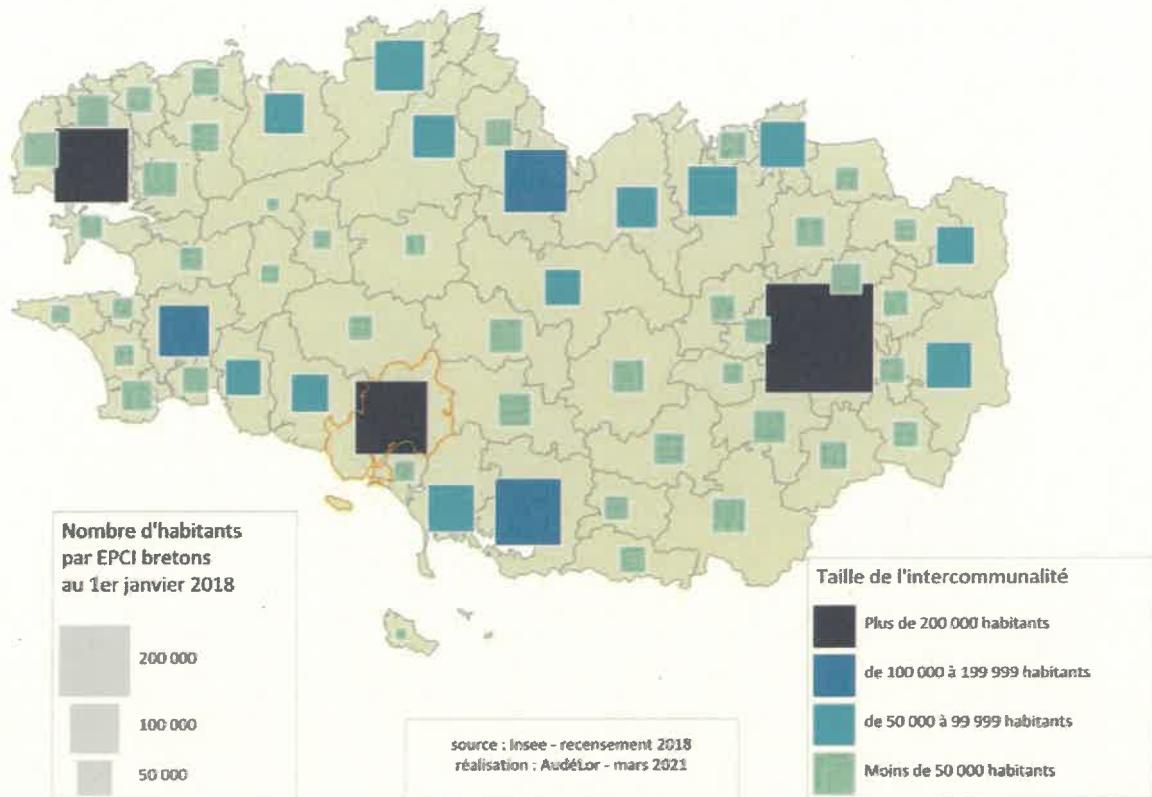
### Évolution démographique et solde migratoire

Globalement, la population de Lorient Agglomération augmente de +0,30% par an de 2013 à 2018. La croissance démographique est portée par le solde migratoire (+0,4% par an), le solde naturel étant négatif désormais (-0,1% par an). C'est la ville centre qui accueille la plus grande part des nouveaux arrivants sur l'agglomération (44%). Les autres communes de l'agglomération accueillent principalement (41%) des ménages ayant déménagé au sein du territoire ou des communes proches. Pour 11 communes, cette part est supérieure à 50%.



Parmi les communes de Lorient Agglomération, les gains de population les plus importants entre 2013 et 2018 sont constatés à Lanester (+1152), Guidel (+899), Riantec (+490), Languidic (+448) et Plouay (+341). Des rythmes de croissance supérieurs à 1,0% par an sont constatés dans 7 communes : Calan (+2,45% par an), Riantec (+1,81%), Pont-Scorff (+1,63%), Guidel (+1,62%), Plouay (+1,24%), Languidic (+1,16%) et Lanester (+1,03%).

## Le poids démographique de Lorient Agglomération en Bretagne

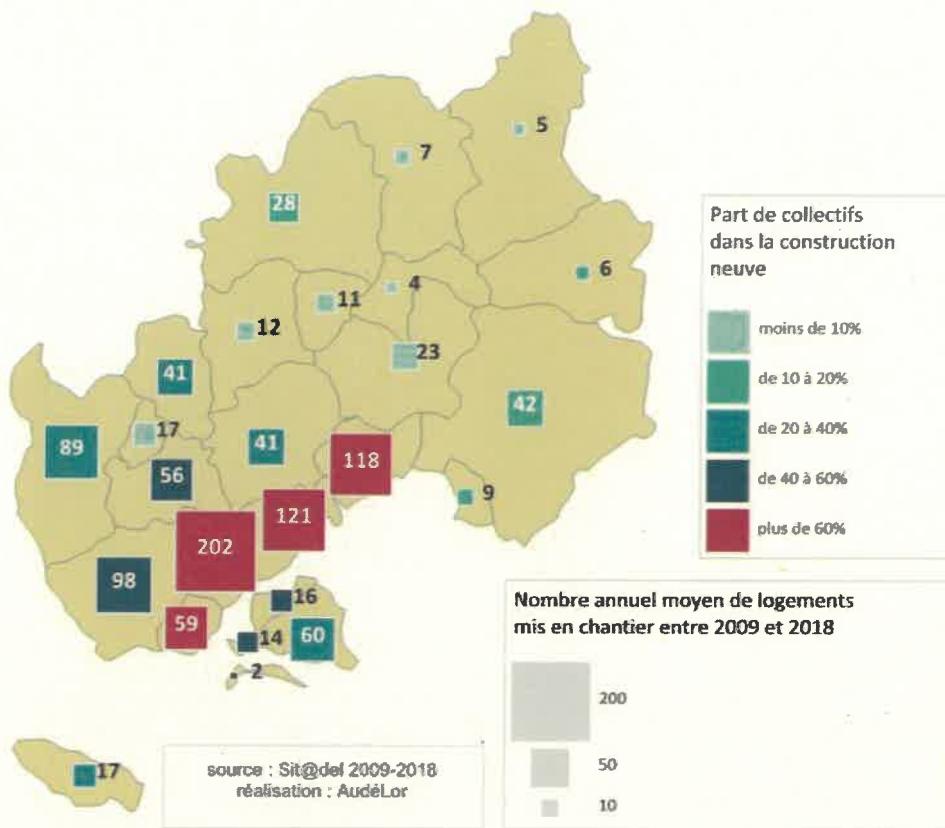


Lorient Agglomération est la troisième agglomération de Bretagne avec 204 107 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (population municipale), derrière Rennes Métropole (451 762) et Brest Métropole (210 047), ce qui représente 6,1% de la population régionale (3 335 414 habitants).

La population de Lorient Agglomération a connu une croissance de +0,30% par an entre 2013 et 2018, contre +0,47% par an pour l'ensemble de la Bretagne (Lorient Agglomération se situe au 33<sup>ème</sup> rang des 59 EPCI bretons).

25 EPCI connaissent une croissance supérieure à la moyenne régionale, dont parmi les plus importantes en population Rennes Métropole (+1,16%) et l'agglomération vannetaise (+0,80%). Les seuls EPCI à dépasser un rythme de 1% par an sont situés dans le bassin rennais (5 EPCI).

## La production de logements



Sur la période 2009-2018, la production annuelle moyenne de logements sur Lorient Agglomération est de 1098. On constate une assez forte prédominance des cinq communes de Lorient, Lanester, Hennebont, Ploemeur et Guidel qui produisent 57% de l'offre nouvelle.

Les logements collectifs représentent 52,3% de la production neuve. Leur part est élevée sur 4 des 5 communes précitées (Lorient, Lanester, Hennebont et Ploemeur) ainsi que sur Larmor-Plage, Quéven, Port-Louis et Locmiquélic mais avec des volumes nettement plus faibles sur ces trois dernières.

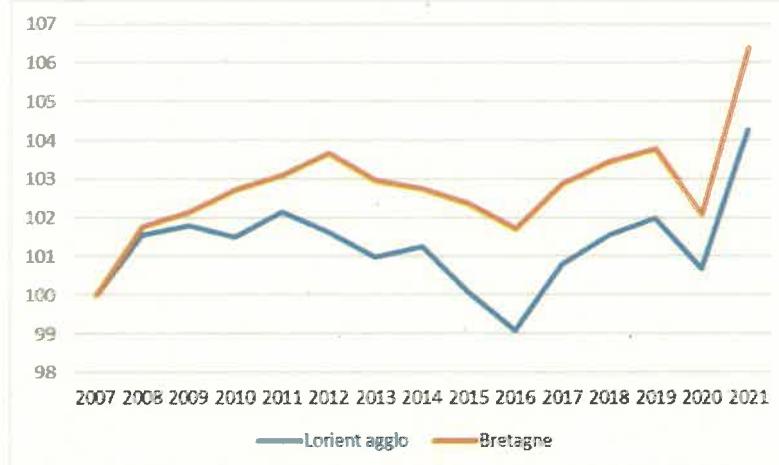
Pour les années 2019 et 2020, le nombre de mises en chantier enregistrées a été plus faible (800 et 900). La production attendue pour 2021 est à la baisse, mais 2022 et 2023 pourraient être marquées par une forte reprise compte-tenu du grand nombre d'autorisations délivrées au premier semestre 2021.

## Dynamique économique

### Tissu économique et implantations exogènes

En moyenne, +56 établissements par an depuis 2016

*Nombre d'établissements employeurs depuis juin 2007- base 100 en 2007*



Source : Urssaf Bretagne- AudéLor

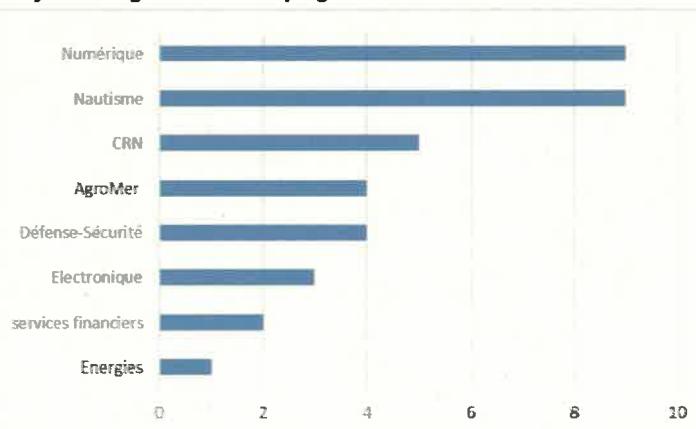
En juin 2021, on compte 5661 établissements avec au moins 1 salarié sur le territoire de Lorient Agglomération. Depuis 2016, la progression se fait sur le territoire de l'EPCI (+5,2 %) à un rythme proche de la moyenne bretonne (+4,6 %). Le nombre d'établissements a augmenté de 281 en 5 ans soit +56 par an. Sur une plus longue période, la progression est moindre au niveau local. Depuis juin 2007, le nombre d'établissements s'est accru de +4,3 % sur le territoire de Lorient Agglomération et de +6,4 % en Bretagne. L'écart entre les 2 échelons géographiques s'est creusé entre 2007 et 2016.

### 37 projets exogènes en 4 ans

Au cours des 4 dernières années, 37 projets portés par les entreprises exogènes ont été accompagnés par les services d'AudéLor. Cela représente environ 7 % de l'ensemble des projets accompagnés.

*Projets exogènes accompagnés 2017-2020 selon les secteurs*

Source : AudéLor



## Emploi et taux de chômage

Un taux de chômage descendu à 7,3 %

*Taux de chômage trimestriel depuis 2<sup>ème</sup> trimestre 2007*



Source Insee

**Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Lorient est de 7,3 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.** Après un point haut atteint en 2015/2016, le taux de chômage suit une tendance à la baisse sur notre territoire comme aux autres échelons géographiques (excepté le pic en sortie de confinement en 2020).

Dans la zone d'emploi de Lorient, il est passé de 11,0 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 à 7,3 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 (-3,7 points soit une diminution d'un tiers en 5 ans).

Depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019, le taux de chômage de la zone d'emploi de Lorient est situé en dessous du taux de chômage national (France métropolitaine). Il reste au-dessus du taux de chômage breton (6,5 % soit le taux le plus bas de France).

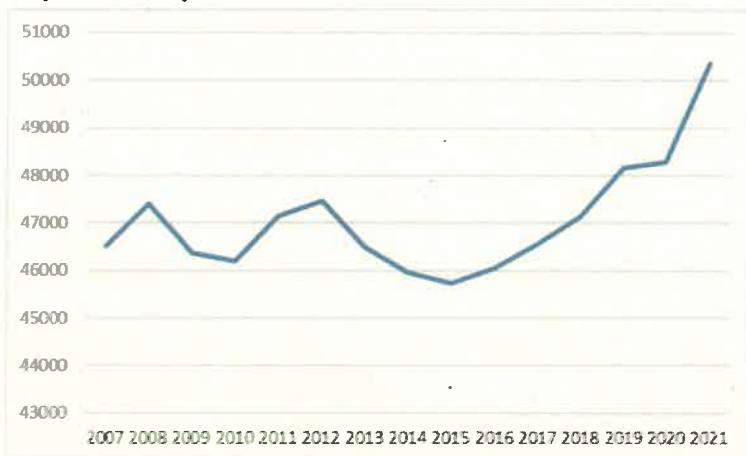
## L'emploi salarié privé

**En moyenne, +772 emplois salariés privés par an depuis 2015**

Sur le territoire de Lorient Agglomération, l'emploi total (public et privé ; salarié et indépendant) est de **80 417** fin 2018 (source Insee – chiffre le plus récent). Il a progressé de seulement 420 unités en 10 ans (2008-2018) soit +0,5 %.

L'emploi salarié privé est de 50 353 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Il a progressé sensiblement depuis 2015 et le niveau atteint aujourd'hui dépasse sensiblement le niveau de 2008.

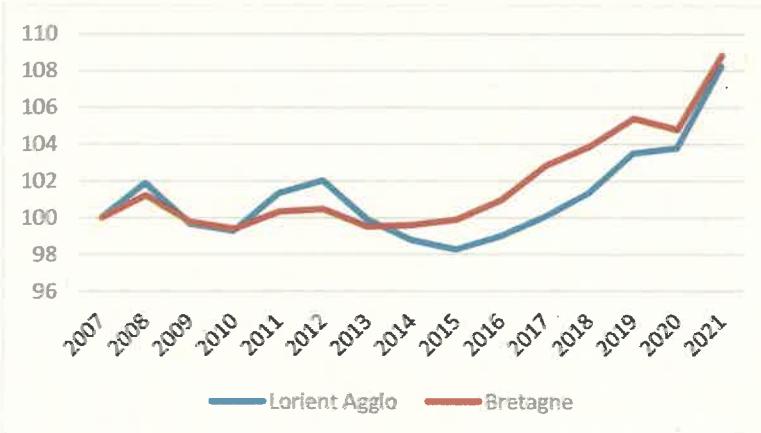
### ***Emploi salarié privé au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2007 à 2021***



Source : Urssaf Bretagne- AudéLor

Depuis 2015, la croissance de l'emploi salarié privé est de +10 % sur Lorient Agglomération. 4634 emplois ont été créés en 6 ans soit **772 par an en moyenne**. Un coup d'arrêt s'est produit en 2020 avec la crise covid 19 mais la croissance est revenue entre juin 2020 et juin 2021.

### ***Emploi salarié privé au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2007 à 2021- base 100***

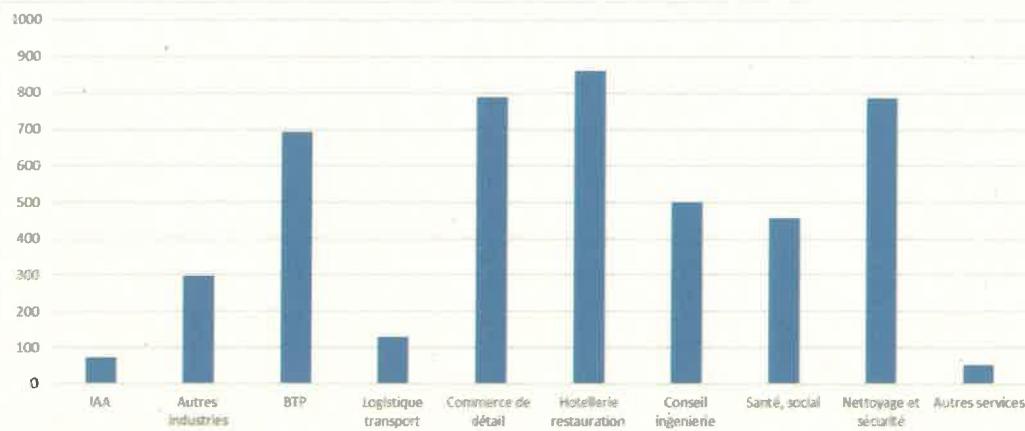


Source : Urssaf Bretagne- AudéLor

Les cycles de l'emploi sont légèrement différents entre Lorient Agglomération et la Bretagne mais au final, sur 7 ans, la croissance de l'emploi est très proche aux 2 échelons géographiques (+8 % environ depuis 2007).

## L'emploi salarié privé par secteur

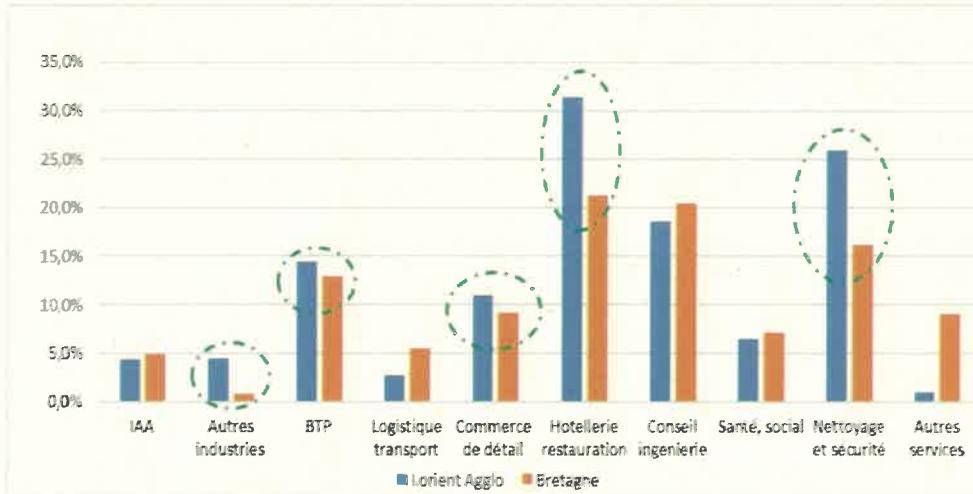
**Évolution de l'emploi salarié de 2015 à 2021-Lorient agglomération**



Source : Urssaf Bretagne- AudéLor

Sur la période 2015-2021, tous les secteurs d'activités sont créateurs d'emplois. En volume, 4 secteurs sont aux premiers rangs : BTP, commerce de détail, hôtellerie restauration et nettoyage sécurité.

**Évolution de l'emploi salarié de 2015 à 2021 en %-Comparaison Lorient agglomération-Bretagne**



Source : Urssaf Bretagne- AudéLor

Dans 5 secteurs, la croissance de l'emploi depuis 2015 est plus forte sur Lorient Agglomération qu'au niveau régional. Il s'agit des secteurs suivants :

- Autres industries (non alimentaires)
- BTP
- Commerce de détail
- Hôtellerie restauration
- Nettoyage sécurité

## **Métiers en tension et formation professionnelle**

Le recrutement est un processus complexe qui est souvent perçu comme difficile par les recruteurs. Au-delà de la difficulté ponctuelle liée au processus, la majorité des secteurs et des métiers ne souffrent pas objectivement de difficultés de recrutement et ne sont pas considérés comme en tension. Toutefois, localement plus d'une vingtaine de métiers est considérée comme en tension en 2020/2021 comme en 2018/2019.

- Industrie agroalimentaire : conduite de ligne et production, employé.es de marée puis travail de la découpe du poisson
- Industrie et mécanique : métiers du composite, mécanique automobile, maintenance, usinage (soudure, chaudronnerie, tournage, fraisage)
- Métiers de la mer : marins, mécanique moteur
- Commerce : force de vente/cadres commerciaux
- Informatique : métiers de l'informatique, assistance informatique
- Restauration : service et cuisine (y compris crêpe, pizza)
- Bâtiment : maçonnerie, couverture, coffrage-banchage
- Service à la personne : intervention à domicile
- Transport : Conduite routière

**Le manque de candidats, une réelle difficulté et des causes multiples.**

Typologie de métiers	Caractéristiques des formations	Nature des difficultés de recrutement
Métiers relativement accessibles (Aide à la personne, production agroalimentaire)	Formation courte de quelques mois	Forte mobilité professionnelle des personnes Moindre qualité des offres : faible niveau de rémunération, temps partiel, temps haché, contrat court. Contraintes dans l'exercice des métiers : horaires décalés, port de charge, froid... Image dégradée des métiers
Métiers qualifiés avec une forte technicité (métiers de la maintenance, maçonnerie, conduite)	Durée de formation intermédiaire de 12 à 24 mois	Méconnaissance des métiers ou image dégradée des métiers Contraintes dans l'exercice des métiers : horaires décalés, port de charge, froid...
Métiers hautement qualifiés (encadrement, métiers de l'informatique...)	Durée de formation longue de 3 à 5 ans	Marché de l'emploi national et concurrence exacerbée Attractivité du territoire Emploi du conjoint

Source : AudéLor 2020

## Chiffres clés pour quelques domaines d'activités sur Lorient Agglomération

Emploi total : 80 417 en 2018 (source Insee – chiffre le plus récent)

Économie maritime : 15 000 emplois fin 2019 (source réseau des agences bretonnes et réseau CCI)

Économie numérique : 1600 emplois (source Urssaf)

Agriculture : 892 emplois

Industrie : 10 800 emplois fin 2018 (source Insee)

Construction : 5905 emplois

Économie verte : 300 initiatives recensées en 2020 (source AudéLor)

Innovation : 100 entreprises accompagnées par Lorient technopole (année 2020)

### Indicateurs :

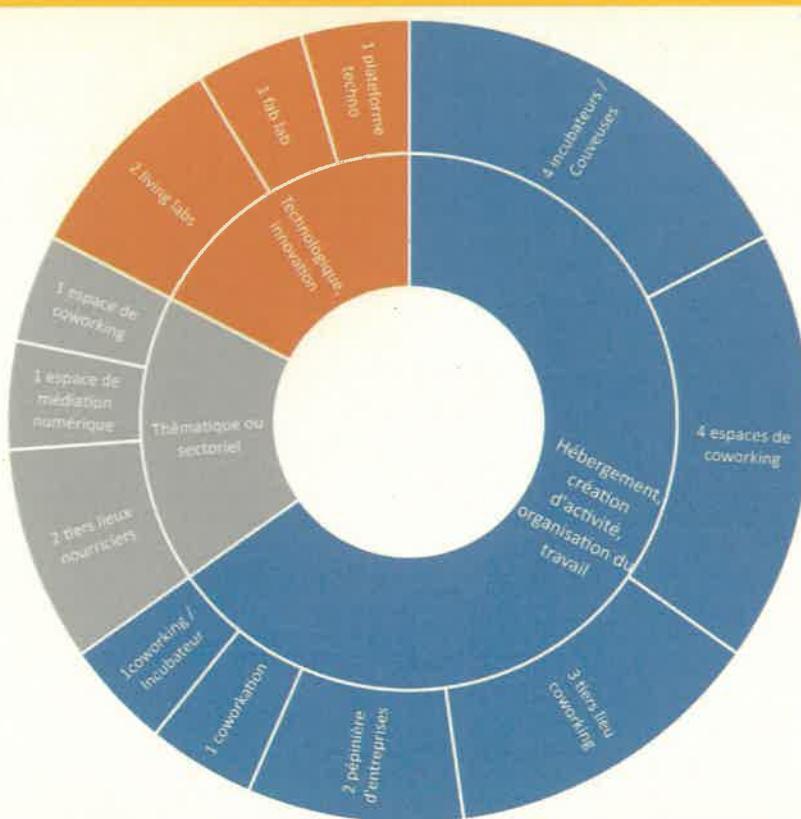
Solde migratoire : + 0,4 % par an (2013 – 2018)

Pourcentage de projets exogènes dans les entreprises accompagnées : 7 % (2017 – 2020)

Taux de chômage : 7,3 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

Créations d'emplois privés par an : + 772 (2015 - 2021)

23 tiers lieux et espaces collectifs de travail



## Facteurs d'attractivité

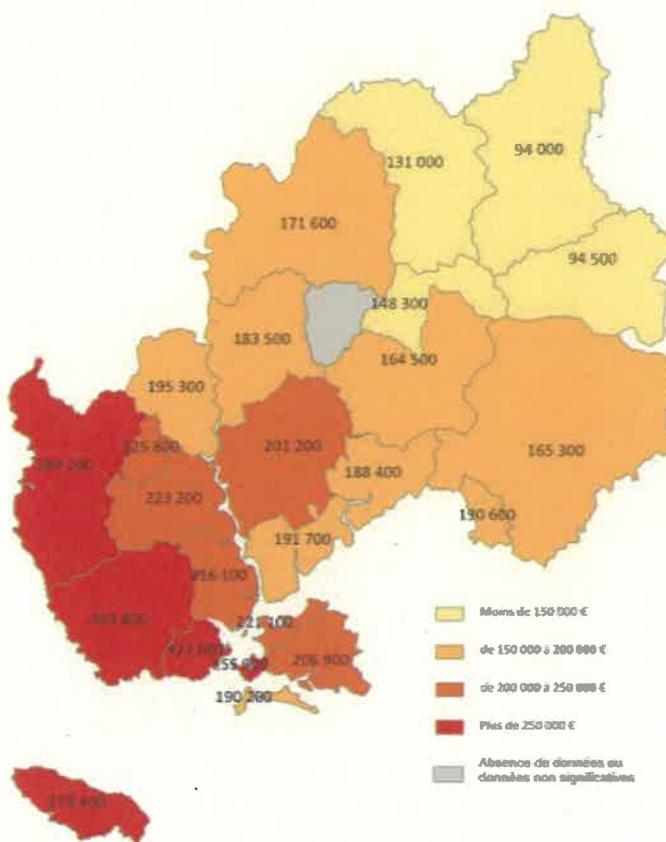
## Les prix du logement

Les prix de l'immobilier ancien ont nettement augmenté en 2020. Le prix moyen des appartements de 1 à 5 pièces s'établit à 126 700 € contre 105 400 € un an avant, soit une hausse de 20,2%. Le prix moyen au m<sup>2</sup> est passé de 1745 à 2132 €. S'agissant des logements individuels, le prix moyen des maisons de 3 à 7 pièces est passé de 208 000 à 225 300 €, soit une hausse de 8,3%.

La hausse des prix des appartements a été constatée dès la fin de l'année 2019 et était forte avant le premier confinement. Pour les maisons, c'est à la fin du premier confinement que les hausses constatées sur 12 mois glissants ont été les plus fortes.

La géographie des prix est assez nettement marquée par un gradient décroissant du sud-ouest au nord-est.

## Prix moyen des maisons de 3 à 7 pièces sur les communes de Lorient Agglomération en 2020 (en €)



Source : Perval - Notaires de France  
Traitements statistiques et cartographie : Audelar - juin 2021

## Les prix du foncier

Les marchés fonciers se répartissent en 4 grandes catégories : le marché des espaces naturels et de loisirs, le marché des terres agricoles, le marché des terrains à urbaniser ainsi que des espaces de renouvellement urbain et enfin celui des terrains à bâtir.

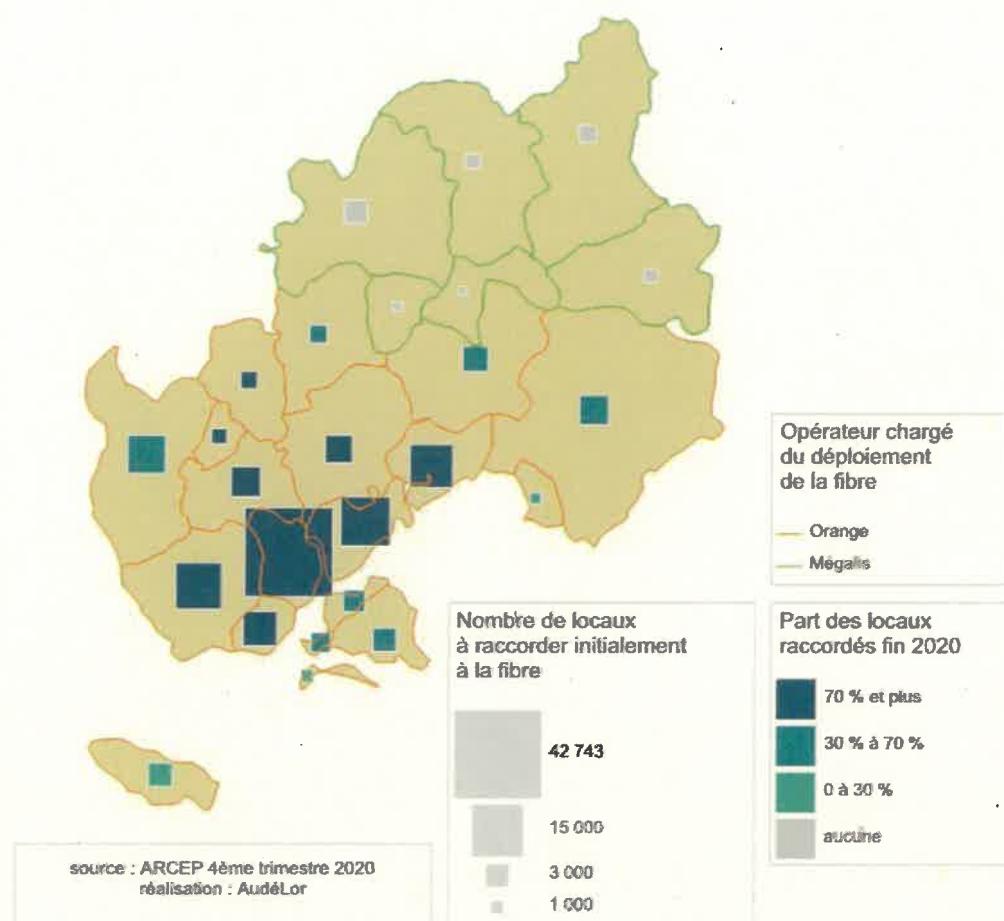
Ces quatre types de marchés fonciers sont très différents les uns des autres. Entre 2006 et 2020, le marché agricole est le plus important en termes de surface avec 11 414 hectares ayant fait l'objet d'une transaction soit 71,5 % de la surface totale de ces quatre marchés réunis. En valeur, le marché agricole représente à peine 6 % du total des 4 marchés. A l'inverse le marché des terrains à bâtir représente une faible surface pour une valeur financière élevée.

Au sein de chaque grand type de marché, des sous catégories permettent de distinguer par exemple les espaces boisés des espaces naturels ou les terrains à bâtir pour l'habitat de ceux à vocation économique. Comme la typologie et la vocation d'un terrain déterminent sa valeur foncière, on observe d'importantes différences de prix selon la sous-catégorie de marché foncier.

marché foncier	prix médian observé sur les années 2018 à 2020
espace naturel et de loisirs	0,99 € / m <sup>2</sup>
bois et forêts	0,36 € / m <sup>2</sup>
terre agricole nue	0,40 € / m <sup>2</sup>
terrain à urbaniser à vocation économique	11 € / m <sup>2</sup>
terrain à bâtir en ZAE	36 € / m <sup>2</sup>
terrain à urbaniser pour l'habitat	40 € / m <sup>2</sup>
terrain à bâtir pour l'habitat	154 € / m <sup>2</sup>
terrain d'habitat léger	127 € / m <sup>2</sup>
charge foncière / renouvellement urbain	257 € / m <sup>2</sup>

Source : DVF - AudéLor

## L'offre haut débit

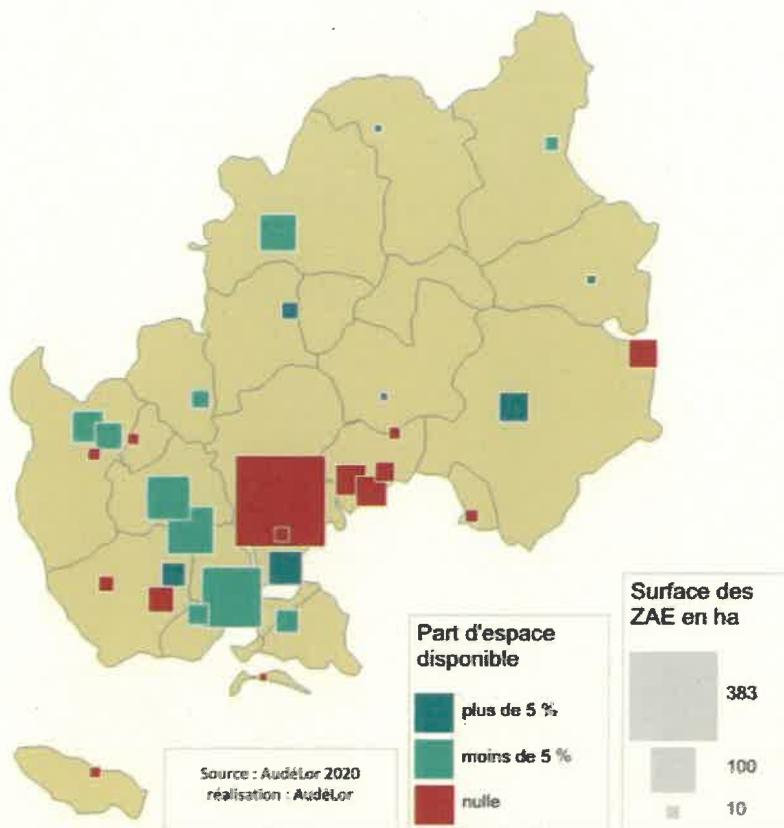


La couverture haut-débit se développe sur le territoire de Lorient Agglomération. Elle est toutefois encore très inégale selon les communes. La couverture dépasse 70 % des locaux dans 9 communes situées dans le pôle urbain (Lorient, Lanester, Ploemeur, Larmor-Plage et Quéven) ou en proximité (Caudan, Hennebont, Gestel et Pont-Scorff).

Dans les 10 autres communes couvertes par Orange, 7 ont un taux entre 30 % et 70 % et 3 (Brandérion, Groix et Gâvres) un taux inférieur à 30 %.

Dans les 6 communes situées au Nord du territoire et couvertes par Mégalis, il n'y a pas encore aujourd'hui d'accès possible à la fibre.

## Les surfaces en zone d'activités



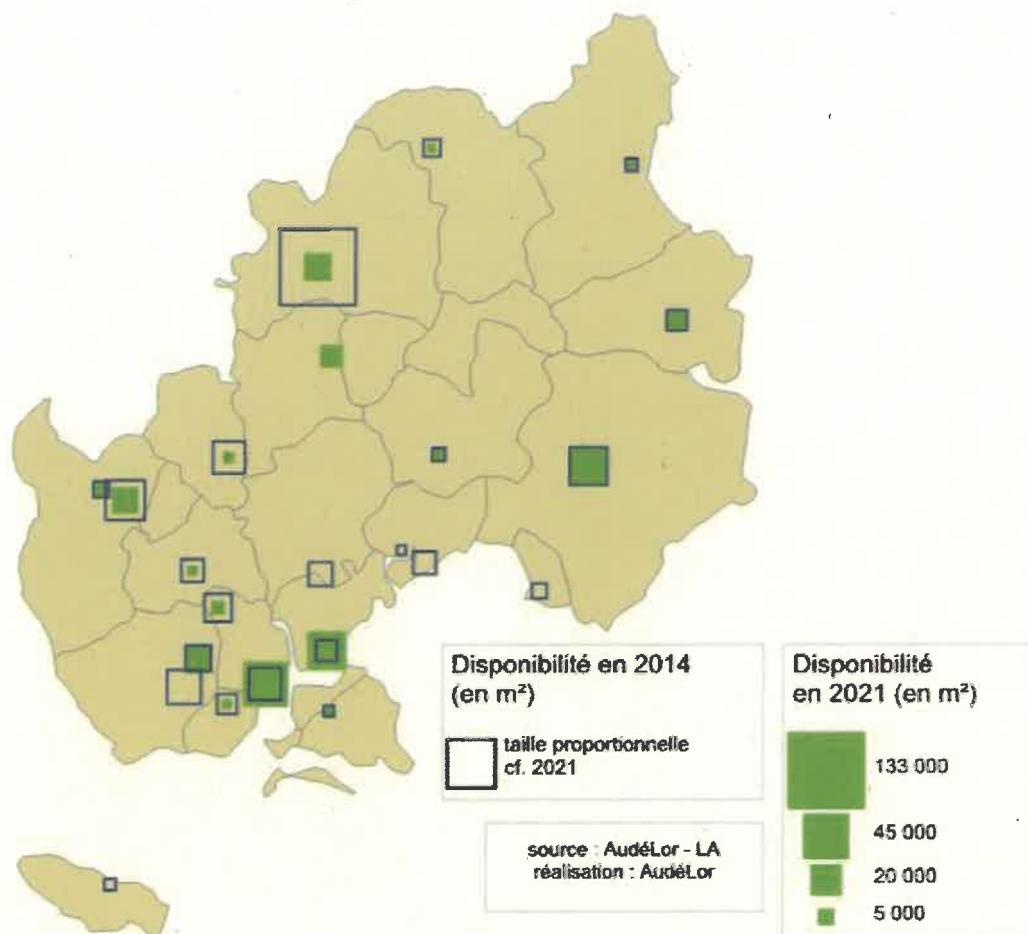
En 2021, 70 espaces d'activités économiques se déplient sur 1277 hectares (NB : sans les 46 ha de Naval Group). Ces espaces concernent 22 communes et peuvent être regroupés selon leur localisation en 30 sites.

Les sites les plus étendus sont Kerpont (380 ha), Lorient Les Ports (172 ha), Lorient Nord (104 ha), Quéven (90 ha), Plouay (64 ha) et Languidic (42ha).

Sur un certain nombre de sites aux localisations attractives, il n'y a aujourd'hui plus ou peu de disponibilités (en rouge ou vert sur la carte). Les disponibilités ne dépassent 5 % que pour un nombre limité de sites qui à l'exception de Lanveur (Languidic) ou Le Rohu (Lanester) sont souvent de petite taille.

Avec la loi NOTRe, Lorient Agglomération est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de 14 Zones d'activités économiques (ZAE) existantes soit 245 hectares, ce qui correspond à 19 % de la surface totale des espaces économiques.

## Les disponibilités en zone d'activités



En mars 2021, le foncier disponible pour l'accueil d'entreprises sur Lorient Agglomération est de 20 ha, soit seulement 1,5% de la surface totale de zones d'activités. Il est insuffisant pour répondre à la demande (par exemple aujourd'hui 43 demandes d'implantation sont suivies par AudéLor). La tension est particulièrement aigüe sur les terrains de plus de 5000 m<sup>2</sup>.

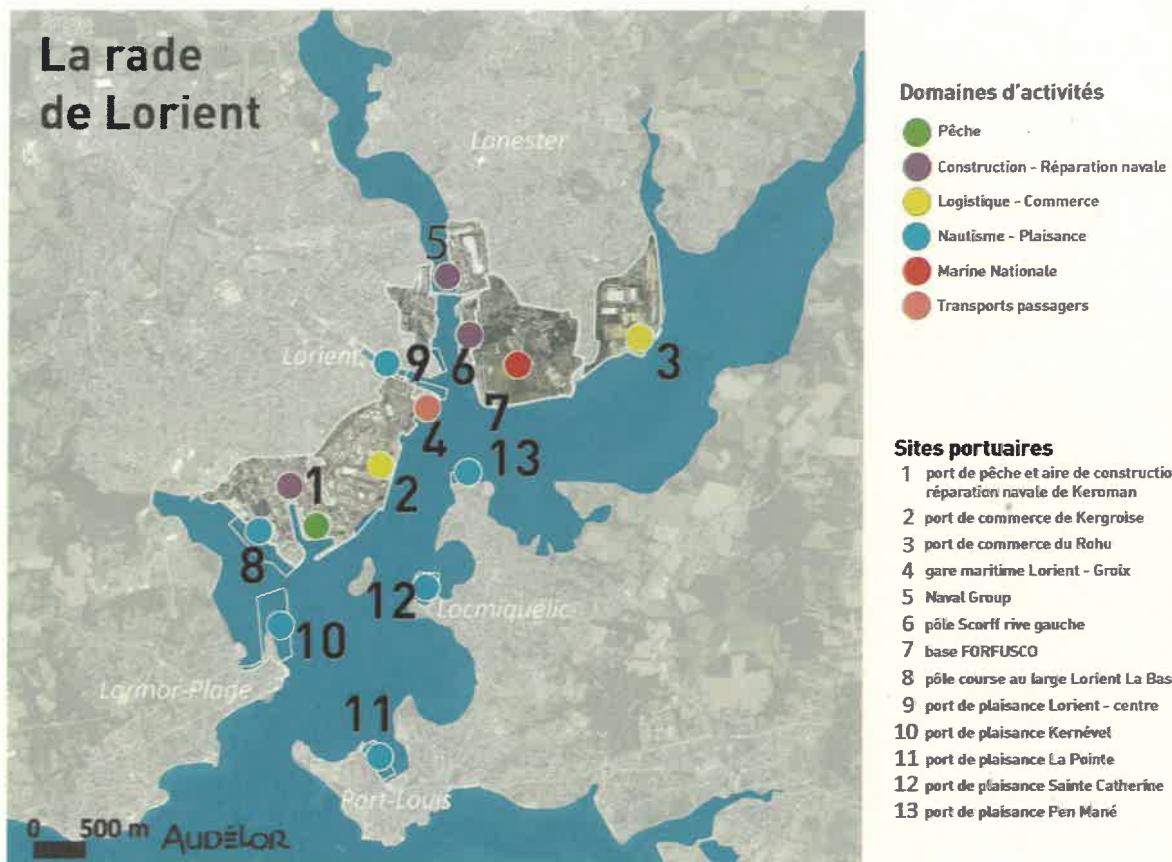
7 sites comptent plus de 1,5 ha de foncier disponible : Le Rohu (Lanester), la ZA de Lanveur (Languidic), Kergroise et Keroman (Lorient); le parc de Soye (Ploemeur), la ZA de Restavy (Plouay) et la ZA de Pen Mané (Guidel).

En 2014, on comptait 40 ha de surfaces disponibles soit 2 fois plus qu'aujourd'hui. Depuis 2014, les diminutions les plus fortes ont été enregistrées à Plouay (Restavy), Guidel (Pen Mané), Ploemeur (Kerdroual), Caudan-Lanester (Kerpont) et Hennebont (Le Parco). Les disponibilités se sont accrues à Kergroise et au Rohu.

## Les 17 sites portuaires de Lorient Agglomération

13 sites portuaires de Lorient Agglomération se situent autour de la Rade de Lorient. Ils se répartissent dans 6 grands domaines d'activités maritimes : la pêche, la construction – réparation navale, la logistique – commerce, le nautisme – plaisance, la marine nationale et le transport de passagers.

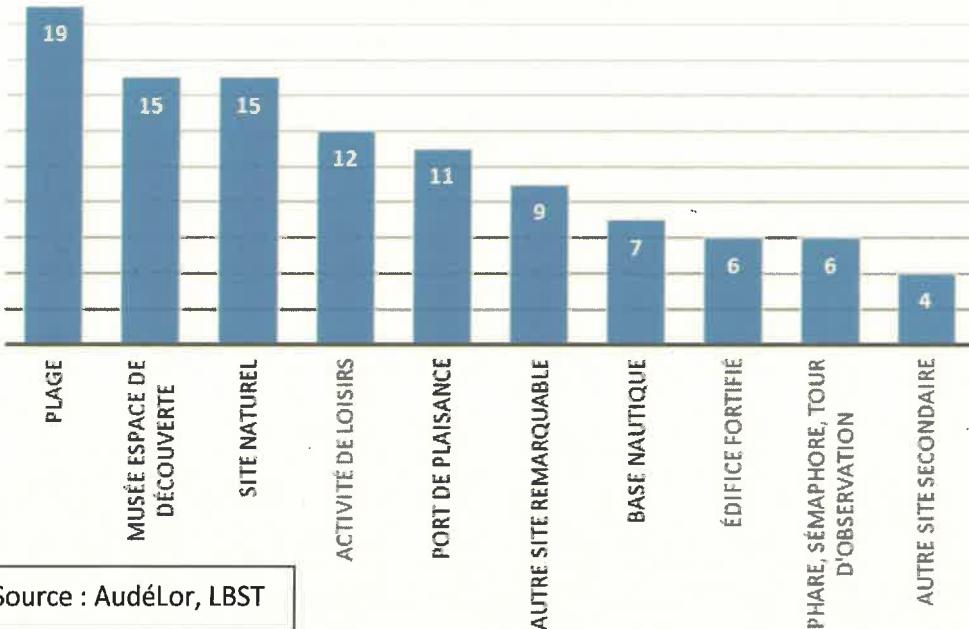
On compte également 4 sites portuaires hors de la rade, à Hennebont, Guidel, Gâvres et Groix



## Les équipements touristiques

Plus de 100 équipements et sites touristiques sont recensés sur Lorient Agglomération (source observatoire du tourisme).

nombre d'équipements ou sites par type



Source : AudéLor, LBST

De par ses multiples facettes (urbaine, littorale, estuarienne ou rurale), Lorient Agglomération offre une grande d'équipements et sites touristiques.

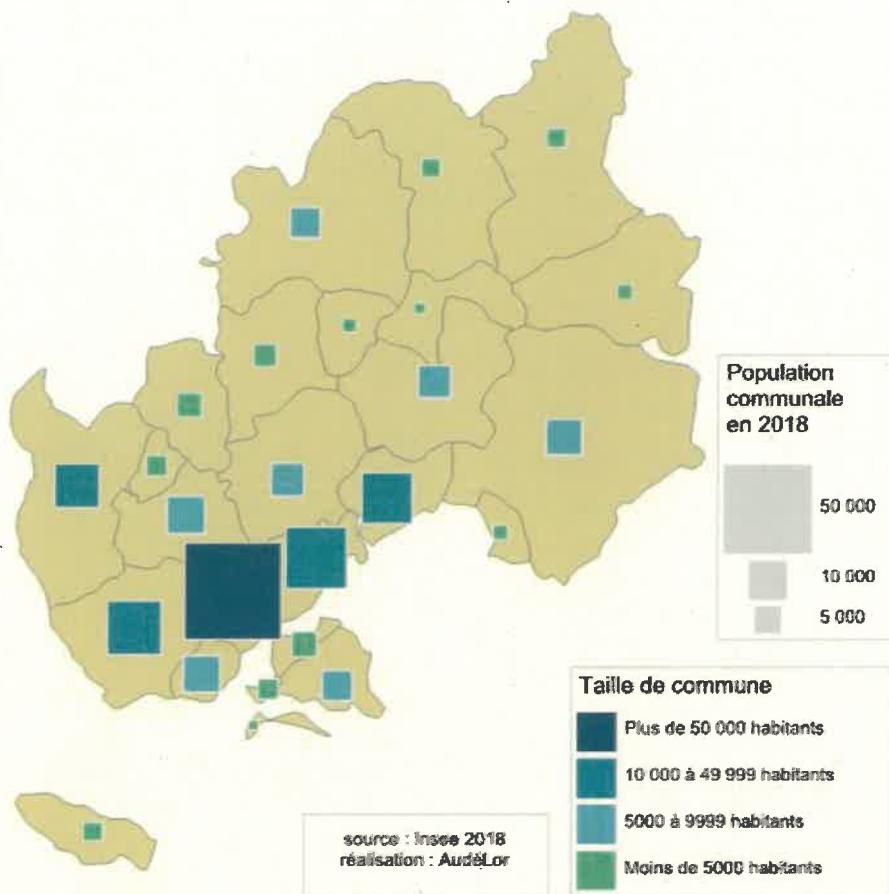
Les deux tiers des sites ou équipements touristiques sont liés à la thématique maritime qu'il s'agisse de plages, musées, édifices fortifiés, port de plaisance, bases nautiques, phares, sémaphores ou encore de sites naturels remarquables.

## 2/ Cohésion territoriale

	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Axe CRTE</i>	
<b>Dynamiques sociales</b>			
La population des communes			P21
Les ménages (taille)			P22
Les séniors (60 ans et plus)	Indice de jeunesse	1.1	P23 – 24
Les jeunes (15 – 29 ans)			
Les revenus	Indice de gini	1.1	P25 – 26
Le taux de pauvreté / les bas revenus			
La demande d'emploi		2.3	P27
Les jeunes accompagnés par la Mission Locale		2.1	P28
<b>Le logement</b>			
Le parc de logements		1.1	P29
Le parc social		1.1	P30
La production de logements sociaux	Tension de la demande Taux de vacance du parc social	1.1	P31
Le logement étudiant		1.1	P32
<b>Accès à l'emploi et aux services</b>			
Les flux domicile-travail	Coût financier et environnemental des déplacements domicile – travail	1.1 / 3.1	P33 – 34
Les équipements scolaires	Part de la population dans la zone de la « ville élémentaire » <i>Réalisation en 2022</i>	1.1 / 1.2 / 4.1	P35
Les services publics			P36
L'offre commerciale de + de 300m <sup>2</sup>			P37
L'offre de soin			P38

## Dynamiques sociales

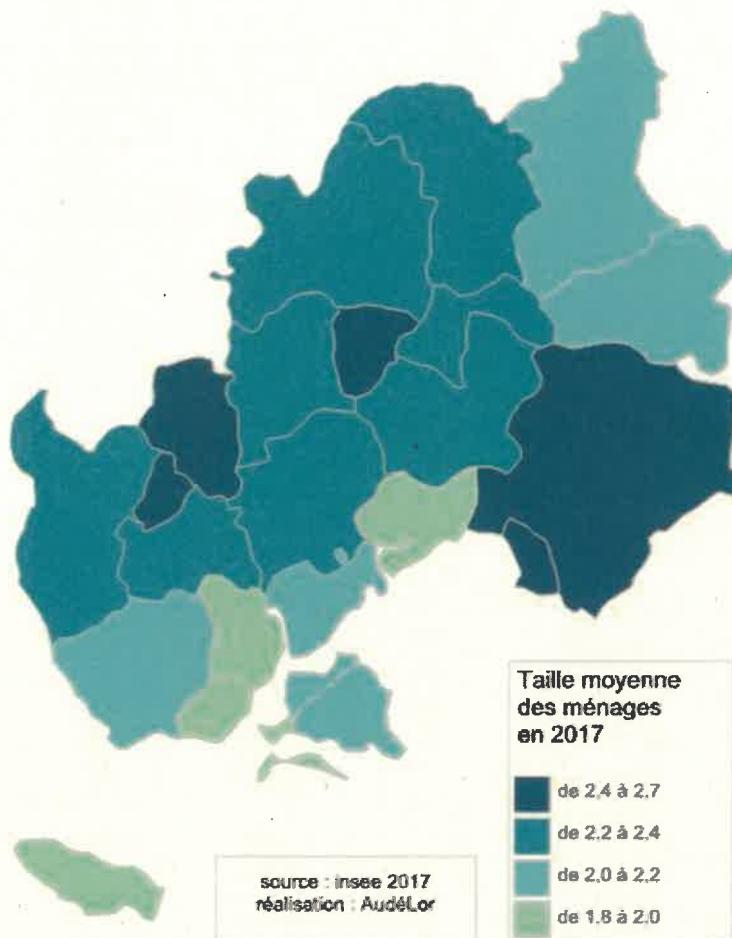
### La population des communes



L'agglomération compte 5 villes de plus de 10 000 habitants, dont la ville centre qui en compte un peu plus de 57 000. Ces cinq villes (Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont et Guidel) représentent 61,4% des habitants de l'agglomération, dont 28% pour la ville centre.

Par ailleurs, 7 communes comptent entre 5000 et 10 000 habitants. L'ensemble des 12 communes de plus de 5000 habitants représentent 85,9% de la population de l'agglomération.

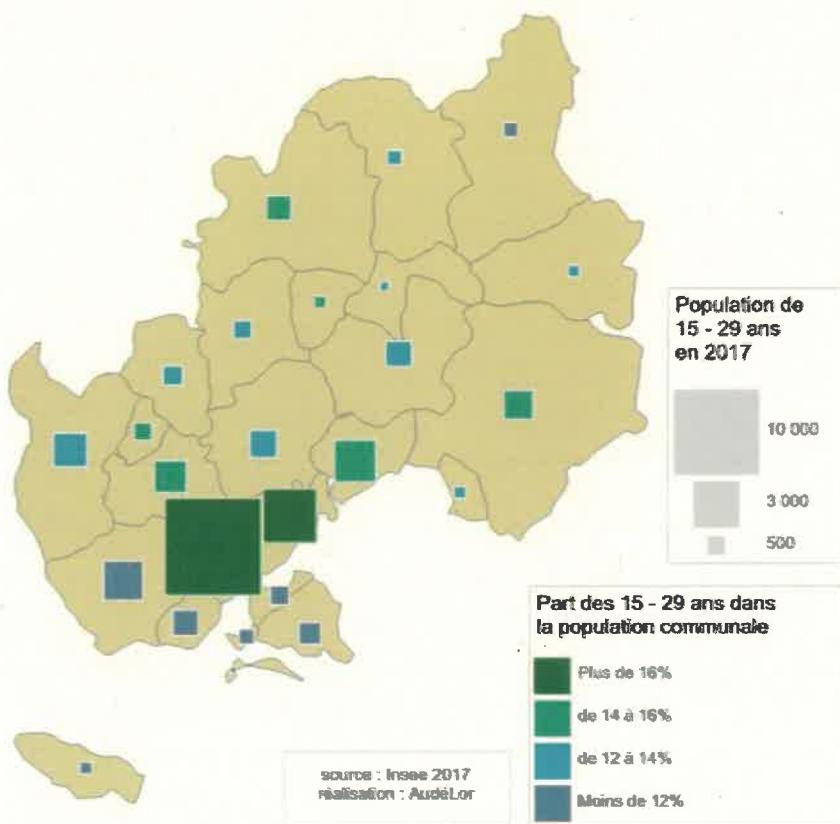
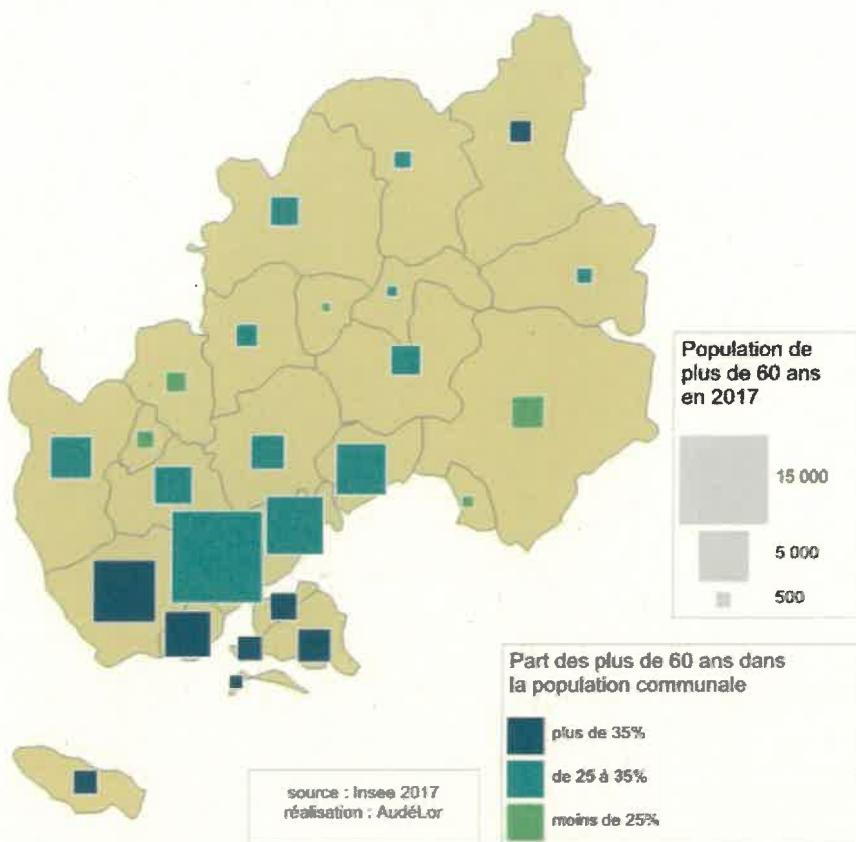
## Les ménages



Un peu plus de 4 ménages sur 10 (41,9%) de Lorient Agglomération sont constitués de personnes seules. C'est au-dessus de la moyenne bretonne (38,1%) mais assez similaire à ce qu'on constate sur les grandes agglomérations de la région, où cette part est systématiquement supérieure à la moyenne régionale, tandis que les parts de familles (couples ou monoparentales) y sont sous-représentées.

Au sein de Lorient Agglomération, on constate une plus faible taille des ménages sur le cœur d'agglomération, les bords de rade et Groix, ainsi que sur la partie Nord. À l'inverse, on voit davantage de familles sur les communes périphériques. La taille moyenne des ménages diminue sur toutes les communes à l'exception de Brandérion.

## Les séniors (plus de 60 ans) et les jeunes (15-29 ans)



## Les séniors

En 2017, la part des 60 ans et plus sur Lorient Agglomération est de 30,4% soit 2,3 points de plus que la moyenne régionale (28,1%).

Sur l'agglomération, on retrouve une part plus importante des 60 ans et plus dans la population dans des communes littorales (Gâvres, Groix, Port-Louis et Larmor-Plage) ainsi que sur Bubry avec des parts supérieures à 35%. Les communes ayant connu une forte dynamique démographique, par migrations, ont une part de seniors moins élevée (Calan, Gestel, Brandérion, Pont-Scorff et Languidic).

Leur nombre a nettement augmenté entre 2012 et 2017 passant de 55 000 à 62 000 (+2,4% par an), tout comme leur part qui est passée de 27,5% à 30,4%.

## Les jeunes

Avec 15,8% de la population âgée de 15 à 29 ans, Lorient Agglomération se situe sous la moyenne bretonne (16,5%).

Localement, cette part est très faible sur Gâvres et Groix (respectivement 7,9 et 8,8%). Elle ne dépasse 15% que sur 5 communes : Calan (15,2%), Quéven (15,3%), Gestel (15,7%) et Lanester et Lorient, seules communes à dépasser la moyenne régionale (respectivement 16,7 et 21,7%). Le nombre et la part importante de 15-29 ans sur la ville-centre est une illustration des mécaniques migratoires : 38,7% des 15-29 ans du territoire résident à Lorient.

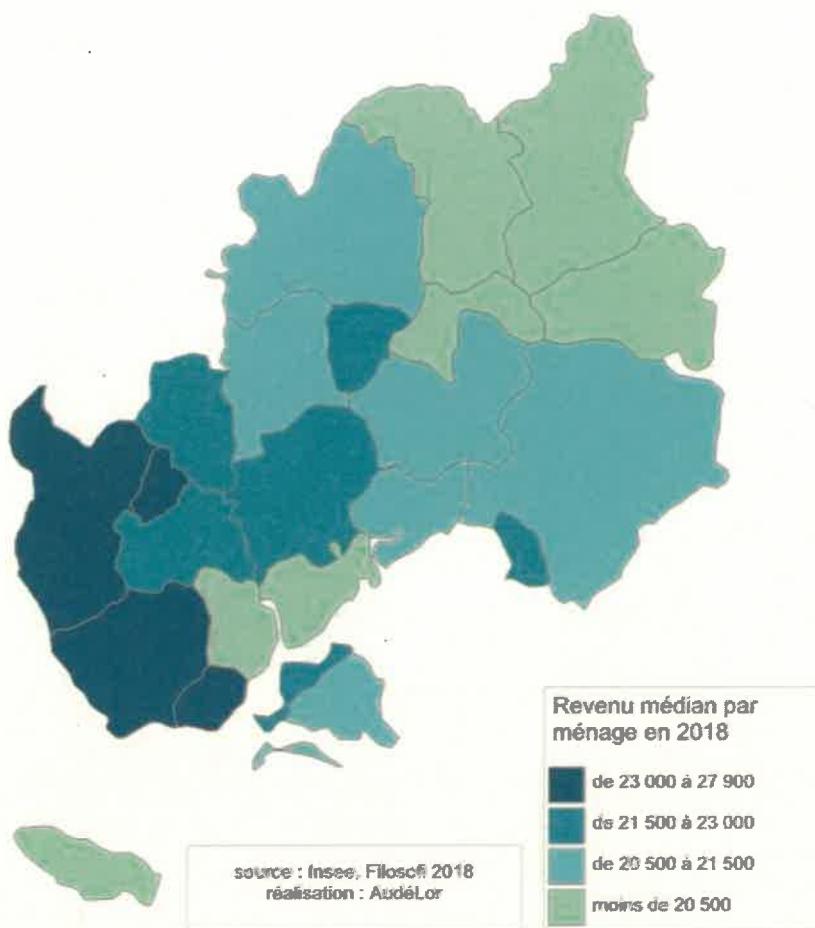
Leur nombre a diminué entre 2012 et 2017 passant de 33 880 à 32 160 (-1% par an), tout comme leur part qui est passée de 16,5% à 15,8%.

Indicateur : indice de jeunesse (rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans)

Indice de jeunesse de Lorient Agglomération 2018 : 0,70 (variation sur les communes de 0,20 pour Gâvres à 1,99 pour Calan). L'indice de jeunesse a diminué de 14% en 5 ans.



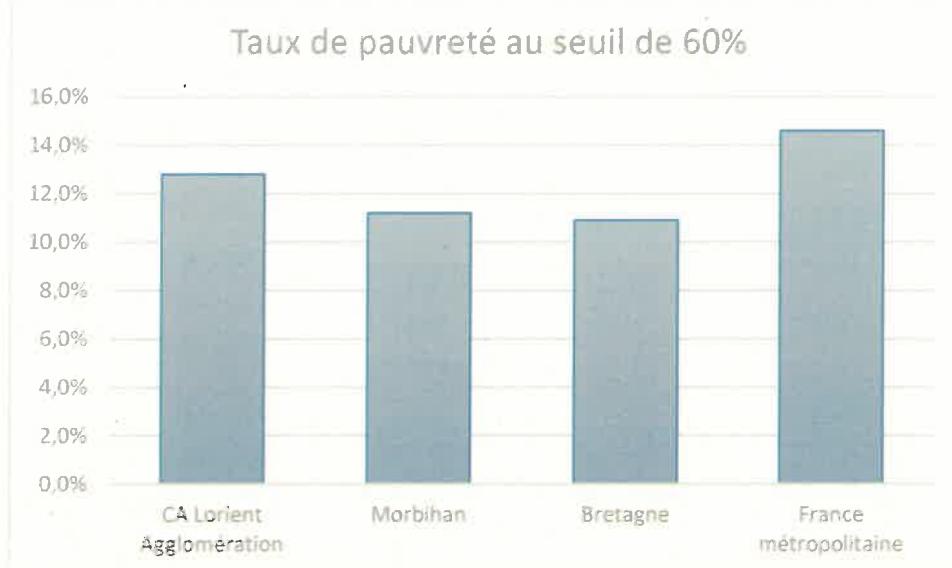
## Les revenus



En médiane du niveau de vie, Lorient Agglomération se situe, avec 21 500 € annuel par unité de consommation, en dessous de la moyenne bretonne (21 750 €). Elle est celle des grandes agglomérations où ce niveau est le plus bas. Mais comme ces dernières, elle est parmi les intercommunalités bretonnes où les revenus sont les plus inégalitaires (mesuré par le rapport inter-décile) entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres : les revenus des plus riches sont parmi les plus élevés de la région, et ceux des plus pauvres, parmi les plus faibles. Cette situation s'identifie à l'échelle communale, avec une nette différence de niveau de vie médian entre les résidents des communes littorales, le cœur d'agglomération, le Nord du territoire.

Le salaire net horaire moyen observé sur Lorient Agglomération est équivalent à la moyenne bretonne : 13,6 €.

## Taux de pauvreté et bas revenus



Lorient Agglomération a un taux de pauvreté (12,8%) inférieur à celui de la France Métropolitaine (14,6%) mais supérieur à celui du département (11,2 %) et de la Région (10,9%). Les régions Bretagne et Pays de la Loire connaissent les plus faibles taux de pauvreté en France.

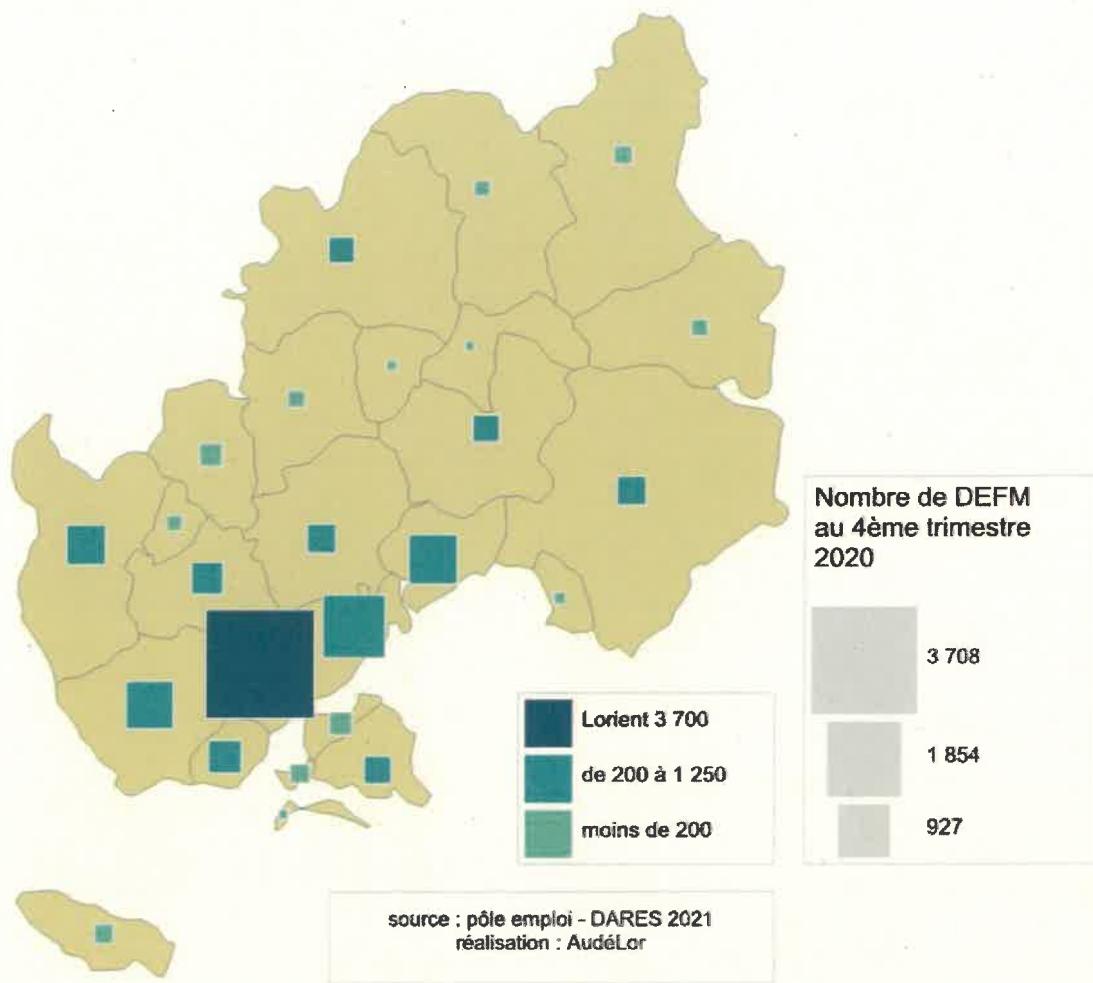
En 2018, en France métropolitaine, 9,3 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Ce seuil s'établit en 2018 à 1 063 euros par mois. À titre de comparaison, au 1<sup>er</sup> avril 2018, pour une personne seule, le revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 551 euros et le minimum vieillesse à 833 euros, sachant que d'autres prestations (dont les aides au logement) complètent souvent le revenu disponible des allocataires de ces *minima sociaux*.

Indicateur : indice de Gini (mesure du niveau d'inégalité des revenus)

Indice de Gini de Lorient Agglomération 2018 : **0,250**

L'indice de Gini est le plus faible sur la commune d'Inzinzac Lochrist (0,196) et le plus fort sur la commune de Larmor-Plage (0,308). À titre de comparaison l'indice de Gini est de 0,292 en France métropolitaine. Ainsi la distribution de revenus sur Lorient Agglomération est moins inégale qu'au niveau national.

## La demande d'emploi



Au 4ème trimestre 2020, on compte près de 10 000 demandeurs d'emploi de catégorie A sur le territoire de Lorient Agglomération. Depuis 2015, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 14,8% malgré la hausse de 4,7% constatée en 2020. 37 % des demandeurs d'emploi résident à Lorient pour 28,8 % de la population active. 3 autres communes comptent plus de 700 demandeurs d'emploi : Lanester, Hennebont et Ploemeur. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Lorient est de 7,3 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, il est supérieur à la moyenne bretonne mais inférieur à la moyenne française.

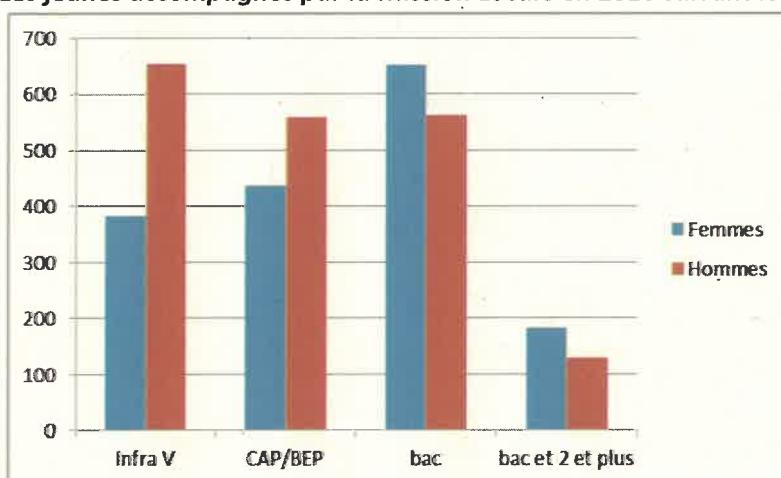
## Les jeunes accompagnés par la Mission Locale

En 2020, 3514 jeunes ont été accompagnés par la Mission locale de Lorient sur le territoire de Lorient Agglomération. Les jeunes ont été les plus touchés par la crise économique de 2020 (diminution des embauches, baisse des CDD...). Le nombre de jeunes accompagnés a ainsi fortement augmenté : +7,3 % sur l'intercommunalité en 2020 soit 240 jeunes supplémentaires. Et sur les trois premiers mois de 2021, la progression est encore plus sensible (+20,7% en glissement annuel).

Lorient représente 52,6 % des jeunes accompagnés par la Mission Locale en 2020 (pour 39 % des jeunes de 15 à 29 ans). En nombre de jeunes accompagnés, viennent ensuite Lanester, Hennebont et Plœmeur. Ces 4 communes représentent 79 % du total.

42 % des jeunes accompagnés ont un niveau bac et plus. C'est le cas pour 36,3 % des hommes et 50 % des femmes.

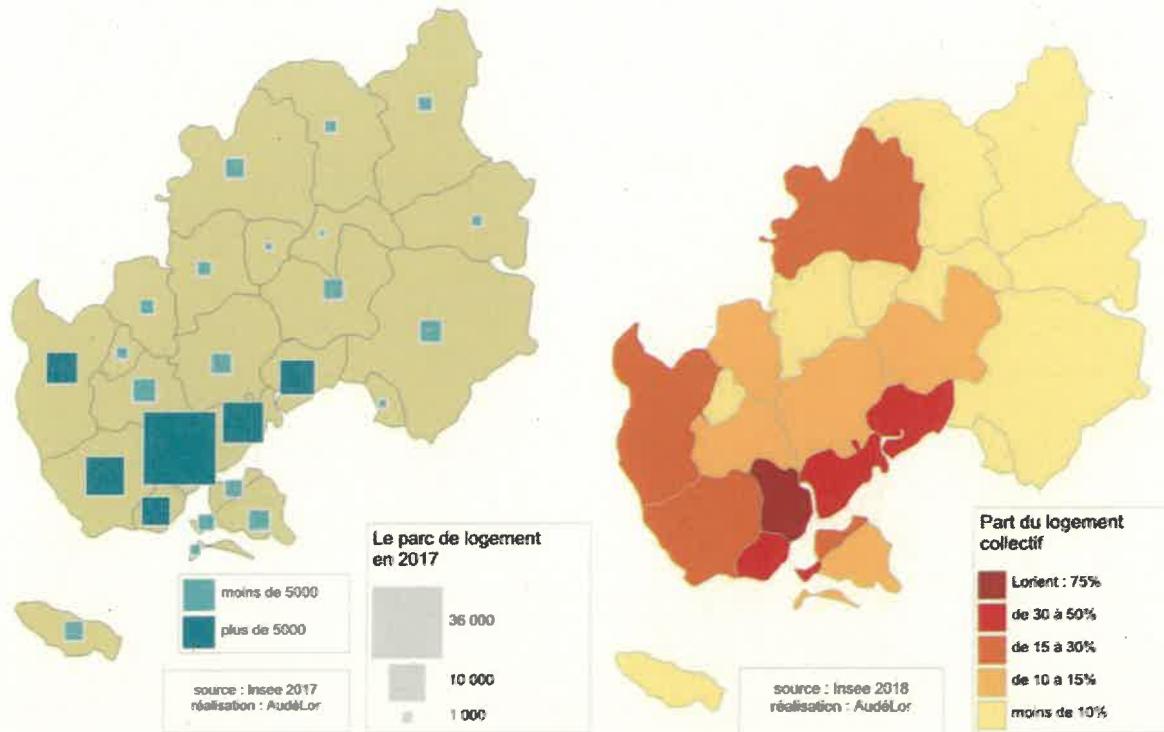
### *Les jeunes accompagnés par la Mission Locale en 2020 suivant le sexe et le niveau de formation*



*Source : Mission Locale*

## Le logement

### Le parc de logements



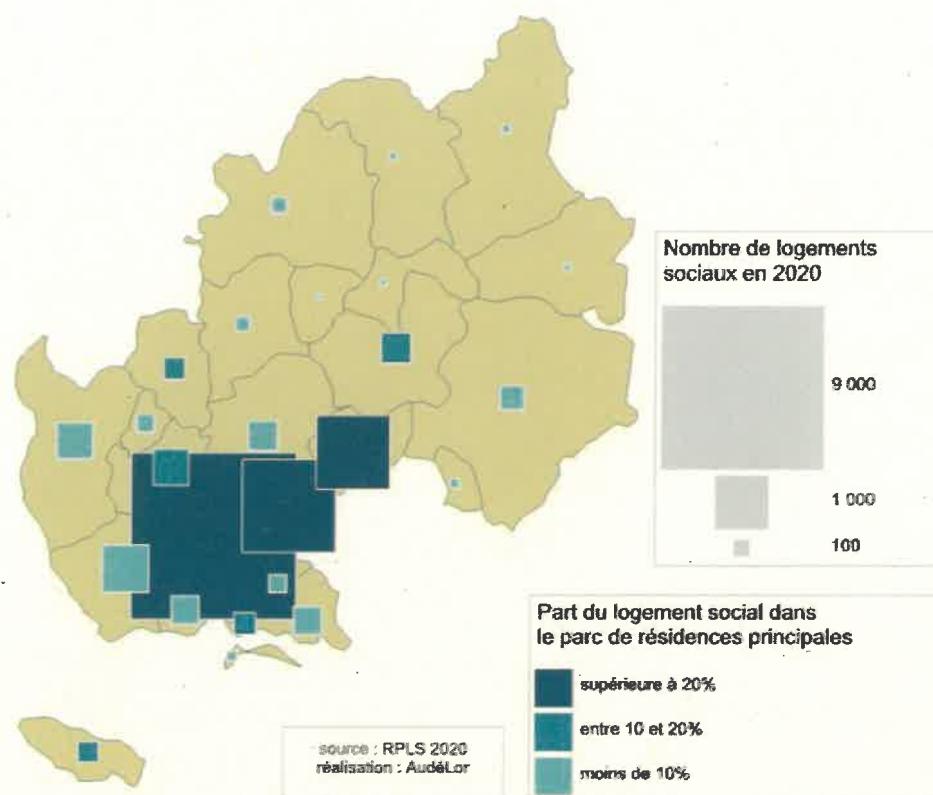
Lorient Agglomération, avec 115 189 logements, dispose du deuxième parc de logements le plus important parmi les EPCI bretons après Rennes Métropole. Il devance celui de Brest Métropole, pourtant plus peuplée, où la part de résidences secondaires et de logements vacants sont nettement plus faibles. Ces 115 189 logements représentent 6% du parc de logements bretons.

Ce parc est concentré sur les communes de plus de 10 000 habitants (Lorient, Lanester, Ploemeur, Hennebont et Guidel) qui à 5 représentent 63,3% du parc total. Avec Larmor-Plage, seule autre commune à compter plus de 5000 logements, on atteint 68,1% du parc total. Ce parc a augmenté de 1,11% par an entre 2012 et 2017 (+6195 logements). La croissance du nombre de logements est près de 3 fois supérieure à celle de la population.

Caractéristique des territoires urbains et denses, sur Lorient Agglomération, 39,0% des logements sont en collectif (près de 45 000), soit nettement plus que la moyenne bretonne (28,1%).

Sur l'agglomération, le contraste est net entre la ville-centre (75% de logements collectifs) et 20 communes dont la part de collectifs est inférieure à la moyenne bretonne. Seules les communes « historiques » de Port-Louis (34,8%) et Hennebont (39,6%), ainsi que Larmor-Plage (33,2%) et Lanester (43,1%) présentent une part de logements collectifs plus élevée que la moyenne régionale.

## Le parc social



On dénombre 17 704 logements locatifs sociaux sur l'ensemble de Lorient Agglomération, soit 15,4% des résidences principales. Les communes de Lorient (28,0%), Lanester (26,3%) et Hennebont (22,9%) dépassent le taux de 20% de logements sociaux parmi leurs résidences principales. Ces trois communes concentrent 77,8% du parc social de l'agglomération. Cette part est en diminution : l'offre nouvelle récente a été davantage produite en dehors de ces trois communes.

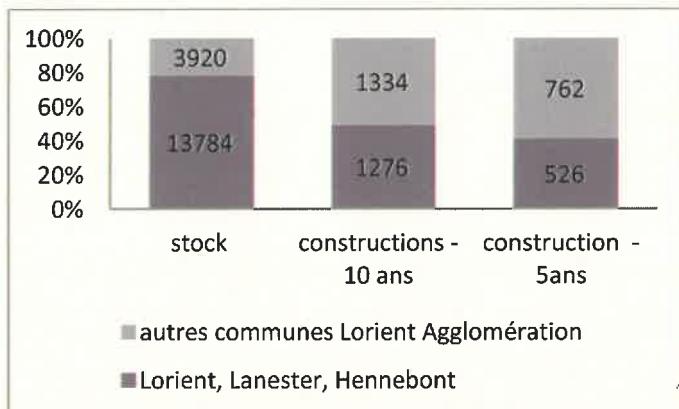
Sur Lorient Agglomération, les logements sociaux de 3 et 4 pièces représentent 61 % du parc contre 66 % en France. Il y a une forte demande de logements T2 (35 %). Lorient Agglomération souhaite développer ce type de logement pour répondre au mieux à la demande.

## La production de logements sociaux

Avec **248 logements mis en service** sur l'année 2019, le taux de progression du parc social est de 1,14 %, proche du taux national (1,3%). Parmi ces logements mis en service, 100 % étaient neufs : **158 ont été construits directement par les organismes** (64%) et 90 (36%) ont été acquis en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Ces dernières sont plus nombreuses que l'année précédente (+23 %). En 2019, les 248 logements sociaux mis en service sont localisés sur seulement 6 communes : Caudan, Guidel, Hennebont, Lanester, Locmiquélic et Quéven.

Les constructions datant de moins de 5 ans sont réparties sur toutes les communes du fait d'un **rééquilibrage territorial de la politique Habitat de Lorient Agglomération**. D'ailleurs, ces constructions récentes sont aussi visibles sur les communes plus rurales, notamment les communes de l'ancienne communauté de communes de la région de Plouay qui ont intégré l'agglomération en 2014. Seules 4 communes sur 25 n'ont pas mis en service de logements sociaux au cours des 5 dernières années. Cependant, Brandérion et Gestel ont mis des logements en chantier tandis que Bubry et Lanvaudan en ont programmé.

### *Répartition des logements sociaux construits sur Lorient, Lanester, Hennebont et les autres communes*



Source : RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 – traitement AudéLor, mai 2021

Indicateur : la tension de la demande est le ratio entre demandes de logements sociaux et le nombre de logements attribués. Les bailleurs sociaux estiment que la tension est forte à partir de 3 (soit 3 demandes pour 1 attribution).

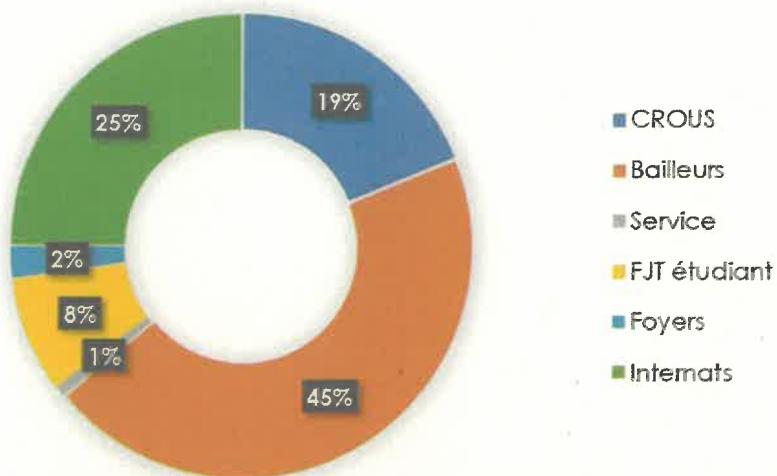
La tension de la demande sur Lorient Agglomération augmente. Elle était de 3,5 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour s'établir à 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Au 1<sup>er</sup> octobre 2021 elle est passée à 4,6.

A l'échelle bretonne, la tension de la demande a également augmenté de manière significative. Elle était de 3,5 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de 4,4 au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

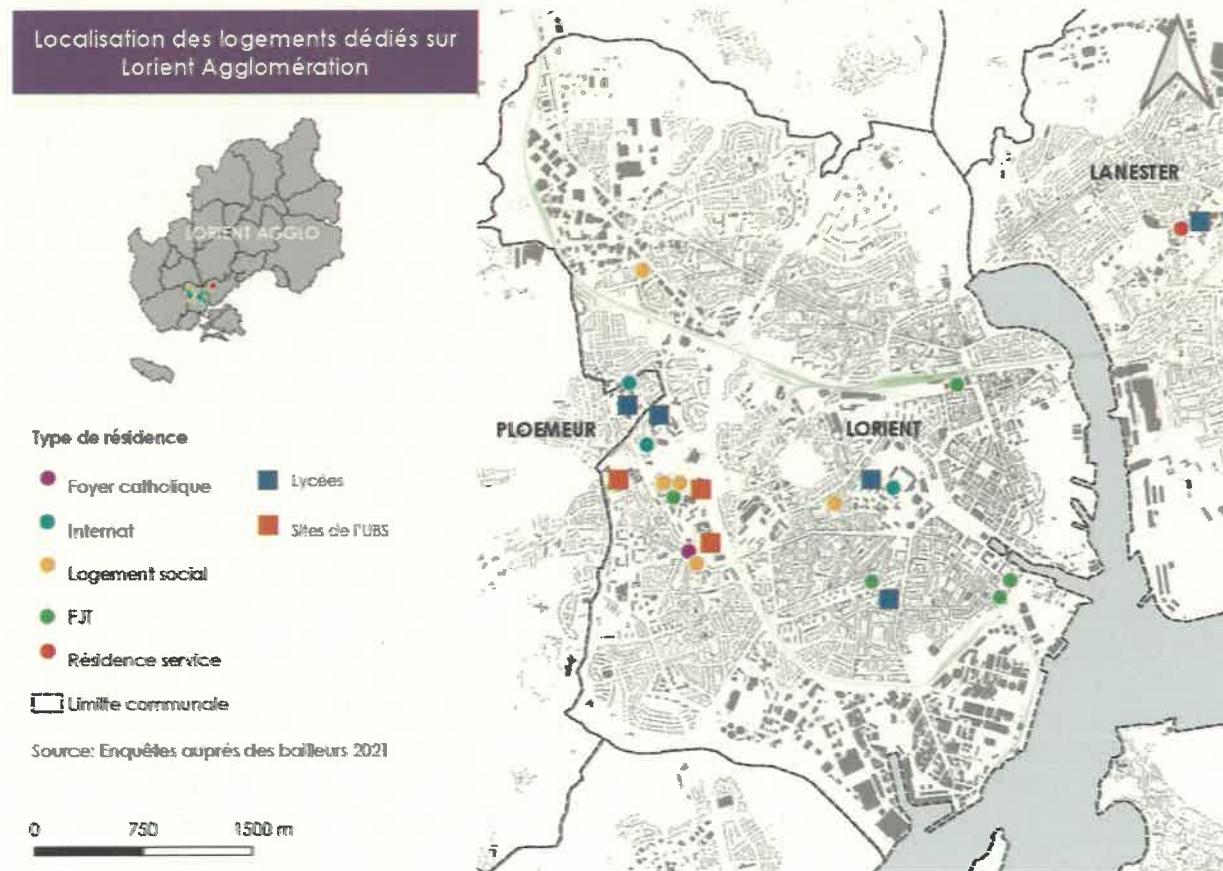
Autre indicateur de tension : le taux de vacance du parc social (source RPLS 2020) qui est de 3,1 % sur Lorient Agglomération et de 2,8 % au niveau national.

## Le logement étudiant

### Places en résidences dédiées



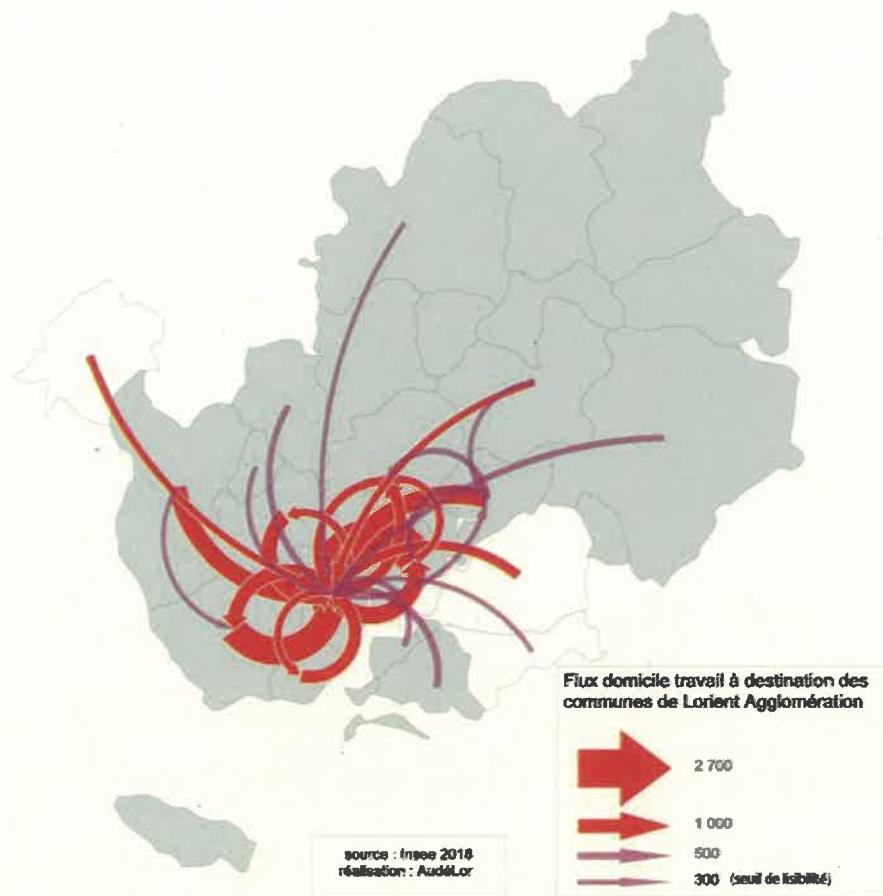
Lorient Agglomération compte 18 résidences étudiantes soit 1432 logements dédiés recensés. Ces résidences se concentrent toutes sur Lorient pour l'essentiel et Lanester.



Les logements d'une pièce ou deux dans le parc diffus sont aussi recherchés par les étudiants tout comme par les jeunes salariés.

## Accès à l'emploi et aux services

### Les flux domicile – travail



En 2017, 78 274 actifs travaillent sur Lorient Agglomération. 51 000 d'entre eux sont des navetteurs (actifs travaillant dans une autre commune que celle où ils résident).

16 flux domicile – travail d'une commune à l'autre comptent plus de 500 actifs, ce qui au total concerne 16 686 actifs. Il s'agit essentiellement de flux ayant pour origine ou destination le cœur d'agglomération élargi à sa première couronne périphérique. Les flux depuis Kervignac et Quimperlé à destination de Lorient concernent également plus de 500 actifs.

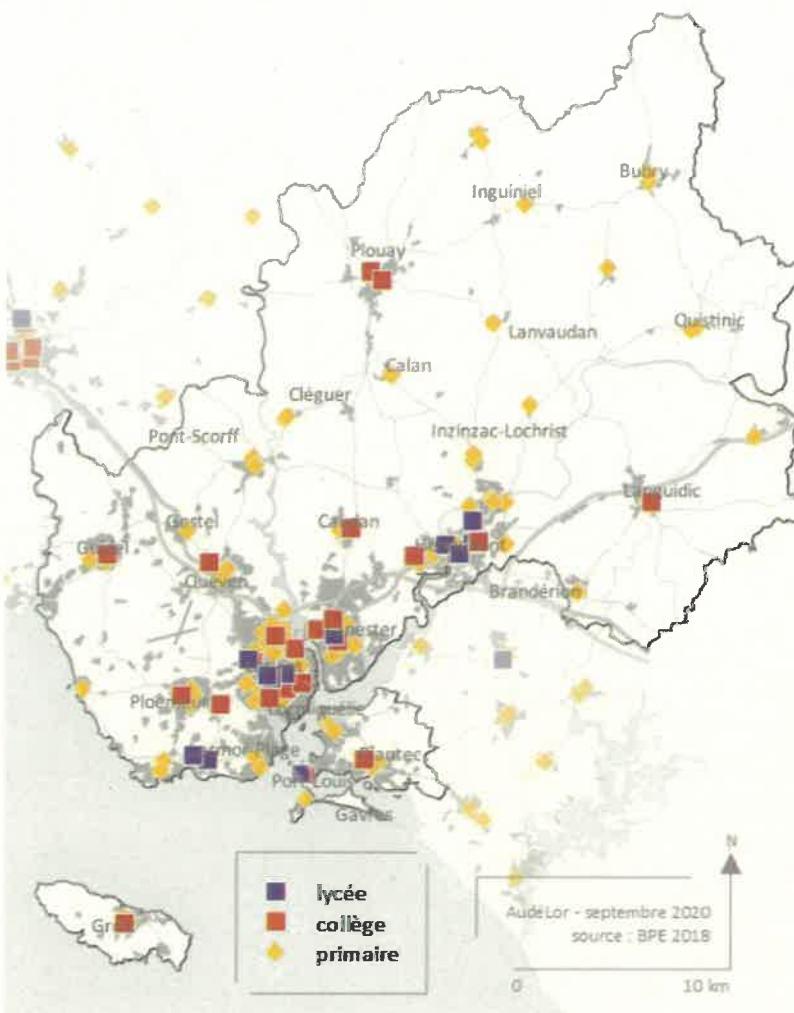
Depuis plusieurs décennies, on observe un allongement des distances domicile – travail. Les flux en croissance concernent les communes de plus en plus éloignées du cœur d'agglomération. Ainsi, la part des actifs travaillant sur Lorient Agglomération sans y résider est passée de 13,2% en 1999 à 17,0% en 2017. À l'inverse des communes comme Plœmeur, Larmor-Plage ou Quéven voient leur nombre d'actifs travaillant à Lorient diminuer fortement même s'il s'agit toujours de flux très volumineux. En effet ces communes connaissent un vieillissement de leur population et une diminution de leur population active.

Indicateur : coût financier et environnemental des déplacements domicile - travail

Trajet	Distance aller - retour	CSP	Salaire horaire en euros	Coût mensuel en euros	Temps de travail quotidien nécessaire pour financer le déplacement en heure	Emissions annuelles de CO <sub>2</sub> en tonne	Temps de trajet quotidien aux heures de pointe A/R en minute
Lorient > Quimperlé	49	Ouvrièr.e	10,3	363	1h52	1,79	40
Kervignac > Quéven	36	Employé.e	10,5	292	1h28	1,32	56
Plouay > Caudan	36,8	Ouvrièr.e	10,8	296	1h27	1,34	40
Tréméven > Lorient	52,8	Employé.e	10,3	384	1h58	1,93	60
Hennebont > Lorient	32,2	Ouvrièr.e	10,2	271	1h24	1,18	50

Trajet	Je ne prends pas ma voiture un jour par semaine : covoiturage ou télétravail				
	Trajet	Coût mensuel en euros	Economie mensuelle en euros	Emissions annuelles de CO <sub>2</sub> en tonne	Réduction annuelle des émissions de CO <sub>2</sub> en tonne
Lorient > Quimperlé	Lorient > Quimperlé	309	-55	1,43	-0,36
Kervignac > Quéven	Kervignac > Quéven	252	-40	1,05	-0,27
Plouay > Caudan	Plouay > Caudan	255	-41	1,07	-0,27
Tréméven > Lorient	Tréméven > Lorient	325	-59	1,54	-0,39
Hennebont > Lorient	Hennebont > Lorient	235	-36	0,94	-0,24

## Les équipements scolaires



38 000 élèves sont scolarisés dans les établissements scolaires des communes de Lorient Agglomération : 18 000 dans les écoles primaires, 10 000 en collèges et 10 000 en lycées.

Chaque commune accueille des élèves en primaire avec des effectifs variant de 30 à Gâvres à 4800 à Lorient. On compte plus de 1000 élèves sur Guidel, Hennebont, Lanester, Lorient et Ploemeur qui représentent un peu plus de 11 000 écoliers de primaires.

Des collèges sont présents sur les 12 communes de Caudan, Groix, Guidel, Hennebont, Lanester, Languidic, Lorient, Ploemeur, Plouay, Port-Louis, Quéven et Riantec. Il y a plus de 1000 élèves sur Hennebont, Lanester et Lorient pour un total d'un peu plus de 5500 collégiens. Seules 5 communes abritent un lycée ou plus : Hennebont, Lanester, Lorient, Plœmeur et Port-Louis. Lorient représente 64% des effectifs.

En matière d'enseignement post-bac, le territoire accueille près de 7000 étudiants (6993) dont un peu plus de 6500 à Lorient, principalement à l'université (4500) mais également en formation de techniciens supérieurs (1000), en formation paramédicales et sociales (560), en classes préparatoires (350). Lorient Agglomération compte 23 établissements d'enseignement supérieurs en 2021.

Sources : Rectorat et Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2018

AudéLor – décembre 2021 – Diagnostic et indicateurs CRTE – p 35

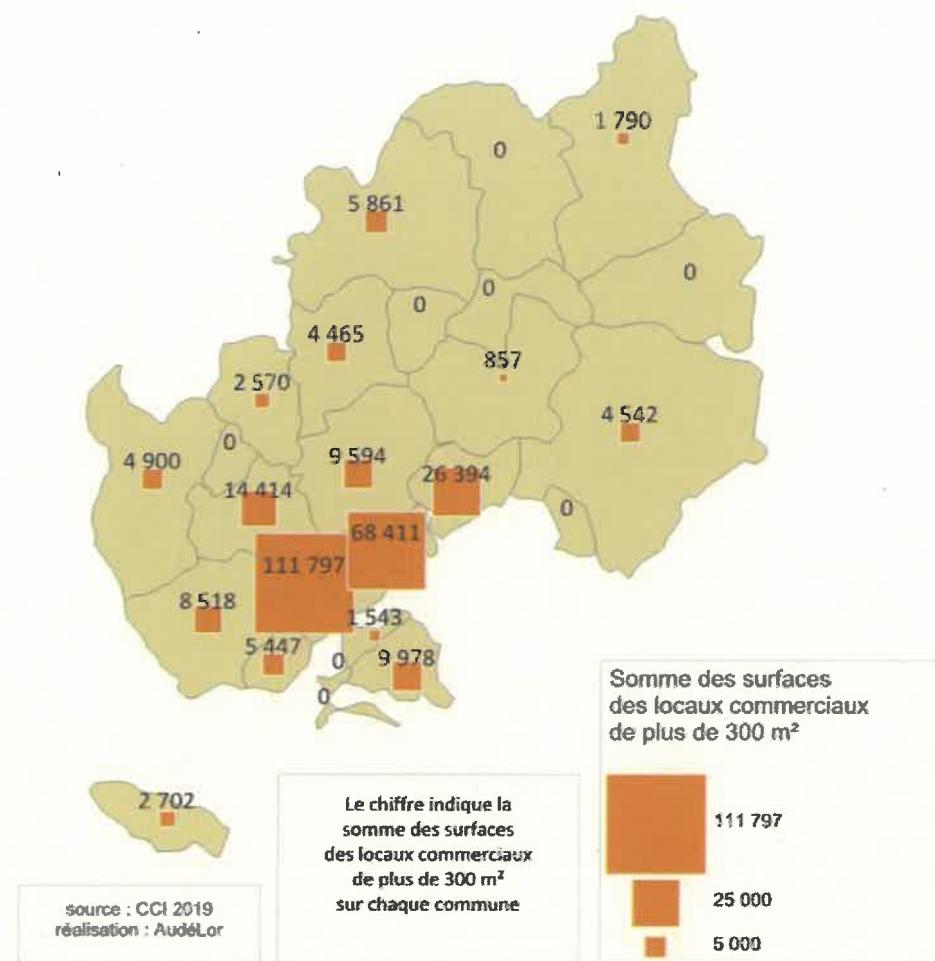
## Les services publics



La tendance est à la réduction des points de contact des services publics avec les usagers vers **davantage de dématérialisation**. Les centres majeurs et structurants des services administratifs de l'État se maintiennent dans la ville centre. Les antennes ou bureaux permanents ont tendance à disparaître des autres communes ou à réduire leurs horaires d'ouverture et leur personnel. Mairies ou centres sociaux sont sollicitées pour accueillir dans leurs locaux du personnel qualifié de manière très périodiques. La proximité demeure la règle dans le domaine social avec notamment la présence forte des CCAS dans les mairies, mais aussi la Mission locale pour les jeunes répartie en plusieurs antennes locales.

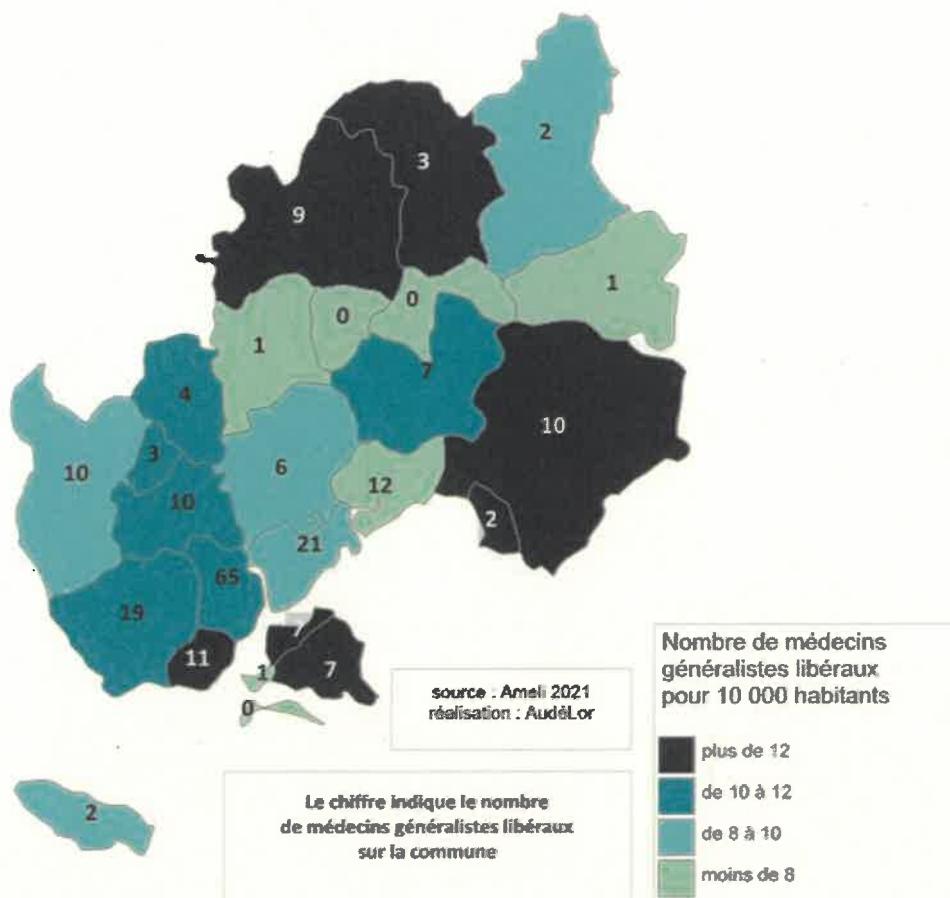
Les municipalités mettent en place des « Maison France Services », offrant un accompagnement complet aux démarches administratives, tout en luttant contre la fracture numérique : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Trois structures de ce type existent à Riantec, Groix et Lorient et une quatrième est en projet à Plouay.

## L'offre commerciale



Les 227 magasins de grande distribution (plus de 300 m<sup>2</sup>) totalisent près de 300 000 m<sup>2</sup> de surface de vente en 2019. À l'échelle de Lorient Agglomération, 61% de ces magasins sont localisés sur Lorient et Lanester. Depuis 2013, on assiste à une stabilisation des surfaces de ventes. En effet, alors que la période 2007-2013 a été marquée par une croissance des mètres carrés de +15,6%, l'évolution n'est plus que de +2,1% entre 2013 et 2018. Ainsi, le nombre de mètres carrés de surface de vente pour mille habitants est passé de 918 m<sup>2</sup>/1000 habitants en 2000 à 1287 m<sup>2</sup>/1000 habitants en 2018.

## L'offre de soin



La densité de médecins généralistes libéraux de Lorient Agglomération (9,9 pour 10 000 habitants) est supérieure à la moyenne bretonne (9,2) et française (8,6). Des disparités territoriales existent mais les communes les moins pourvues de médecins généralistes ne sont jamais éloignées de communes bien pourvues.

Dans les communes présentant une densité élevée de médecins libéraux, des regroupements en cabinets se sont parfois organisés. Des maisons de santé pluri-professionnelles se sont développées : cinq d'entre elles sont en activité à Plouay, Inguiniel, Pont Scorff, Groix et Bubry.

Cette bonne couverture médicale du territoire est valable aussi concernant d'autres professions libérales comme les infirmiers, les kinésithérapeutes, les pharmaciens. Les cabinets de chirurgiens-dentistes sont plutôt regroupés sur les communes urbaines.

Les médecins spécialistes en accès direct sont beaucoup moins nombreux. Ils sont essentiellement concentrés dans les quatre plus grandes communes de l'agglomération, à proximité des principaux établissements de santé et des plateaux techniques.

### Indicateur densité de médecins généralistes sur Lorient Agglomération :

- 9,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants

## La ville « élémentaire » piéton

Part de la population à proximité des équipements urbains de base.

*Réalisation en 2022*

Indicateur synthétique combinant :

- la ville sanitaire (espaces proches d'un médecin généraliste ou d'une pharmacie),
- la ville alimentaire (espaces proches d'une supérette, d'un supermarché ou d'une boulangerie),
- la ville scolaire (espaces proches d'une école primaire).

Part de la population résident dans une zone répondant à ces trois critères.

### 3/ Transition écologique

	<i>Indicateur de suivi</i>	<i>Axe CRTE</i>	
<b>Sobriété foncière</b>			
L'occupation du sol et l'évolution de l'urbanisation		4.1	P41 – 42
L'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Les espaces agricoles, naturels et forestiers artificialisés	1.2	P43
La trame verte et bleue	Fragmentation des milieux (réalisation en 2022)	1.2	P44
La qualité des eaux	Part des cours d'eau en bon état écologique	1.2	P45 – 46
Les espaces agricoles	Taux d'évolution de la SAU Part du bio dans l'agriculture	1.2	P47
Les zones à risque	Part de la population habitant dans une zone à risque naturel	3.2 / 3.3	P48
<b>Mobilité alternative</b>			
La couverture TCU	Part de la population à proximité d'un arrêt de bus du réseau principal CTRL Motorisation des bus CTRL	1.1 / 3.1	P49
Les aménagements cyclables	Indicateurs issus de Linéa 21	3.1	P50
Le parc automobile – évolution	Évolution du parc automobile	3.1	P51 – 52
<b>Transition énergétique</b>			
Consommation d'énergie	Consommation énergétique finale	3.2 / 3.3	P53 – 54
Les émissions de GES	Co2 émis	3.2 / 3.3	P55
Bilan des DPE		3.2	P56
Précarité énergétique des ménages – logement et déplacements	Part des ménages en précarité énergétique	3.1	P57
La production d'énergies renouvelables	Production annuelle d'énergie renouvelable	3.2	P58
Les réseaux d'eau et l'assainissement	Indice linéaire de perte	3.2 / 3.3	P59

## Sobriété foncière

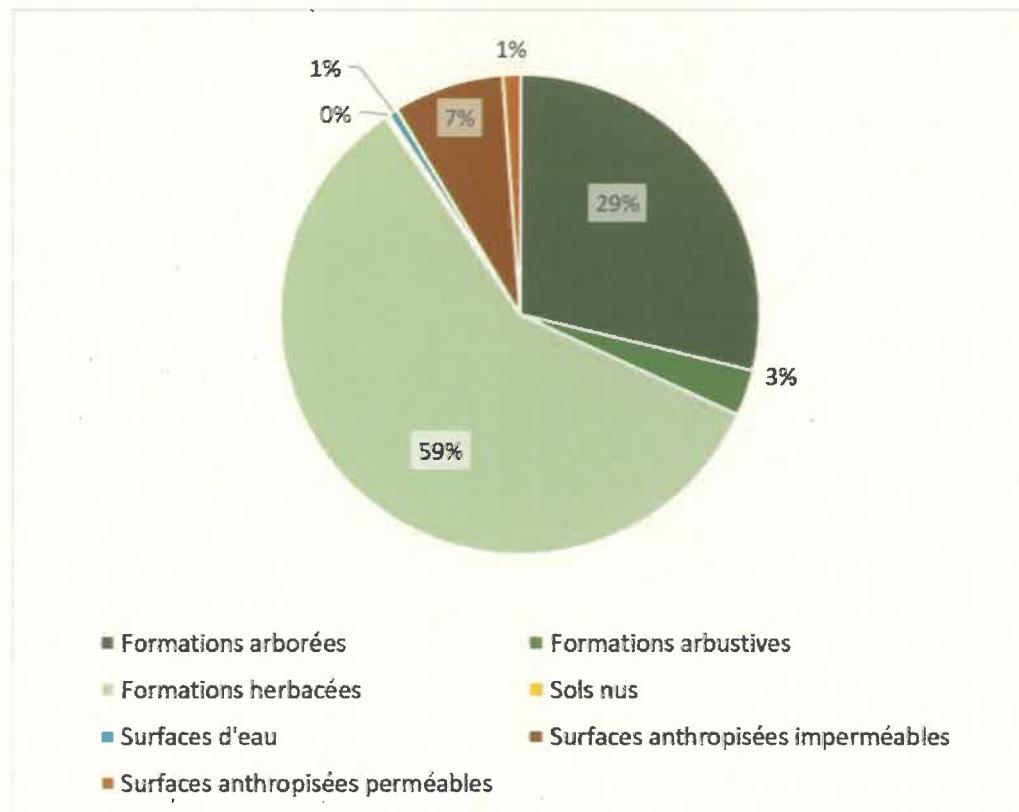
### L'occupation du sol

Sur les 73 206 hectares d'espace terrestre de Lorient Agglomération, 23 330 sont constitués de bois et de lande. Les prairies, pelouses et autres formations herbacées représentent plus de la moitié du territoire avec 42 880 hectares. Les espaces anthropisés (espaces urbains, voies de communication, carrières, zones de stockage de matériaux) couvrent 6340 hectares soit 8,6% de la superficie totale de Lorient Agglomération.

La plus grande commune – Languidic – s'étend sur plus de 10 500 hectares, soit 14% de Lorient Agglomération tandis que Port-Louis avec une superficie de 122 hectares ne représente que 0,2% du territoire. Seules les communes de Lorient et Port-Louis ont des taux d'imperméabilisation du sol supérieurs à 50%.

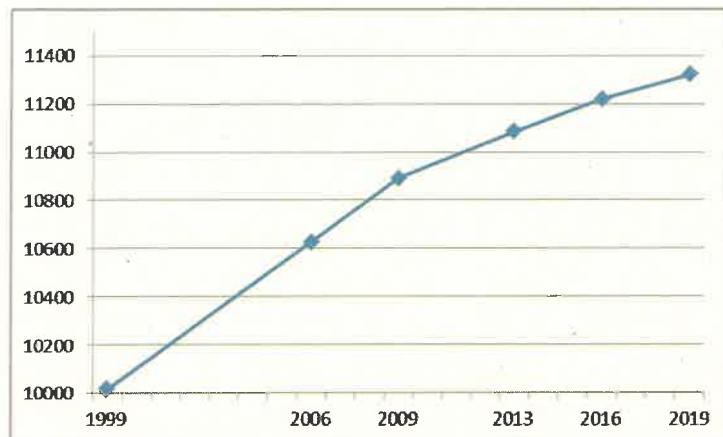
*Ces chiffres sont issus de données de couverture du sol et ne représentent pas l'usage que l'on peut en faire. Une pelouse pouvant être à usage résidentiel dans un lotissement, à usage agricole dans le cas d'une prairie ou sans usage dans le cas d'un espace naturel.*

*Ici le terme d'espace anthropisé est utilisé à la place d'espace urbanisé. Selon la source de données la qualification et la définition des types d'espace peut varier à la marge.*



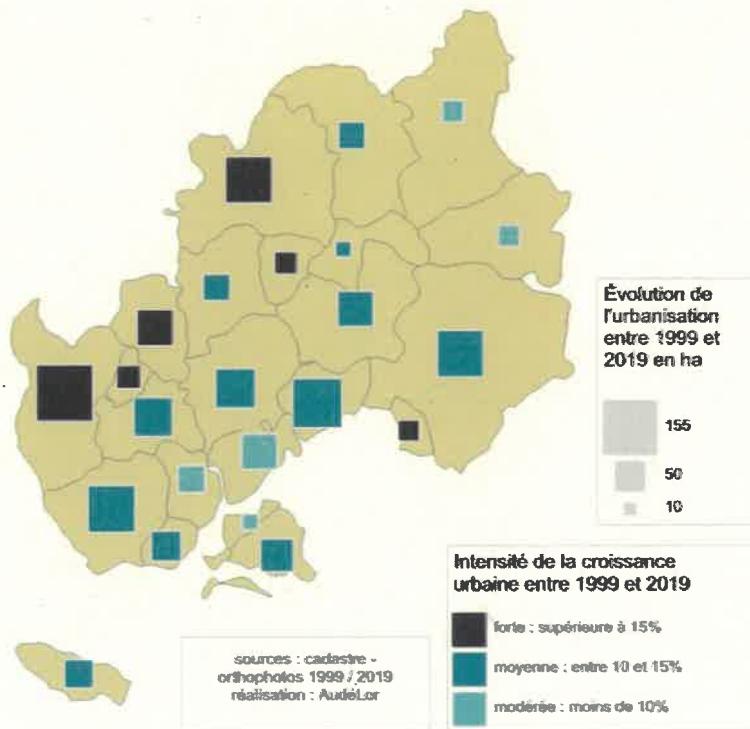
*Source : OCS56, traitements statistiques AudéLor*

En 20 ans la surface urbanisée de Lorient Agglomération est passée de 10 017 ha à 11 322 ha, soit 1305 hectares consommés entre 1999 et 2019 (65 hectares par an). La croissance est de 13% en 20 ans, soit une moyenne de +0,6% par an.



Le rythme de la croissance urbaine de Lorient Agglomération s'est nettement ralenti à partir de l'année 2009. Alors qu'il était de 87,4 hectares par an (+0,8% par an) sur la première période (1999-2009), il est descendu à 43,1 hectares par an (+0,4% par an) sur la période 2009-2019, soit deux fois moins.

Les rythmes de croissance restent différents d'une commune à l'autre. Les communes du cœur d'agglomération déjà très urbanisées ainsi que les communes rurales les plus éloignées ont des rythmes d'extension moins forts. Les rythmes de croissance urbaine les plus soutenus concernent les communes de Guidel, Gestel, Pont-Scorff, Plouay, Calan et Brandérion.



## L'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

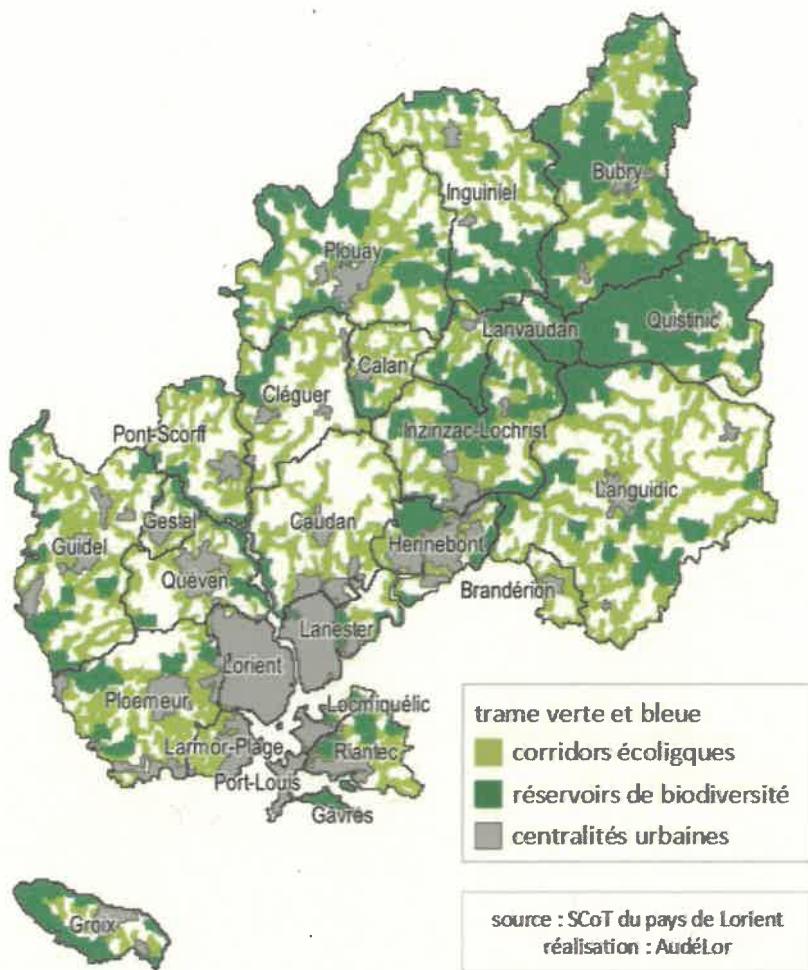
Indicateur : espaces naturels, agricoles et forestiers artificialisés - calculé à partir des deux millésimes de l'OCS 56 (2004 et 2013)

Entre 2004 et 2013, sur Lorient Agglomération ont été artificialisés :

- 647 ha d'espaces agricoles
- 203 ha d'espaces boisés ou naturels

Sources : OCS 56 millésimes 2004 et 2013 et tache urbaine 1999

## La trame verte et bleue



Indicateur :  
fragmentation  
des milieux

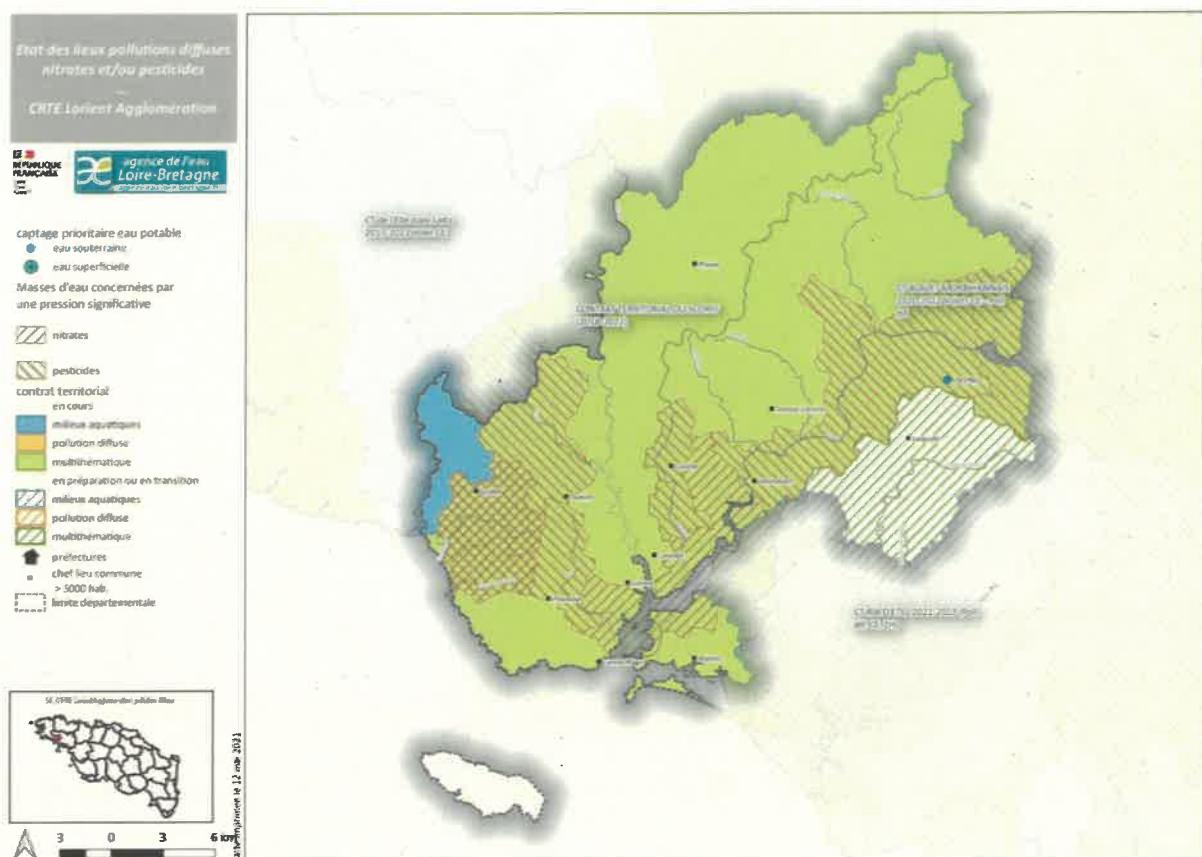
Réalisation en  
2022

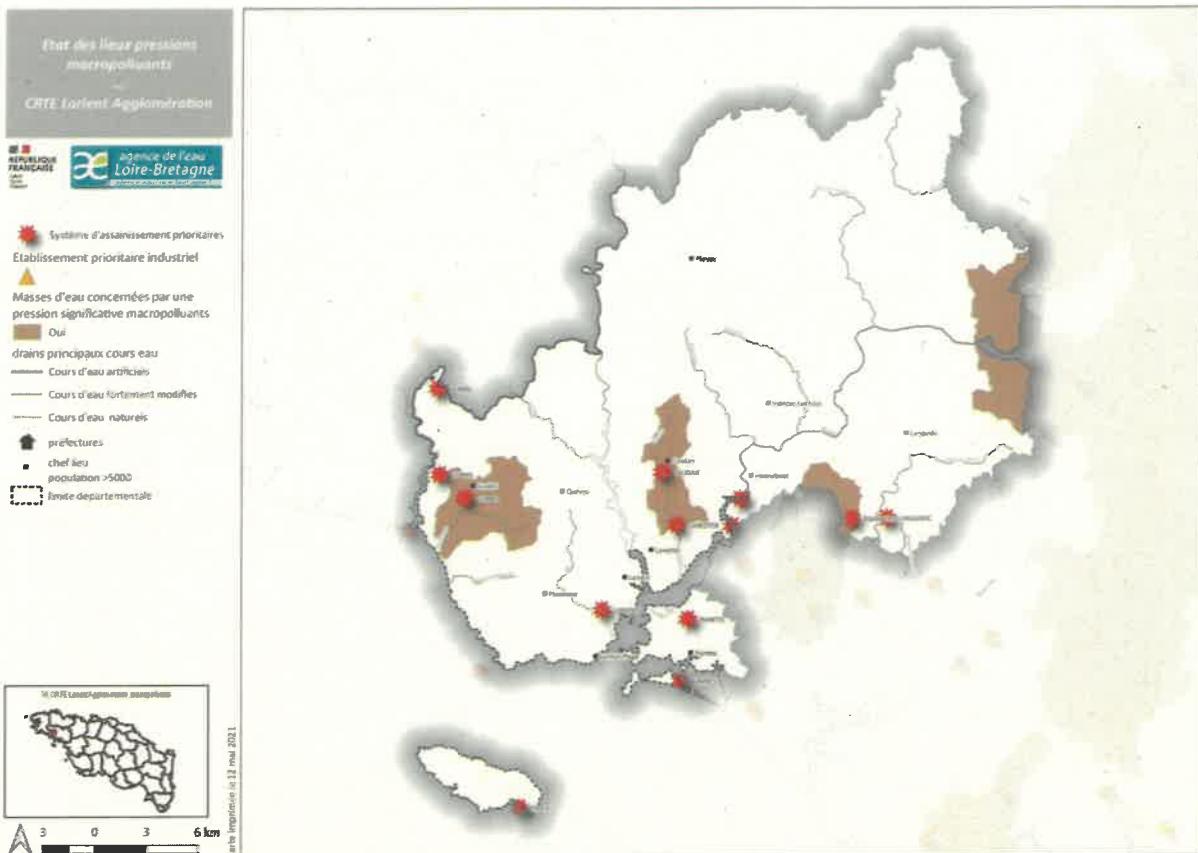
La trame verte et bleue définie dans le SCoT du pays de Lorient (approuvé en 2018) couvre un peu plus de 35 000 hectares terrestres sur les 73 640 hectares de Lorient Agglomération, soit 48% du territoire.

La trame verte et bleue se compose de corridors écologiques (16 564 ha) et de réservoirs de biodiversité (18 513 ha). À ceux-ci peuvent s'ajouter les espaces maritimes et estuariens (4 bassins versants : Laita, Scorff, Blavet, Ria d'Étel) qui constituent également d'importants réservoirs de biodiversité.

On dénombre plus de 70 réservoirs de biodiversité sur Lorient Agglomération. Il s'agit de bois et forêts, d'espaces dunaires ou littoraux, d'ensembles bocagers, d'estuaires, d'étangs et zones humides, de landes ou encore de vallées et rivières. Tous ces réservoirs de biodiversité sont reliés les uns aux autres par les corridors écologiques, permettant ainsi le déplacement de la faune à travers le territoire.

## La qualité des eaux



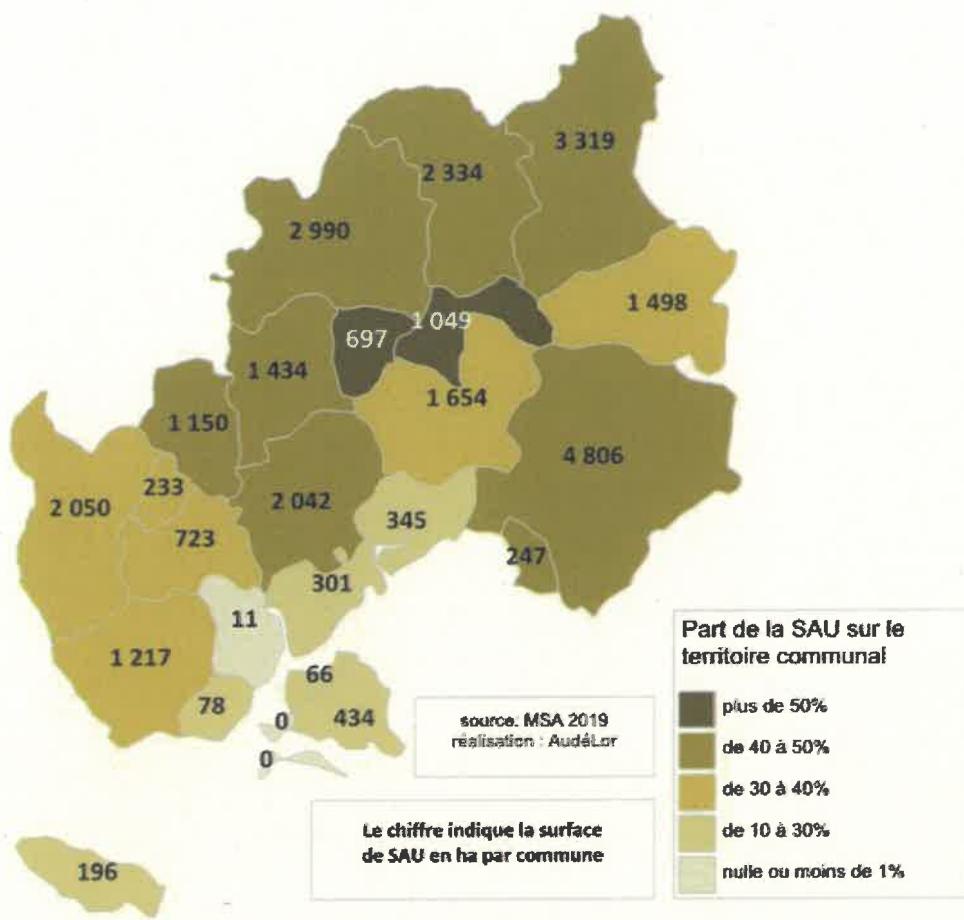


Indicateur : part des cours d'eau en bon état écologique – source observatoire de l'environnement de Bretagne

Sur la période 2015-2017, 53 % des masses d'eau de Lorient Agglomération étaient en bon état.

Sur la période 2011-2013, 58 % des masses d'eau de Lorient Agglomération étaient en bon état.

## Les espaces agricoles



En 2020, la surface agricole utile totale du territoire est de 28 629 hectares (source : MSA), contre 29 376 hectares trois ans plus tôt. Les surfaces agricoles utiles ont diminué en moyenne de 320 hectares par an entre 2010 et 2020. La diminution est 8 fois plus importante que l'extension urbaine sur la même période (+43 hectares par an).

Sur le territoire, 10% de la surface agricole utile est protégée dans le SCoT sous l'appellation espaces agro-naturels protégés (EANP). Sur ces espaces, le changement par les PLU des zonages A (agricole) ou N (naturel) vers U (urbanisé) ou AU (à urbaniser) est interdit.

### Indicateur :

- Taux d'évolution de la SAU entre 2010 et 2020 : - 10 % (source MSA)
- Part du bio dans l'agriculture : 89 fermes en bio soit 10,7 % de la SAU (3300 ha dont 700 ha en conversion) (source FRAB 2018 – incluant les données des fermes Certis)

## Les zones à risque

Indicateur :

- Part de la population habitant dans une zone à risque naturel

Risque	Type d'aléa ou de zone	population 2015
Inondation + 60cm - Par submersion marine	Aléa Très fort	392
	Aléa Moyen	1798
	Aléa Faible	1477
	Aléa Fort	2221
Inondation - Par les cours d'eau	zones urbaines à risque fort	0
	zone rouge	253
	zones urbaines à risque modéré	0
	zone jaune	14
	zone bleue	194
	zones naturelles à sauvegarder	5
zone à conserver en état		21
Total		6375

- Sources : Lorient Agglomération, DDTM56, carroyage Insee

## Mobilité alternative

### La couverture du territoire par les transports collectifs urbains

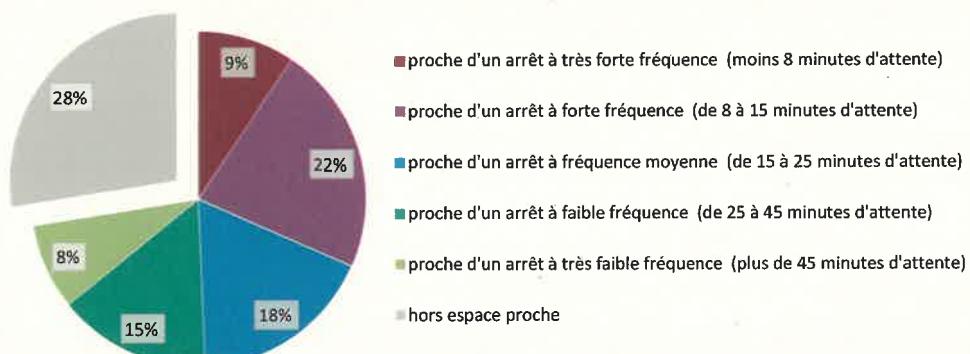
72,5 % de la population de Lorient Agglomération habite à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus du réseau de lignes régulières de la CTRL. Cela représente environ 150 000 personnes. Un habitant sur trois réside à moins de 300 mètres d'un arrêt desservi au moins toutes les 15 minutes (tous sens et toutes lignes régulières). Ces arrêts à forte fréquence se localisent sur les communes bénéficiant des aménagements du Triskell (Lorient, Lanester, Quéven, Ploemeur) mais aussi sur les communes où convergent plusieurs lignes (Port-Louis, Locmiquélic, Riantec, Hennebont et Inzinzac-Lochrist).

La couverture du territoire par le réseau de bus est encore plus importante en prenant en compte les lignes spéciales (scolaires, bus à la demande).

Indicateur : part de la population à proximité d'un arrêt de bus du réseau principal CTRL

La part de la population située à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus du réseau principal de la CTRL est de 72,5 %

Distinction des espaces proches d'un arrêt par niveau de fréquence de desserte (calcul lissé à la journée) et part de la population habitant dans ces espaces.



Source : CTRL, traitements statistiques AudéLor

Indicateur : motorisation des bus de la CTRL (source : CTRL)

96 bus en 2019 dont 96 au gasoil (0 GNV, 0 électrique et 0 hydrogène)

## Les aménagements cyclables

Indicateurs issus de Linéa 21 outils de suivi du PCAET

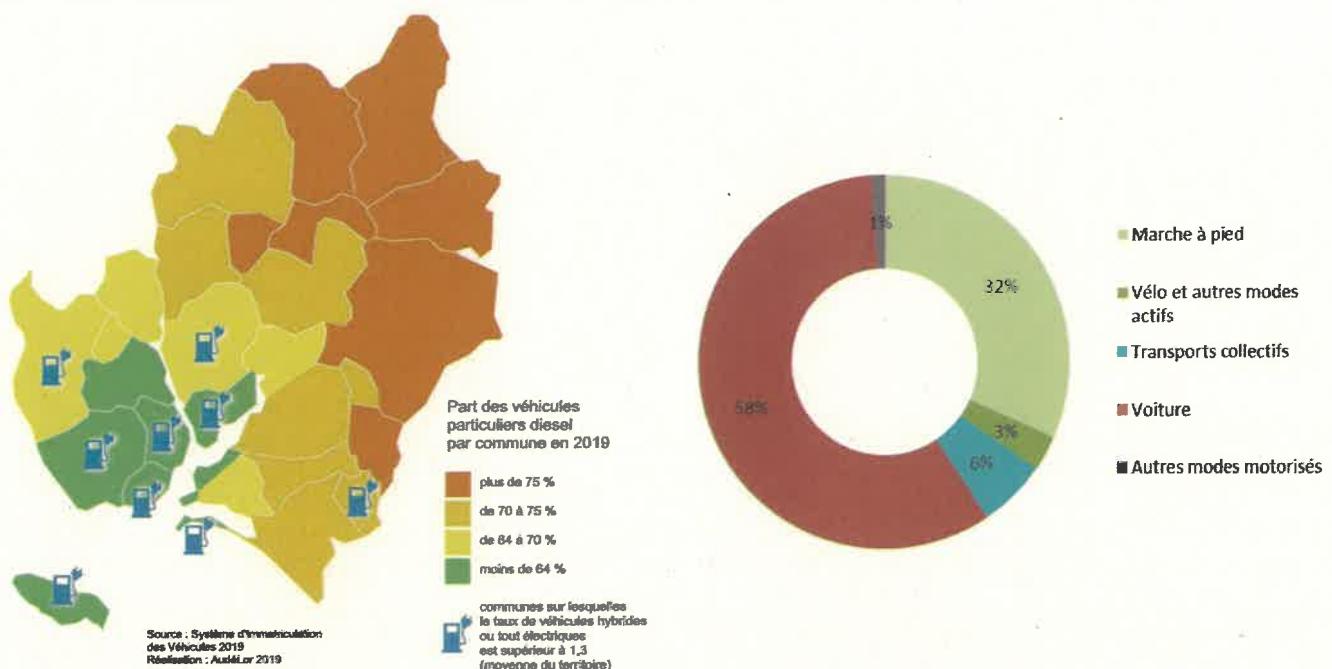
135 507 locations de vélos publics en 2019

193 places de stationnement sécurisés

12 communes engagées dans un schéma de déplacements actifs

150 km d'aménagements vélos réalisés sur le schéma structurant d'agglomération

## Usage de l'automobile et parc automobile



En 2016, on estime à 833 855 les déplacements effectués chaque jour par les habitants de Lorient Agglomération (tous modes et motifs confondus au départ et/ou à l'arrivée d'une des 25 communes du territoire).

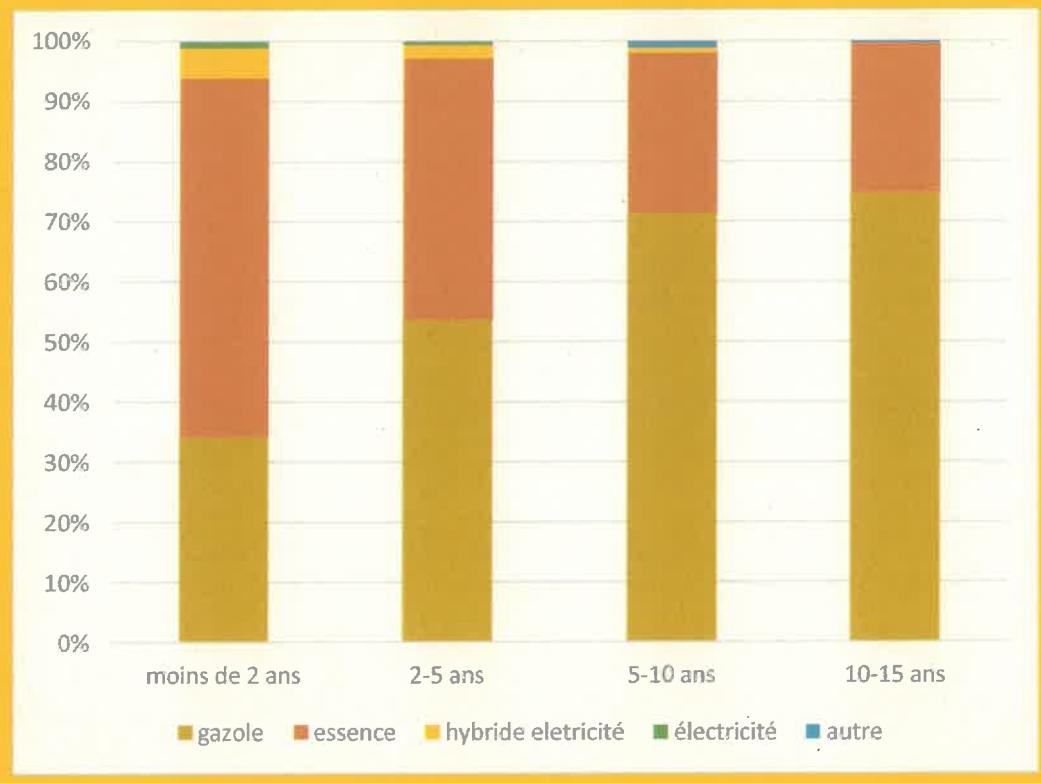
L'usage de l'automobile est largement majoritaire avec 58% des déplacements. L'usage de l'automobile atteint un taux de 75% dans le cadre des déplacements ayant pour motif le travail.

Si l'usage de la voiture reste dominant, les modes de déplacements actifs (marche à pied et vélo) connaissent une forte progression depuis 2004. Leur part modale est passée de 26% à 35% sur une période de 12 ans.

La répartition des types de motorisation du parc de véhicules particuliers des communes de Lorient Agglomération laisse apparaître une différence nette entre les communes du nord-est et celles du sud-ouest. Les véhicules diesel sont surreprésentés au nord du territoire tandis que les véhicules essence ainsi que les véhicules électriques ou hybrides le sont sur les communes urbaines et littorales.

Indicateur : évolution du parc automobile (données SIV 2019)

Type de motorisation de l'ensemble des véhicules de moins de 15 ans par tranche d'âge



## Transition écologique

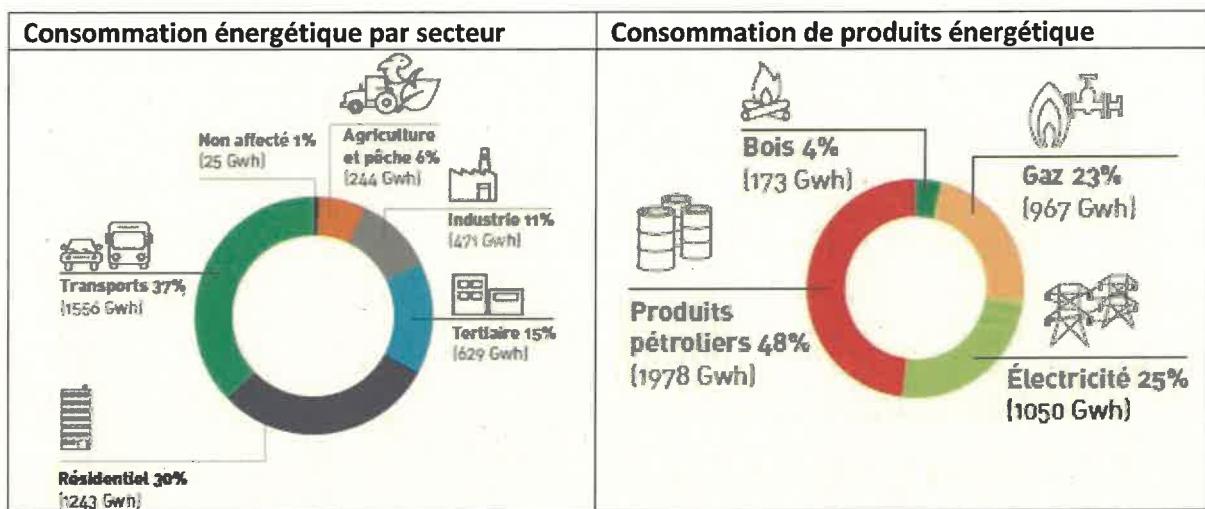
### Consommation d'énergie

#### Consommation énergétique par secteur

Le bâtiment (résidentiel + tertiaire) est le premier secteur de consommation énergétique (45%) devant les transports (37%).

48% de produits pétroliers

Près de 80 % des produits pétroliers consommés pour les transports



Sources : Enedis, GrDF, SDES, Cgdd – modélisation AudéLor – mars 2021

## FLUX ÉNERGÉTIQUES SUR LE TERRITOIRE



Sources : Enedis, GrDF, SDES, Cgdd – modélisation AudéLor – mars 2021

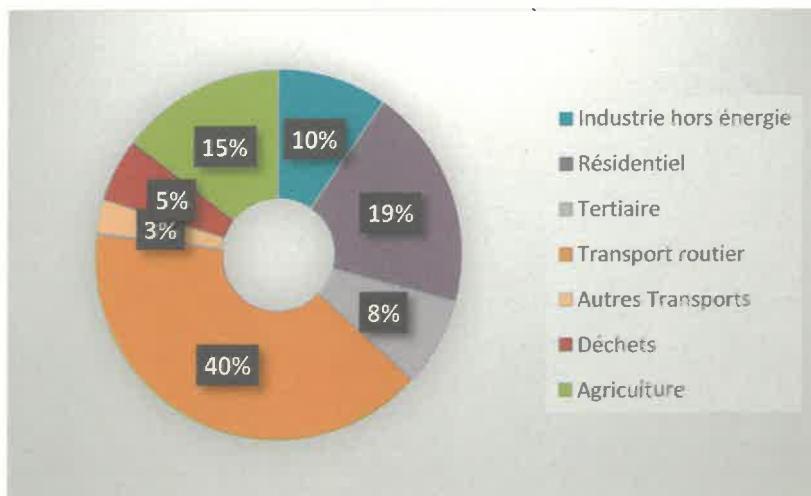
Dans son plan climat air énergie territorial (PCAET), intégré dans le SCoT, Lorient Agglomération s'est donné pour objectif une baisse de 17 % des consommations entre 2015 et 2030 et de 41% à horizon 2050.

Indicateur : consommation énergétique finale

**4168 GWh (359 Ktep)** consommés en 2019 sur le territoire de Lorient Agglomération ;  
- 1% sur un an.

## Les émissions de GES

### Répartition des émissions de GES (scope 1 + 2) en 2018 sur le territoire de Lorient Agglomération par secteur

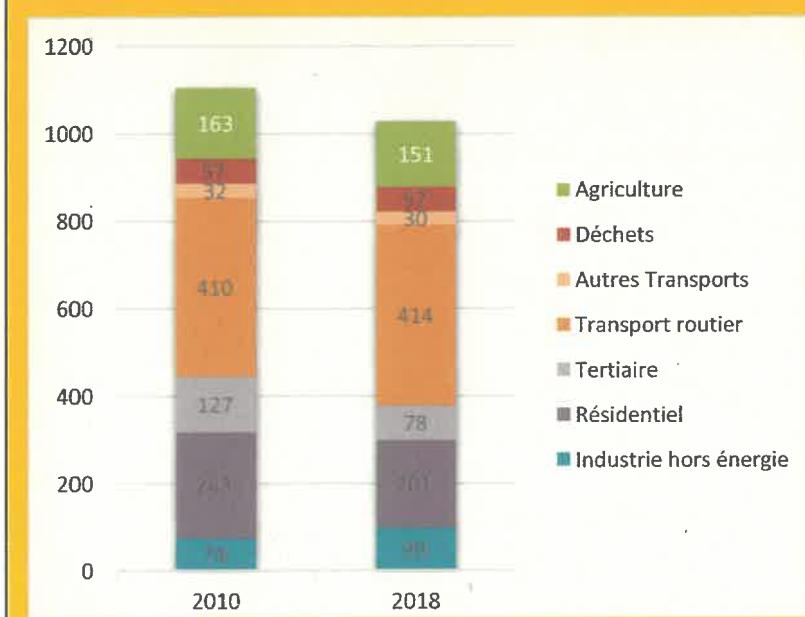


Source : ISEA v4.1 - Air Breizh — Traitement : AudéLor novembre 2021

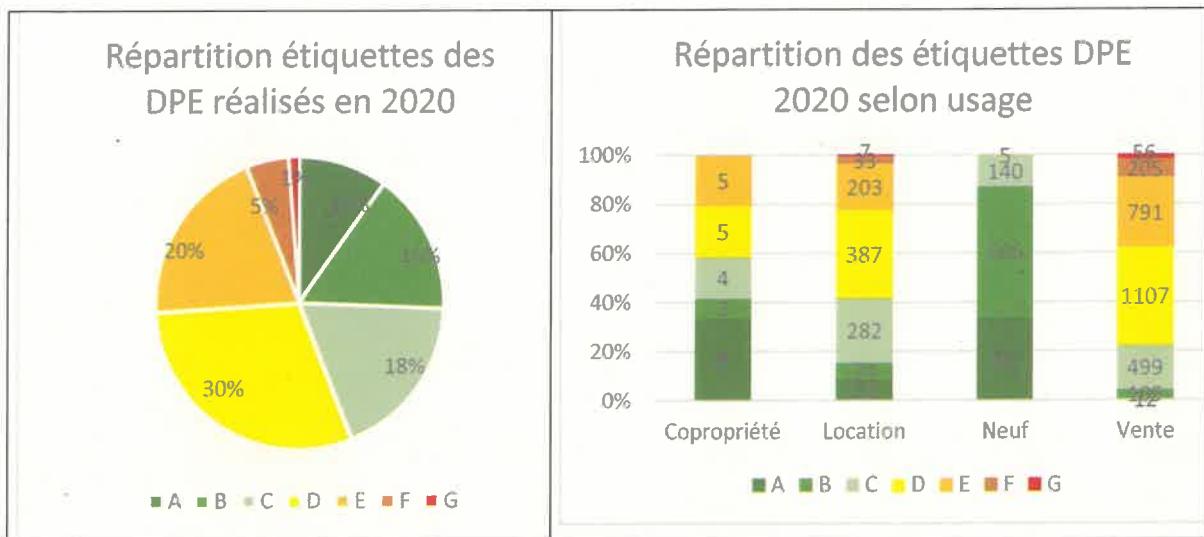
Les émissions de gaz à effet de serre se composent ici entre les émissions de scope 1 (émissions directes liées aux activités locales) et les émissions de scope 2 (CO<sub>2</sub> indirect lié à la consommation électrique). Sur le territoire de Lorient Agglomération, c'est le secteur du transport routier qui émet les plus de gaz à effet de serre (40 %), largement devant les secteurs du bâtiment (résidentiel + tertiaire). Le secteur de l'agriculture est responsable de 15 % seulement des émissions du territoire alors qu'il représente 37 % des émissions au niveau départemental et 43 % au niveau régional.

Indicateur : 1029 Kteq CO<sub>2</sub> émis en 2018 une baisse de 7% depuis 2010.

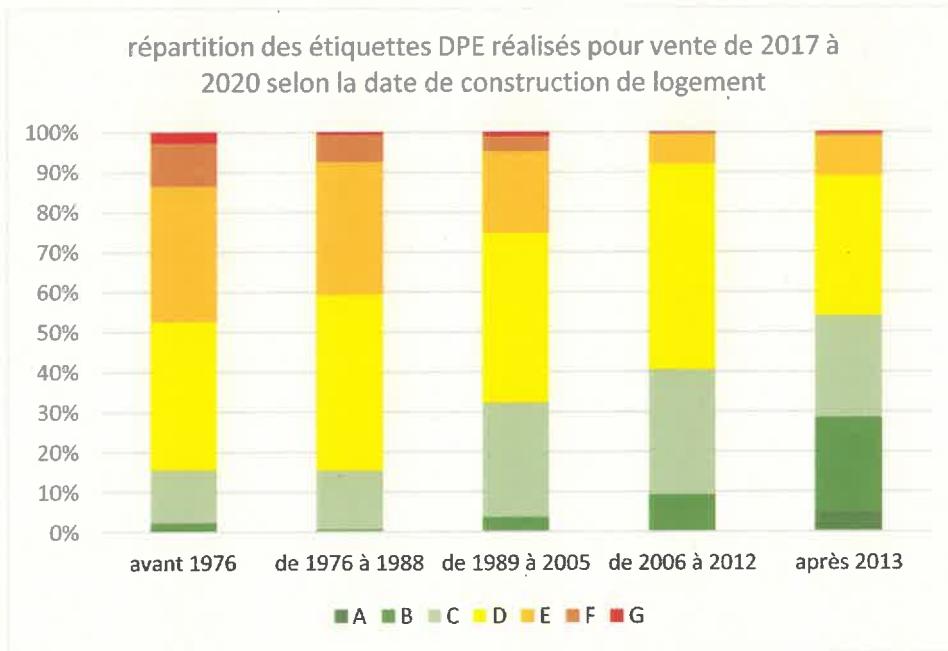
Entre 2008 et 2018, le territoire a diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 7 %. Cette diminution résulte de la baisse significative des émissions des secteurs du bâtiment (-25 %).



## Bilan des Diagnostics Performances Energétiques (DPE)

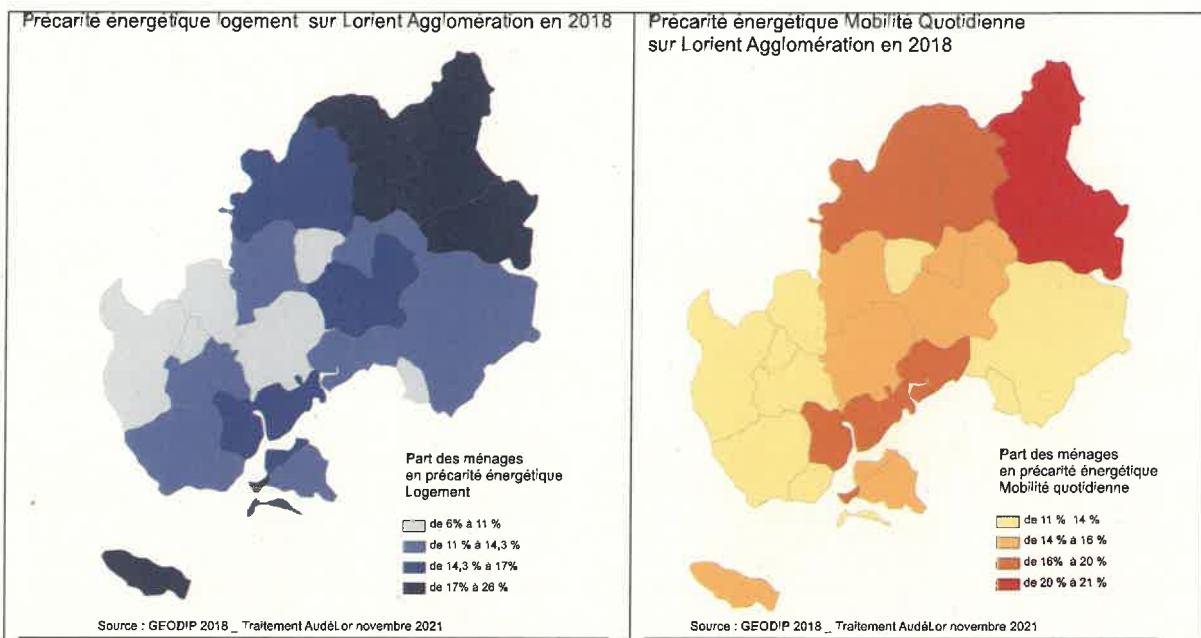


En 2020, sur 5014, DPE réalisés 44% ont une étiquette A, B ou C pour la consommation énergétique du logement. Ce résultat est surtout dû aux très bonnes performances diagnostiquées pour les logements neufs (23 % des DPE réalisés) pour lesquels plus de 4 logements sur 5 sont en étiquette A ou B. Les moins bonnes performances énergétiques sont observées sur les logements mis à la vente (55% des DPE en 2020) où plus des ¾ des logements sont en étiquettes D, E, F et G.



Parmi les DPE réalisés pour la vente de 2017 à 2020, l'influence de la date de construction du logement reste très forte. La part des étiquettes de bonnes performances (A et B) a augmenté en passant de 3% pour les logements construits avant 1976 (1<sup>ère</sup> réglementation thermique en 1975) à 29 % après 2013 (dernière réglementation thermique de 2012 appliquée). A l'inverse la part des étiquettes désignant un logement énergivore (E, F et G) a diminué en passant de 48 % à 11 %.

## Précarité énergétique logement et déplacements



Le taux d'effort énergétique correspond aux dépenses énergétiques « contraintes » rapportées aux ressources du ménage.

Côté logement, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la consommation d'énergie pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement. Elle est valorisée en multipliant la quantité de chaque énergie utilisée par son coût unitaire moyen.

Côté déplacements, la dépense énergétique « contrainte » correspond à la dépense effective en carburant de la voiture liée aux trajets effectués par le ménage pour se rendre sur son lieu de travail et/ou son lieu d'étude, ainsi que pour les achats, la santé ou des raisons administratives.

Ce seuil, fixé par convention au double du taux d'effort médian de l'ensemble de la population, est de 8 % pour le logement et de 4,5 % pour les déplacements (INSEE, 2015).

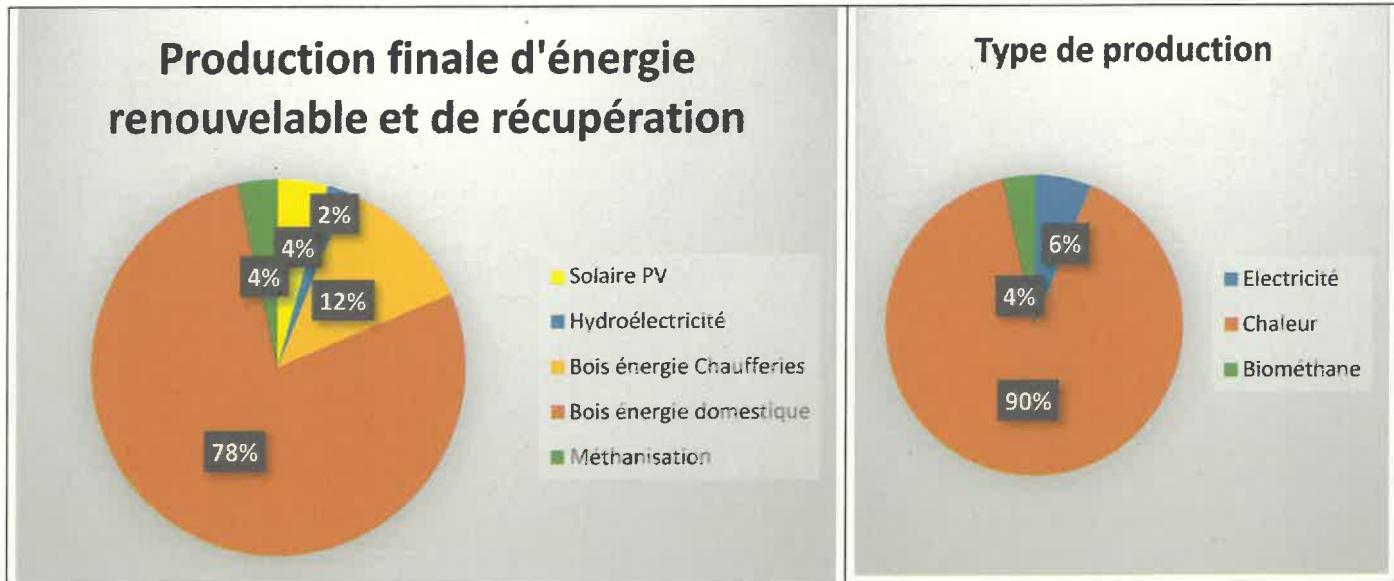
Les différents indicateurs de précarité énergétiques présentés ici (précarité énergétique logement, mobilité quotidienne en voiture correspondent à ce taux d'effort énergétique des trois premiers déciles pour éviter de cibler des ménages disposant de ressources jugées confortables.

### Indicateur : Part des ménages en précarité énergétique

La part des ménages en précarité énergétique logement est de 14,3 % sur Lorient Agglomération soit à peine plus que la précarité logement pour la France métropolitaine (13,9%)

La part des ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne est en revanche bien supérieure sur le territoire (15,9%) au niveau national (13,7%).

## La production d'énergies renouvelables



Les énergies renouvelables et de récupération ont produit, en 2020, 187 GWh sur le territoire de Lorient Agglomération, soit 4,5% de la consommation finale. Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) de l'agglomération s'est donné pour objectif de couvrir 18% de ses besoins en 2030

En 2016, la production d'énergies renouvelables était de 162 GWh, avec une nouvelle injection de biométhane notamment, la production a pu augmenter de 15% en 4 ans. Le PCAET prévoit de multiplier par 3,5 sa production d'énergie renouvelable et de récupération (en multipliant par 3 sa production de chaleur et par 12 sa production d'électricité) en 2030 par rapport à leur niveau de 2015.

Indicateur : production annuelle d'énergie renouvelable sur Lorient Agglomération

**187 GWh**

## Les réseaux d'eau

Indicateur : indice linéaire de pertes (source : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau)

L'indice linéaire de pertes est de 1,54 m<sup>3</sup> / km / jour en 2020. Il était de 1,56 en 2019. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour par km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP
inf. à 25 abonnés/km	2,5 m <sup>3</sup> / j / km
25 à 50 abonnés/km	5 m <sup>3</sup> / j / km
sup. à 50 abonnés/km	10 m <sup>3</sup> / j / km

## L'assainissement

Le réseau d'assainissement sur Lorient Agglomération a une longueur totale de 1302 km. Il est relié à 27 stations d'épuration dont 24 sont exploitées en régie. Cela représente une capacité épuratoire de près de 382 940 hectolitres. Le territoire compte 87 056 branchements au service d'assainissement.

## REVUE DE PROJETS DES COMMUNES

AXE PDT	Orientation ETAT	Libellé de l'action /projet	Commune	Estimation Montant HT	Calendrier
Equilibrer	Cohésion	Aménagement d'une boucle piétonne PMR marais de Pen Mané	LOCMQUELIC	314 400,00	2021-2023
Equilibrer	Transition	Modification et aménagement de l'accès à l'embarcadère de Pen Mané	LOCMQUELIC	784 000,00	2022-2023
Transformer	Transition	Travaux énergétiques bâtiments communaux (restaurant communal)	QUISTINIC	200 000,00	2022-2024
Equilibrer	Cohésion	Restauration de la chapelle Notre Dame de Bon Secours - classée aux monuments historiques	QUISTINIC	379 750,00	2022
Rayonner	Compétitivité	Création d'un magasin de producteurs locaux	QUISTINIC	100 000,00	2022-2023
Equilibrer	Cohésion	Construction d'un city stade	QUISTINIC	50 000,00	2023
Transformer	Compétitivité	Aménagement de voirie, de mobilité douces, d'espaces de convivialité entre les différents pôles attractifs de la communes + aire de covoiturage	QUISTINIC	600 000,00	2023-2024
Equilibrer	Cohésion	Réhabilitation d'un maison d'habitation propriété de la commune pour la réalisation d'une résidence séniors	LANVAUDAN	non renseigné	2023
Equilibrer	Cohésion	Réalisation d'un lotissement d'environ 20 habitations	LANVAUDAN	non renseigné	2022
Equilibrer	Transition	Extension de l'atelier technique pour la commune et les associations	LANVAUDAN	250 000,00	2022
Equilibrer	Compétitivité	Aménagement sécuritaire des entrées de bourgs - création cheminement doux piétons et vélo ; Valorisation d'un espace public situé en entrée de bourg (ancienne gare) afin d'y créer un espace touristique (proximité GR)	LANVAUDAN	600 000,00	2022-2023

Liste des projets et actions remontés par les communes

Rayonner	Cohésion	Rénovation de l'église Saint Maudéz et de la Chapelle de Lomelec	LANVAUDAN	950 000,00	2022
Equilibrer	Cohésion	Mise en accessibilité (rampe PMR ou monte charge) d'un tiers lieu (artisanat - circuits courts). Projet de réhabilitation du local commercial propriété de la commune.	BUBRY	50 000,00	2023-2024
Equilibrer	Compétitivité	Mise en place de signalétique, actions de communication autour de la mobilité et du maillage avec le réseau de transport et l'aménagement d'aires de covoiturage en devenir.	BUBRY	30 000,00	2022
Transformer	Transition	Rénovation du réseau d'éclairage public (CEP de LA)	BUBRY	112 500,00	2021-2026
Equilibrer	Cohésion	Construction d'un complexe sportif (multisports et dojo)	BUBRY	1 800 000,00	2023-2024
Vivre ensemble	Cohésion	Construction d'un nouvel EHPAD	BUBRY	9 020 000,00	2026
Transformer	Transition	Aménagement foncier, modification du PLU, friches agricoles et friches urbaines..	BUBRY	en cours de chiffrage	2022-2026
Transformer	Transition	Rénovation bâti exsistant (amélioration de la performance énergétique)	BUBRY	1 550 000,00	2021-2026
Coopérer	Cohésion	Mise en place d'une police supracommunale	BUBRY	fonctionnement entre 4700€ et 9400€/an + investissement 20000,00 €	2022
Equilibrer	Compétitivité	Création d'un lotissement communal	BUBRY	200 000,00	2022-2025
Equilibrer	Transition	Aménagement des cours d'écoles "plus vertes plus actives"	LANESTER	15000 € par cours d'école	2023
Equilibrer	Transition	Equipement numérique des écoles "classes mobiles"	LANESTER	136 000,00	2022-2023
Equilibrer	Transition	Rénovation de la ferme pédagogique de Saint-Niau	LANESTER	250 000,00	2022-2026
Equilibrer	Cohésion	Réalisation d'une zone d'activité sportive spontanée (sport-santé)	LANESTER	250 000,00	2022

Liste des projets et actions remontés par les communes

		Remplacement des éclairages scéniques de Quai 9 (réduction de la consommation électrique de plus de 70%)		
Transformer	Transition		LANESTER	175 000,00 2022-2023
Transformer	Transition	Réhabilitation des Halles Galeries	LANESTER	454 000,00 2022-2024
Equilibrer	Transition	Regroupement des ateliers du Centre Technique Municipal	LANESTER	600 000,00 2022-2023
Equilibrer	Cohésion	Réhabilitation d'un ancien bâtiment industriels pour une mise à disposition d'associations sportives " La Menuis"	CLEGUER	540 000,00 2022-2023
Equilibrer	Transition	Réalisation de logements aidés sur l'emprise foncière de la médiathèque et du presbytère	CLEGUER	en cours de chiffrage 2022-2026
Vivre ensemble	Cohésion	Restauration du pont dit romain	CLEGUER	en cours de chiffrage 2022
		321 Go- Aménagement des installations sportives et associatives: Construction d'un Gymnase, un Dojo, une salle festive. Aménagement de l'esplanade du Foot. Construction d'un boulodrome couvert.		
Equilibrer	Cohésion	Aménagement de l'ALSH en articulation avec le multi-accueil, l'EPHAD et le futur domicile partagé et les équipements sportifs.	INZINZAC LOCHRIST	12 500 000,00 2022-2025
Vivre ensemble	Cohésion	Remise à la norme "Musée de France" du Musée des Forges	INZINZAC LOCHRIST	2 100 000,00 2022
Rayonner	Cohésion	Rénovation de l'école Ferry	INZINZAC LOCHRIST	3 000 000,00 2026
Equilibrer	Transition	Plan pluriannuel de remise en état des voiries.	INZINZAC LOCHRIST	500 000,00 2022
Equilibrer	Compétitivité	Plan de mobilités durables - Aménagement de déplacement doux sur la RD 145	INZINZAC LOCHRIST	1 500 000,00 2022-2026
Equilibrer	Transition			850 000,00 2022
Equilibrer	Transition	Requalification du pôle balnéaire Kerroc'h	PLOEMEUR	2 520 000,00 2021-2022
Equilibrer	Transition	Requalification du pôle balnéaire Fort Bloqué	PLOEMEUR	3 360 000,00 2023-2024
Equilibrer	Compétitivité	Déploiement du numérique dans les écoles	PLOEMEUR	60 000,00 2022

Liste des projets et actions remontés par les communes

Equilibrer	Transition	Pistes cyclables liaisons : Ploemeur/Lorient et Ploemeur Larmor-Plage.	PLOEMEUR	500 000,00	2022
Transformer	Transition	Passage au 100 % LED (éclairage public ; équipement sportif ; établissement communaux)	PLOEMEUR	1 000 000,00	2022
Transformer	Transition	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	PLOEMEUR	450 000,00	2022
Rayonner	Cohésion	Etude - Réhabilitation du site d'Ilmérys - Kaolin	PLOEMEUR	50 000,00	2022-2023
Equilibrer	Cohésion	Inclusion - sport - santé	PLOEMEUR	110 000,00	2022-2024
Equilibrer	Transition	Ploemeur 2030 - Parkway	PLOEMEUR	3 000 000,00	2023
Equilibrer	Cohésion	Ploemeur 2030 - Tiers lieu multigénérationnel	PLOEMEUR	2 000 000,00	2023-2024
Equilibrer	Transition	Ploemeur 2030 - Opération Habitat Friche urbaine	PLOEMEUR	en cours de chiffrage	
Equilibrer	Transition	Ploemeur 2030 - Place de Bretagne connections aux voies douces.	PLOEMEUR	3 000 000,00	
Vivre ensemble	Cohésion	AD'AP - agenda d'accessibilité programmée	HENNEBONT	865 000,00	
Rayonner	Transition	Dynamisation du centre ville	HENNEBONT	8 920 000,00	
Equilibrer	Cohésion	Gymnase Victor Hugo - réhabilitation et construction d'une salle d'escalade	HENNEBONT	2 390 000,00	2022-2024
Equilibrer	Cohésion	Regroupement des services techniques et chantier d'insertion sur l'ancien site ESAT St Gilles	HENNEBONT	3 000 000,00	2022-2023
Equilibrer	Cohésion	Schéma directeur immobilier	HENNEBONT	1 900 000 €/an en cours de construction	Phasage en cours de réalisation
Transformer	Transition	Plan d'action Cit'ergie	HENNEBONT	2 750 000,00	2020-2024
Vivre ensemble	Cohésion	Ouvert d'un parc public à St Hervé - mise en valeur de l'environnement	HENNEBONT	600 000,00	2021-2022
Rayonner	Cohésion	Plan patrimoine relance	HENNEBONT	2 051 000,00	2022-2027
Transformer	Transition		HENNEBONT	150 000,00	2022

Liste des projets et actions remontés par les communes

Equilibrer	Cohésion	Création d'un pôle intergénérationnel (rénovation presbytère, rénovation énergétique du restaurant scolaire et de l'ancienne salle socio culturelle). Raccordement à la chufferie bois créée en 2020.	INGUINIEL	estimation entre 500 000€ et 3 000 000€	2	2022-2024
Transformer	Transition	Rénovation énergétique des locaux de la mairie. Travaux d'accessibilité et optimisation des locaux.	INGUINIEL	594 000,00		2022-2023
Equilibrer	Transition	Rénovation de l'Ecole des Plumes (diagnostic énergétique en cours )	INGUINIEL	non défini		2023-2024
Equilibrer	Transition	Réhabilitation de l'école publique Nicole Rousseau. (amélioration énergétique, raccordement au réseau de chaleur,	INGUINIEL			
Equilibrer	Cohésion	Construction d'un centre de loisirs sans hébergement( modification du PLU pour une parcelle de 1000 m <sup>2</sup> dans l'OAP des écoles).	BRANDÉRION	900 000,00		2022-2023
Transformer	Transition	Agrandissement et restructuration de la mairie. Amélioration de la performance énergétique.	LANGUIDIC	250 000,00		2022-2023
Equilibrer	Transition	Construction d'une piste cyclable entre le centre-bourg et le village de Kergonan (5,6 km)	LANGUIDIC	1 300 000,00		2022-2023
Equilibrer	Compétitivité	Construction d'une école des Cantinières	LANGUIDIC	1 500 000,00		2022-2024
Equilibrer	Cohésion	Rénovation d'une maison de ville pour la création de 2 logements d'urgence	LANGUIDIC	300 000,00		2022
Equilibrer	Cohésion	Installation d'aires de jeux et de parcours sportifs et de loisirs.	LANGUIDIC	250 000,00		2022-2024
Equilibrer	Cohésion	Installation d'ouvrages de sécurité routière (centre bourg et village de Kergonan en priorité)	LANGUIDIC	100 000 €/an		2022
Equilibrer	Transition	Construction de 2 salles de sport et d'un plateau sportif en éco-construction (panneaux photovoltaïques, récupération de chaleur sur les eaux usées)	LANGUIDIC	5 900 000,00		2022-2024

Liste des projets et actions remontés par les communes

Equilibrer	Transition	Développement de l'activité de recyclerie et reconstruction du bâtiment communal accueillant l'Asso Modern'Stroulih	GROIX	397 294,50	2021-2023
Equilibrer	Transition	Construction d'un bâtiment pour l'accueil du Club du Grand large	GROIX	441 490,05	2021
Equilibrer	Transition	Aménagement de 3 pistes cyclables du Bourg en direction des plages	GROIX	1 533 732,64	2021-2023
Rayonner	Compétitivité	Lancement d'une étude permettant de construire le plan d'action pour la redynamisation du centre bourg	GROIX	66 364,00	2021
Rayonner	Transition	Réhabilitation site de Port Lay (mise aux normes ERP ; aménagement cuisine ; salle de réception et lieu d'hébergement)	GROIX	2 576 866,92	2020-2022
Vivre ensemble	Transition	Maison des douanes - Port Tudy	GROIX	330 204,67	2022-2024
Rayonner	Compétitivité	Poursuite des aménagements pour le Pôle Activités Mer requification du Quai Suet	GROIX	340 067,76	2021-2022
Equilibrer	Compétitivité	Renouvellement de l'ensemble des équipements du bassin à flot - Port Tudy	GROIX	505 226,00	2021-2022
Vivre ensemble	Cohésion	Travaux de restauration sur le lavoir et fontaines de Saint Paul Kermario	GROIX	50 779,22	2021-2022
Transformer	Transition	Accompagner l'activité de recyclerie-démolition et reconstruction du local Modern stouille	GROIX	397 294,50	
Transformer	Transition	Rénovation des toitures des 5 chapelles et église	GROIX	242 670,45	2022
Equilibrer	Cohésion	Création d'une maison "France Service"	PLOUAY	260 000,00	2021-2024
Vivre ensemble	Cohésion	Extension de la maison de santé pluridisciplinaire	PLOUAY	820 000,00	2021-2024
Equilibrer	Cohésion	Création d'un complexe sportif	PLOUAY	2 500 000,00	2022-2025
Equilibrer	Cohésion	Réfection de la piste du vélodrome	PLOUAY	100 000,00	2022
Equilibrer	Cohésion	Réfection du plateau sportif (piste d'évolution)	PLOUAY	420 000,00	2022-2024
Equilibrer	Cohésion	Restauration scolaire. Transformation du réfectoire en self. Ecole élémentaire Manehouarn	PLOUAY	550 000,00	2022-2024

Liste des projets et actions remontés par les communes

Transformer	Cohésion	Requalification de la Mairie. Extension et réaménagement	PLOUAY	1 950 000,00	2022-2026
Equilibrer	Cohésion	Création d'une liaison douce "Manehouarn - étang de Pont-Nivino	PLOUAY	300 000,00	2022-2024
Transformer	Transition	Réhabilitation et extension du restaurant scolaire et du centre de loisirs	PONT-SCORFF	400 000,00	2023-2024
Equilibrer	Cohésion	Rénabilitation du complexe sportif (salle polyvalente). Redynamisation et attractivité du centre bourg/front de mer. Capitainerie et calle de mise à l'eau du port, activités nautiques et de loisirs;	PONT-SCORFF	70 000,00	2022
Equilibrer	Cohésion	Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Jules Verne	GAVRES	1 005 000,00	2022-2023
Transformer	Transition	Mise en place d'une vidéoprotection	CAUDAN	912 060,00	2022
Vivre ensemble	Cohésion	Déploiement des liaisons cyclables et résorption des discontinuités sur le territoire	CAUDAN	112 000,00	2022
Equilibrer	Transition	Réalisation d'une magistrale piétonne, reliant le PEM à l'hyper-centre	LORIENT	400 000,00	2023-2024
Equilibrer	Transition	Création d'un pôle central de service public	LORIENT	900 000,00	2022-2024
Vivre ensemble	Cohésion	Réalisation d'un skate-park	LORIENT	12 000 000,00	2023
Vivre ensemble	Cohésion	Reconversion urbaine d'une ancienne friche hospitalière en quartier de cœur de ville (habitat ; espaces publics, commerces et services de proximité)	LORIENT	675 000,00	2022-2024
Transformer	Transition	OPAH pour la rénovation énergétiques des propriétés dégradées du centre-ville	LORIENT	15 390 549,00	2018-2030
Vivre ensemble	Transition	Reconversion d'un ancien foncier militaire en quartier de ville (habitat, services publics, établissement culturels, patrimoniaux et touristiques)	LORIENT	400 000,00	2021
Rayonner	Compétitivité		LORIENT	35 000 000,00	

Liste des projets et actions remontés par les communes

		Aménagement de l'axe Moustoïr-Estacade (entrée de ville desserte portuaire ; aménagement des espaces de rives et proposition de promenade et espace de convivialité)	LORIENT	7 000 000,00	2022-2025
Transformer	Transition	NPNRU Quartier Bois du Château et Kervenanec	LORIENT	26 000 000,00	convention ANRU 2024
		Modernisation et transformation du Stade Yves Allainmat (tribune d'honneur + modernisation de l'ensemble du stade)	LORIENT	45 000 000,00	2023
Transformer	Transition	Modernisation du Palais des sports Xavier Le Louarn - équipement de centralité, dédié au sport de haut niveau	LORIENT	1 500 000,00	2022-2026
Rayonner	Cohésion	Reconversion d'une friche immobilière de centre-ville en cinéma d'art et d'essai	LORIENT	5 000 000,00	2023
Transformer	Transition	Plan de reconquête des espaces publics par le végétal (écoles, espaces publics du centre-ville, jardins de quartier)	LORIENT	2 200 000,00	2021-2026
Equilibrer	Cohésion	Renforcer la dynamique des Halles de Merville	LORIENT	10 688 000,00	2022-2026
Equilibrer	Cohésion	Développement de la SMART CITY Télégestion sur le réseau d'éclairage public :	LORIENT	200 000 € TTC/an	2022-2023
Transformer	Cohésion	Renouvellement de voiries	RIANTEC	300 000 €/an	2022-2026
Rayonner	Cohésion	Aménagement centre bourg (écoles/la Pradène) pour implantation d'activités en centralité ; enjeux de mobilité de sécurité et de cadre de vie.	RIANTEC	non défini	2024
Vivre ensemble	Cohésion	Création d'aires de jeux inclusives et accessibles aux enfants en situation de handicap	RIANTEC	50 000,00	2023-2024
Vivre ensemble	Cohésion	Création d'un nouveau dojo - parc de Kerdurand	RIANTEC	500 000,00	2022-2023
Équilibrer	Transition	Aménagement d'un terrain de foot - éclairage du stade	RIANTEC	non défini	

Liste des projets et actions remontés par les communes

Vivre ensemble	Cohésion	Extension et mise en accessibilité de la mairie - salle du conseil municipal et aménagement accueil usagers	RIANTEC	non défini	2022
Equilibrer	Transition	Aménagement RD 163- rue de Queven- redéfinition de l'espace public - mobilité douce -	GESTEL	66 389,00	2022
Equilibrer	Compétitivité	Création d'un Tiers Lieux adossé au Pôle Jeunesse. Espace Marker et coworking	QUEVEN	330 000,00	2021-2023
Transformer	Transition	Isolation de l'école Anatole France - rénovation thermique des façades	QUEVEN	300 000,00	2022-2025
Transformer	Cohésion	Revitalisation du Centre Ville - mutation d'un grand parking central en une place cœur de ville conviviale et animée	QUEVEN	645 000,00	2022-2023-2024
Equilibrer	Cohésion	Restructuration du complexe sportif du Ronquédo	QUEVEN	4 925 000,00	2022-2025
Equilibrer	Cohésion	Création d'un maillage de voies vertes en cœur de ville	QUEVEN	406 700,00	2022
Transformer		Aménagement d'un nouveau cimetière paysager du Vallon de Villeneuve-Le-Bourg dans Guidel centre (études et travaux).	GUIDEL	665 000,00	2022-2023
Vivre ensemble	Cohésion	Réhabilitation du site du Sémaaphore pour y implanter un pôle d'envergure de sports de glisse nautique et urbaine (études et travaux)	GUIDEL	629 000,00	2022-2023
Rayonner	Cohésion	Relocalisation des clomplexe sportifs (foot et athlétisme) à Kergröz	GUIDEL	2 250 000,00	2022-2024
Vivre ensemble	Cohésion	Rénovation énergétique du tennis club et construction d'un nouveau gymnase en extension - stade de Polignac Guidel Centre	GUIDEL	2 700 000,00	2022-2023
Transformer	Transition	Réqualification des voiries du secteur du Scubidan dont pistes cyclables Guidel-plage	GUIDEL	1 000 000 € dont 250 000 € en 2022	2022 - 2025
Transformer	Transition	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	GUIDEL	1 600 000,00	2022-2025
Transformer	Transition		GUIDEL	85 000,00	2022

Liste des projets et actions remontés par les communes

Transformer	Transition	Eclairage public LEDS	GUIDEL	170 000,00	2022
Vivre ensemble	Cohésion	Réhabilitation des locaux de l'observatoire du plancton	PORT-LOUIS	184 240,00	2022-2023
Rayonner	Cohésion	Réhabilitation des anciennes écuries	PORT-LOUIS	93 333,33	2022
Rayonner	Transition	Pointe de Kerzo : Aménagement rando découverte des écosystèmes littoraux	PORT-LOUIS	30 000,00	2022
Rayonner	Cohésion	Grande poudrière : Aménagement hors financement "Monument historique". Crédit d'espaces techniques sanitaires et loges et système de chauffage	PORT-LOUIS	219 320,00	2023
Vivre ensemble	Cohésion	Réalisation d'une maison de santé et logements sociaux - ensemble immobilier propriété de la commune	PORT-LOUIS - promoteur	non défini	2023-2024
Vivre ensemble	Cohésion	Réalisation de logements sociaux sur l'emprise de l'ancien hôpital	PORT-LOUIS/Lorient	non défini	2024
Vivre ensemble	Cohésion	Crèche/halte-garderie nouveau quartier de l'ancien hôpital	Habitat	non défini	
Vivre ensemble	Cohésion	Restructuration du groupe scolaire Chandernagor	PORT-LOUIS/partenaire privé	non défini	2024
Vivre ensemble	Cohésion	Résidence senior - emprise gendarmerie	PORT-LOUIS	1 200 000,00	2025
Vivre ensemble	Transition	Création voie cyclable - Larmor-Plage/Ploemeur	PORT-LOUIS/promoteur privé	non défini	2025
Equilibrer	Transition	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'un poste de police municipale	LARMOR PLAGE	350 000,00	2022-2023
Equilibrer	Cohésion	Développement des systèmes de vidéoprotection	LARMOR PLAGE	250 000,00	2022-2023

## REVUE DE PROJETS & ACTIONS LORIENT AGGLO

AXE PDT	Orientation ETAT	PPI	Direction	Libellé de l'action /projet	POLE	Montant prév HT	Calendrier
Transformer	Transition	P44 Construction et optimisation des installations de production d'eau potable	DEA	Etudes sur la ressource (débits réservés, captage prioritaire, définition des aires de captage de toutes les ressources)	IGT	50 000,00	2023
Transformer	Transition	P44 Construction et optimisation des installations de production d'eau potable	DEA	Etudes de qualité de la ressources (métabolites pertinents) et adaptation des filières de traitement + Mise en œuvre de nouvelles obligations réglementaires	IGT	50 000,00	2022-2023
Transformer	Transition	P47 Construction et optimisation des stations de traitements	DEA	Suppression de la station d'épuration de Brandérion ; création d'un réseau de transfert des effluents vers Languidic	IGT	1 220 000,00	2022-2026
Transformer	Transition	P47 Construction et optimisation des stations de traitements	DEA	Optimisation hydraulique de la station d'épuration d'Hennebont	IGT	650 000,00	2023-2024
Transformer	Transition	P47 Construction et optimisation des stations de traitements	DEA	Construction d'une nouvelle station 1000 EH à Inguiniel	IGT	1 080 070,00	2024-2026

Transformer	Transition	P47 Construction et optimisation des stations de traitements	DEA	Etude d'optimisation de la filière hydraulique et du traitement des boues à Ploemeur	lGT	50 000,00	2022
Transformer	Transition	P48 Renouvellement des postes de relevage et amélioration des conditions de transfert des effluents	DEA	Travaux de réhabilitation sur postes de relevage (toutes communes confondues) et réseaux de transfert	lGT	7 337 800,00	2022-2026
Transformer	Transition	P48 Renouvellement des postes de relevage et amélioration des conditions de transfert des effluents	DEA	Suppression des stations d'épuration de gâvres et transfert des effluents vers la station d'épuration de Riantec via le poste de relevage de la Digue à Port-Louis	lGT	1 421 000,00	2022-2023
Transformer	Transition	P49 Renouvellement des réseaux d'assainissement et amélioration des performances de collecte	DEA	Travaux de réhabilitation et/ou renouvellement de réseaux d'assainissement des eaux usées (toutes communes confondues) ; Résolution des problématiques de système d'assainissement non conformes	lGT	35 846 000,00	2022-2026

Transformer	Transition	P51 Modernisation et sécurisation de collecte en porte à porte et par points d'apports volontaires + gestuib des déchets de Groix	DGV/D	Requalification du site de Kerbus à Groix	IGT	1 397 000,00	2021-2023
Transformer	Transition	P55 Modernisation et sécurisation des déchèteries	DGV/D	Requalification de la déchèterie de Plouay	IGT	680 000,00	2023
Transformer	Transition	P55 Modernisation et sécurisation des déchèteries	DGV/D	Déchèteries connectées	IGT	803 603,00	2020-2022
Transformer	Transition	P69 Travaux d'optimisation performance énergétique	DAP/EV	COT - Contrat Objectif Territorial - Economie Circulaire CITERGIE - Poste animateur	IGT à déterminer		2022
Transformer	Transition	P69 Travaux d'optimisation performance énergétique	DAP/EV	Autoconsommer de l'électricité renouvelable sur les bâtiments et équipements communautaires (9) - construction des centrales en toiture ou au sol et une ombrière	IGT	900 000,00	2022
Transformer	Transition	P69 Travaux d'optimisation performance énergétique	DAP/EV	Rénover énergétiquement les bâtiments et équipements communautaires. Gain énergétique de 40% par rapport à la situation de référence avant travaux	IGT	600 000,00	2022
Vivre ensemble	Cohésion	P20	TD	Diagnostic territorial en matière de logistique urbaine	AET	208 000,00	
Vivre ensemble	Transition		TD	Renouvellement du SAEIV (Système d'Aide à l'exploitation et à l'information voyageurs)	AET	3 000 000 invest 200 000 fonct	2022
Vivre ensemble	Transition	P20	TD	Révision du schéma cyclable d'Agglomération	AET	92 500,00	2021-2022

Transformer	Transition	TD	Transition énergétique Flotte de bus et navires à passagers	AET	Investissements prévisionnels : -Bus BioGNV : 28 M €HT -Bus H2 : 17 M €HT -Bateau H2 : 5 M €HT/navire
Vivre ensemble	Transition	P20	TD	AET	29 700,00
Vivre ensemble	Transition	P20	TD	AET	120 000,00
Vivre ensemble	Transition	P20	TD	AET	208 000,00
Vivre ensemble	Transition	P20	TD	AET	750 000,00
Equilibrer	Cohésion	DSI	Création d'un DATA CENTER TERRITORIAL mutualisé et éco-responsable	RES	1 750 000,00
Equilibrer	Cohésion	DSI	Déploiement fibre optique "Transrade" et raccordement Data center	RES	220 000,00
Rayonner	Compétitivité		Technocampus au parc de Soye- compléter l'offre en R&D pour les industriels et attirer des compétences.	DEV	13 000 000,00

Vivre ensemble	Cohésion	Développer la filière économique en santé/ handicap sur le territoire et à l'échelle nationale. Moyens complémentaires pour animer le réseau d'acteurs et renforcer l'accompagnement des porteurs de projets innovants	DEV	Coûts en ressources humaines, dotations pour appels à projets, animation de réseau.	2021
Rayonner	Compétitivité	Développement de nouveaux moyens pour la construction et réparation navale civile lorientaise. (Outil de levage ; espaces fonciers ; accès bassin 3 ...)	DEV	Outil de levage 4 000 000,00	2022
Rayonner	Compétitivité	Soutien aux projets de l'Université de Bretagne Sud. Projets de Recherche	DEV	4 512 000,00	2022-2027
Rayonner	Compétitivité	Création d'une structure de portage de locaux commerciaux : foncière commerce	DEV	5 000 000,00	2021-2023
Rayonner	Compétitivité	Aménagement du Parc d'activités des Forges à Inzinzac-Lochrist	DEV	3 500 000,00	2021-2024
Rayonner	Compétitivité	Dynamisation de l'écosystème alimentaire territorial / amplifier la dynamique du PAT	DEV	1 000 000,00	2021-2024
Rayonner	Compétitivité	Mise en œuvre d'une école de production : diversification de l'offre de formation en lien avec les entreprises du territoire. Étude d'opportunité	DEV	20 000,00	2022-2024
Rayonner	Compétitivité	Modernisation et rénovation énergétique de la pépinière Créo au parc technologique de Soye à Ploemeur	DEV	1 400 000,00	2021-2024

Rayonner	Compétitivité	Tourisme/DA EV	Création d'un bâtiment dédié à la course au large. L'année 2022 sera consacrée aux études opérationnelles et l'année 2023 à la réalisation des travaux.	DEV	2022-2023
Transformer	Transition	Tourisme/DA EV	Réhabilitation du parc des expositions de Lanester - étude	DEV	10 000 000,00
Transformer	Transition	Tourisme/DA EV	Réfection de la Flore	DEV	
Transformer	Transition	Tourisme/DT N	Renaturalation du cours d'eau et alimentation en eau du golf de Ploemeur	DEV	1 117 200,00
Transformer	Transition	Tourisme/DE DD	Alimentation en eau du golf de Queven	DEV	en cours de chiffrage
Transformer	Transition	Tourisme/DT N	Réalisation d'une Cité des Moussaillons à la Cité de la Voile Eric Tabarly	DEV	non défini
Rayonner	Compétitivité	Tourisme/DT N	Renouvellement du parcours muséographique de la Flore	DEV	2022-2024
Rayonner	Compétitivité	Tourisme/DA PEV/DTN	Réalisation d'une structure de spectacle équestre au Haras national d'Hennebont	DEV	Structure : 4 210 000 € - Parcours 2022 pour le parcours 850 000€ (déjà réalisé)
Rayonner	Compétitivité				

## REVUE DE PROJETS PARTENAIRES

AXE PDT	ORIENTATION ETAT	LIBELLE PROJETS	Maître d'ouvrage	Estimation Montant HT	Calendrier
Transformer	Transition	Construction d'une plateforme de séchage et stockage de bois à Queven	SPL bois énergie renouvelable	3 527 300,00	2022-2023
Transformer	Transition	Construction d'un réseau de chaleur bois énergie sur la commune d'Inzinzac-Lochrist (Ce réseau sera implanté à Lochrist et alimentera, le Théâtre du Blavet le restaurant scolaire « Les Lucioles », l'école primaire « La Forgerine », l'école maternelle « Les Lucioles » ainsi qu'un futur immeuble collectif de six (6) logements)	SPL bois énergie renouvelable	292 000,00	2023
Rayonner	Compétitivité	Assurer l'avenir industriel du site de la Fonderie de Bretagne	Groupe RENAULT en construction		
Rayonner	Compétitivité	Développer l'activité de l'aéroport de LBS au bénéfice des acteurs industriels	Groupement EDEIS- CCI du Morbihan- CIPAGO	Subventionnement afin de favoriser de nouvelles lignes régulières.	2022-2026
Equilibrer	Cohésion	Réalisation d'aménagement de terrains d'équitation au haras d'hennebont (SMHaras)	SMHaras	5 000 000,00	2023-2027

# ANNEXE EMPLOI

## du CRTE de Lorient Agglomération

**UNE AMBITION : à travers la relance et les transitions, favoriser l'emploi et l'insertion des publics les plus fragiles et l'accompagnement du développement des entreprises sur le territoire.**

*Contribution issue des échanges entre la Mission Locale Réseaux pour l'emploi, les services de l'Etat et L.A et du travail partenarial dans le cadre de la Commission Territoriale Emploi Formation Insertion (CTEFI) (Région, Etat, Département 56 et LA)*

### 1- Favoriser le déploiement des programmes d'accès à l'emploi sur le territoire, à destination des jeunes notamment, tout en préparant les compétences de demain pour accompagner les transitions.

**1.1 Développer le recrutement de jeunes en Parcours Emploi Compétences, axe majeur du plan un jeune une solution** et qui constitue l'une des orientations portées par Lorient Agglomération dans le cadre de son soutien financier à la Mission Locale Réseaux pour l'Emploi. Dans cette dynamique, le service entreprise de Mission locale Réseaux pour l'Emploi reste mobilisé afin de soutenir les collectivités dans leurs démarches de recrutement (identification des candidats, proposition de profils de jeunes et accompagnement des parcours dans l'emploi).

A titre d'exemple, en octobre 2022, une séance d'information sera proposée aux maires et aux directions générales des services en présence du Président de MLRPE

### 1.2 Promouvoir le plan 1 jeune – 1 solution auprès des réseaux d'entreprises du territoire.

Depuis le déploiement du dispositif, La Mission Locale Réseaux pour l'emploi du Pays de Lorient communique sur le plan #1jeune1solution de manière très régulière et soutenue :

- ⇒ Publications sur les réseaux sociaux « grand public » ;
- ⇒ Informations régulières auprès des réseaux d'entreprises, collectivités et associations du territoire. (Document de synthèse du dispositif) ;
- ⇒ Points presse en présence des acteurs concernés (Pôle Emploi ; Cheops ; C2 Sol...) ;
- ⇒ Organisation de 2 journées d'information et d'échanges sur le dispositif d'aide à l'embauche PEC CAE - *Parcours Emploi Compétences contrat d'accompagnement dans l'emploi* - à destination des structures du secteur non marchand (EHPAD ; associations ; hôpitaux ; centres médicaux sociaux...) ;

Dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique, la MLRPE porte une information continue auprès des acteurs économiques sur les opportunités ouvertes par la transition écologique et numérique à laquelle les services de l'Etat s'associent.

### **1.3 Collaborer en vue d'améliorer le repérage des publics distants avec les institutions.**

**A l'abordage** est une démarche collective, lauréate de l'appel à projets issu du Plan d'Investissement dans les Compétences 100% Inclusion, visant à expérimenter de nouvelles pratiques de mobilisation des publics et de parcours sans couture, assurée par les principaux acteurs de l'insertion professionnelle, de l'emploi et de la formation de Lorient Agglomération qui accompagnent aujourd'hui les habitants des quartiers prioritaires de la ville du territoire. Conscients de la nécessité de renouveler les formes de mobilisation et d'accompagnement des personnes via des approches plus individualisées, plus souples, plus humaines et plus connectées entre elles, l'initiative A l'Abordage s'articule autour de 3 axes d'intervention :

- ⇒ La mobilisation, via une démarche de médiation-emploi réalisée sur le terrain par une équipe de "révélateurs de talents",
- ⇒ L'immersion, dans un café-ressource géré dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion expérimental, conçu comme un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement convivial, et permettant une première mise en activités des personnes via du travail à l'heure,
- ⇒ La capitalis'action, dans une démarche de Recherche et Développement sociale impliquant des bénéficiaires, pour réaliser un suivi-évaluation de l'action, capitaliser ses acquis, et faire d'A l'Abordage un espace d'expérimentation de nouvelles solutions.

Ce projet de 24 mois est porté par un consortium d'acteurs composé d'EPI 56, Optim'ism, Agora Services, l'AFPA, la Sauvegarde 56, la Mission Locale du Pays de Lorient, Défis, FACE Morbihan ; auxquels sont associés de nombreux acteurs du territoire en tant que partenaires.

Il est lauréat du programme "100% Inclusion, la fabrique de la remobilisation" destiné aux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences.

Le projet va mobiliser une équipe dédiée recrutée par différents membres du consortium :

- 4 révélateurs de talents présents sur le terrain dans les Quartiers Prioritaires de la Ville,
- 1 équipe du café ressource (1 encadrant.e technique, 1 éducateur.trice technique),
- 1 chargé.e de mission innovation sociale.

**Lorient Agglomération contribue au financement de cette action.**

## 2- Renforcer le travail en commun entre le service public de l'emploi et l'agglomération, pour mieux anticiper l'organisation et la coordination des réponses relatives au développement de nouvelles compétences.

### 2.1 Aide au développement des capacités d'accueil des missions locales, notamment pour la mise en oeuvre de la Garantie Jeunes GJ (mise à disposition de locaux).

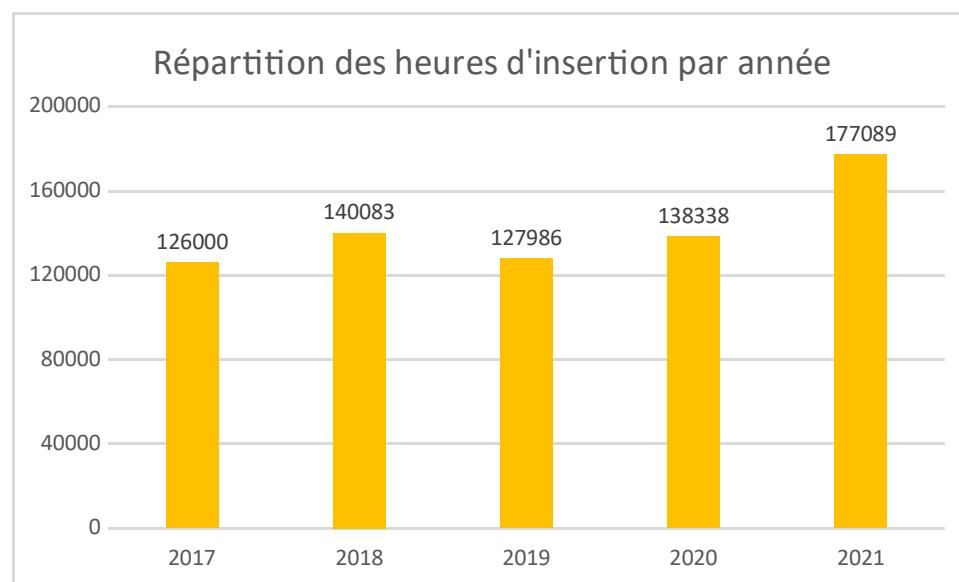
Qualité des locaux mis à disposition à la Gare (espaces de travail / bureaux et salles de réunions) et contribution des communes de Lanester, Ploemeur et Riantec notamment sur l'accueil de groupes GJ.

### 2.2 Achats responsables : les clauses sociales d'insertion.

Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics.

Elles favorisent de fait l'accès des structures d'insertion par l'activité économique à la commande publique.

En 2021 : **177 089** heures de travail (soit 106 ETP) (+ 28 %)



#### **17 maîtres d'ouvrages ont réalisé 76 opérations**

Maitres d'œuvres : Lorient Agglomération, Région Bretagne, Ville d'Hennebont, Ville de Lanester, Ville de Ploemeur, Lorient Habitat, Bretagne Sud Habitat, LB Habitat, Les Ajoncs (bâtiments hospitaliers), ADIM (groupe Vinci), Ministère de la Défense, Ministère de la Justice, Groupement Hospitalier Bretagne Sud, Caisse nationale militaire de sécurité sociale, SEM du Port de Kéroman, Université de Bretagne Sud, Sembreizh.

**Les principaux secteurs d'activité** : la collecte, la valorisation et le traitement des déchets (66 %), le bâtiment et les travaux publics (28%) et les prestations de nettoyage (5%). En 2021, le développement des heures d'insertion dans le secteur du BTP s'explique par des besoins de recrutement importants pour les entreprises attributaires et beaucoup d'embauches durables (CDI ou contrat de professionnalisation). L'insertion réalisée par ces entreprises est largement supérieure aux engagements contractés.

**78 entreprises attributaires** : La majorité de ces entreprises sont implantées dans le Pays de Lorient (68 %). En 2021, de nouvelles entreprises ont été impliquées dans la réalisation des clauses sociales. Un travail d'accompagnement a été réalisé pour expliquer le dispositif et les modalités de réalisation de l'insertion. Ce travail est essentiel pour les TPE qui ne maîtrisent pas encore le sujet.

#### **Profil des 222 bénéficiaires :**

- 72 % des personnes ont un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP
- 27 % ont moins de 26 ans et 25 % 50 ans ou plus.
- 19 % sont des femmes
- 24% sont des habitants des quartiers relevant de la Politique de la Ville (+ 4 points / 2020)

Les clauses sociales d'insertion ont bénéficié à 222 personnes (- 14 % par rapport à 2020). Cette baisse du nombre de bénéficiaires corrélée à une hausse globale du volume d'heures réalisées en 2021 est une évolution positive. En effet, les bénéficiaires ont travaillé davantage que les années précédentes (soit une durée moyenne de contrat de 810 heures alors qu'en 2020, la durée moyenne était de 545 heures).

Le plan 1jeune1solution facilite le recrutement des jeunes qui intègrent le marché du travail en aidant financièrement les employeurs.

#### **2.3 identifier en commun, des leviers d'action locaux en faveur du développement des entreprises et du développement des compétences.**

- Actualisation annuelle de cet état des lieux, suivie d'une phase diagnostic
- Organisation possible d'évènements emploi et insertion en commun
- Analyse approfondie de la mise en œuvre de certains dispositifs à l'échelle territoriale, apprentissage, intermédiation avec l'entreprise par exemple.

**2.4: Réflexions et échanges afin de favoriser l'émergence de tiers lieux réunissant des acteurs de l'insertion, de la formation, de l'entreprise, en s'appuyant le cas échéant, sur les appels à projets en cours (AAP Fabriques de territoire, ou Manufacture de proximité par exemple), pour favoriser les collaborations et favoriser les dynamiques de parcours d'insertion des publics.**

#### **2.5: construire ensemble, des conditions facilitantes d'accès à l'emploi, pour les publics les plus fragiles :**

- ⇒ Dispositifs de garde d'enfants, à domicile, pour horaires décalés, créateurs d'emploi de qualité (articulation à prévoir avec les services à la personne, les emplois dans les écoles) ;
- ⇒ Développement d'un fonds territorial mobilité, alimenté par les entreprises, afin de solutionner les problèmes de mobilité rencontrés par les actifs vivant sur le territoire ;
- ⇒ Ingénieries associant les entreprises relatives à la question du logement des nouveaux salariés, visant à proposer des solutions logement, de qualité, tant du point de vue environnemental que du point de vue de l'habitabilité.

**Lorient Agglomération intervient sur la plate-forme mobilité via son soutien à la MLRPE et par une subvention spécifique à la plateforme.**

### **3- Engager les employeurs du territoire, y compris les structures de l'insertion par l'activité économique SIAE, dans la phase des transitions écologique, économique, numérique, qui s'ouvre, en les informant, en les encourageant à opérer les changements nécessaires.**

**3.1 identifier, via une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, les métiers de demain, relevant des transitions.** Les rendre visibles (notamment par la population active). A titre d'exemple, le financement en 2019/2020 aux côtés des EPCI du Pays de Lorient d'une étude menée par Audelor en réponse à la problématique « Mutations de l'emploi et difficultés de recrutement des entreprises ».

Le rapport d'étude est intitulé : « Difficultés de recrutement sur le pays de Lorient - Quimperlé. Regards croisés et pistes d'actions ». Il a pour objectif d'analyser et de proposer des solutions aux difficultés de recrutement rencontrées dans le pays de Lorient - Quimperlé. Il comprend une analyse des « regards croisés » des chercheurs d'emploi, des entreprises, des intermédiaires de l'emploi et des organismes spécialisés sur les difficultés de recrutement.

Des pistes d'actions y sont proposées :

- Rendre l'offre de services du territoire plus lisible pour les entreprises (outil territorial numérique, panorama des formations),
- Animations collectives sectorielles,
- Dépasser les préjugés, animer le dialogue, communiquer pour faire évoluer les représentations et les pratiques,
- Renforcer l'implication des entreprises dans les actions territoriales de découverte des métiers, d'orientation et de formation,
- Apporter des réponses à des problématiques spécifiques (emploi du conjoint, temps partiel, attractivité sur des postes très qualifiés),
- Consolider l'offre de services du territoire sur la question de la mobilité (plateforme Ti Mouv', promotion de la multimodalité et des solutions de mobilité alternatives).

**3.2: Développer en commun, l'information des entreprises** sur les nouvelles possibilités en faveur des transitions et en facilitant l'évolution et l'adaptation des modes de production et d'organisation (aides aux technologies vertes par exemple).

**3.3: Associer les employeurs présents sur le territoire et relevant de l'insertion par l'activité économique, ainsi que les entreprises adaptées, aux réflexions et projets soutenus dans le cadre du CRTE** en participant au développement de leurs offres d'emplois, en cohérence avec les évolutions visées, (développement de l'économie circulaire, alimentation, biodiversité...), via la commande publique, les marchés clausés et le développement de projets par les SIAE.